

DOSSIER DE CANDIDATURE
TEULIAD EMSTRIVAN

PAYS
&
D'HISTOIRE
D'ART



VANNES,
GOLFE DU MORBIHAN
ENTRE PETITE MER ET PAYS VERT
GWENED, MOR-BIHAN
BRO C'HLAS

« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux ».

Marcel Proust,
À la recherche du temps perdu, 1923

Édito

Avec ses 34 communes, **Vannes, golfe du Morbihan** est un territoire exceptionnel à plusieurs titres. Il bénéficie tout d'abord de réels atouts géographiques, bordé au sud d'une façade maritime unique, le golfe du Morbihan, et ouvert au nord sur un pays vert très étendu, celui des Landes de Lanvaux. Sa singularité se traduit également par la nature et la richesse de ses patrimoines révélés sur plus de deux mille ans d'histoire. Des patrimoines bâtis, culturels ou encore immatériels qui proposent une diversité paysagère remarquable et illustrent la longue histoire entre l'activité humaine et ces milieux naturels incroyables.

Cet héritage du passé est une véritable ressource vivante permettant de proposer aujourd'hui une qualité de vie précieuse à nos habitants tout en offrant une réelle attractivité touristique.

Comme toute ressource naturelle, nous avons pour mission de la valoriser bien sûr, mais au-delà, nous avons le devoir de la préserver et de la transmettre. La ville de Vannes est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 1990. Cette distinction, nous souhaitons pouvoir la faire rayonner demain à l'échelle de nos 34 communes.

Le Pays d'art et d'histoire s'inscrit pleinement dans notre vision d'avenir pour notre territoire. En plaçant nos habitants et particulièrement notre jeunesse au cœur de notre démarche, il contribue au développement d'une politique culturelle de qualité. Rendre accessible, renouveler les regards et les découvertes, inciter à préserver, tels sont les principes cardinaux qui ont guidé nos choix et animent notre action au quotidien.

Voilà cinq années que nous travaillons ardemment à la présentation de cette candidature qui vient synthétiser l'ensemble de nos politiques engagées et à venir en matière de culture, d'architecture et de patrimoine ou encore d'urbanisme.

En qualité de Président de l'agglomération, je vous souhaite un bon voyage au cœur de ce territoire hors du commun, que nous sommes collectivement extrêmement fiers de promouvoir, de défendre et de protéger chaque jour, à l'image de passeurs de patrimoine.

David Robo,

Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Gant he 34 c'humun eo **Gwened Mor Bihan** un tiriad espar e meur a-geñver. Da gentañ en deus gwir berzhioù mat a-fet geografiezh, get un talbenn arvorel dibar er su, hini ar Mor Bihan, ha get ur vro c'hlas ec'honkenañ, hini Lanneier Lanvaos en norzh. Espar eo perzhioù ar vro ivez, get un natur ha gladoù pinvidik diskuliet e-pad ouzhpenn daou vil bloaz istor. Get glad ar savadurioù, ar glad sevenadurel pe c'hoazh an hini dizanvezel ec'h eus gweledvaoù liesseurt hep o far. Skouerioù int eus istor hir obererezh Mab-den a-barzh ar metoù naturel digredus-se.

Ur gwir vammenn a vuhez eo an hêrezh-mañ, reiñ a ra tro da ginnig ur c'halite buhez priziuz d'hon annezidi en ur vout desachus àr dachenn an touristerezh.

Evel pep danvez naturel hon eus evel-just ar gefridi da dalvoudekaat anezhañ, met en tu-hont da-se, e tleomp e wareziñ evit e dreuzkas. Labelaet eo Kêr Gwened Kêr Arz hag Istor abaoe 1991. Faotañ a rahe deomp kaout ar label-se da live hon 34 c'humun en amzer-da-zonet.

Abaoe pemp bloaz e labouromp hardizh da vout àr ar renk. Frouezh hon holl bolitikerezhioù boulc'het ha da zonet àr dachenn ar sevenadur, ar savouriezh, ar glad pe c'hoazh àr ar c'hêraoziñ eo.

Evel Prezidant an tolpad-kêrioù e hetan deoc'h ur veaj vat e kalonenn an tiriad divoutin-mañ. Lorc'h don zo ennomp, a-stroll, é vrudiñ, é tifenn hag é wareziñ anezhañ bemdez, evel treizherion glad.

David Robo,

Prezidant Mor Bihan - Gwened Tolpad

Table des matières

1.

P7--- PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

P8----- 1.1 L'extension du label de la Ville, au Pays

P12----- 1.2 Un cadre de vie exceptionnel

P12----- 1.2.1 Trois grandes ambiances paysagères

P16----- 1.2.2 Une reconnaissance nationale et internationale de la valeur des patrimoines

P24----- 1.3 Une agglomération attractive et dynamique

P24----- 1.3.1 Démographie

P26----- 1.3.2 Dynamique territoriale et pôles d'équilibre

P27----- 1.3.3 Economie

P30----- 1.3.4 Enseignement

P32----- 1.4 Répondre aux grands enjeux contemporains

2.

P35--- ENTRE TERRE ET MER, UN TERRITOIRE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL, PROPICE À LA CRÉATION

P36----- 2.1 Des origines à aujourd'hui, une histoire qui s'inscrit dans la longue durée

P60----- 2.2 Des patrimoines qui témoignent de la richesse historique et culturelle du territoire

P61----- 2.2.1 Patrimoine géologique

P62----- 2.2.2 Patrimoine bâti

P86----- 2.2.3 Patrimoine navigant

P89----- 2.2.4 Patrimoine culturel immatériel

P90----- 2.3 Un territoire d'inspiration et de création

3.

P93--- LES POLITIQUES CULTURELLES ET LEUR MAILLAGE DANS LE TERRITOIRE

P94----- 3.1 Le maillage du territoire

P108----- 3.2 Les grands axes de la politique culturelle de l'agglomération

P108----- 3.2.1 Lecture Publique

P110----- 3.2.2 Spectacle vivant

P111----- 3.2.3 Enseignement artistique : conservatoire et réseau "déclic Tempo"

P112----- 3.2.4 Éducation artistique et culturelle (EAC)

P114----- 3.3 Calendrier des manifestations et festivals

4.

P119--- POLITIQUES MENÉES DANS LES DOMAINES DU PATRIMOINE, DE L'ARCHITECTURE, DES ARTS PLASTIQUES, DE L'URBANISME, DES PAYSAGES, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

P120----- 4.1 Patrimoines

P120----- 4.1.1 Actions de connaissance

P126----- 4.1.2 Actions de restauration et de réhabilitation

P128----- 4.1.3 Actions de valorisation

P132----- 4.2 Architecture contemporaine

P133----- 4.2.1 Commande publique architecturale

P136----- 4.2.2 Architecture contemporaine remarquable

P138----- 4.2.3 Reconversion et réhabilitation du bâti existant

P140----- 4.3 Arts plastiques

P142----- 4.4 Urbanisme

P145----- 4.4.1 Outils de gestion et de planification urbaine

P148----- 4.4.2 Les grands projets pour le renouvellement et le développement urbain

P152----- 4.4.3 Les grands projets pour l'amélioration du cadre de vie

P155----- 4.5 Paysages

P156----- 4.5.1 Outils de gestion

P157----- 4.5.2 Actions de connaissance

P159----- 4.5.3 Actions de sensibilisation

P160----- 4.6 Tourisme

P162----- 4.7 Environnement

P162----- 4.7.1 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

P164----- 4.7.2 Actions pour la connaissance et la restauration des milieux naturels

P168----- 4.7.3 Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte

5.

P171--- LE PROJET DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

P172----- 5.1 Méthodologie de la candidature

P173----- 5.2 Gouvernance et animation

P176----- 5.3 Positionnement du service Pays d'art et d'histoire

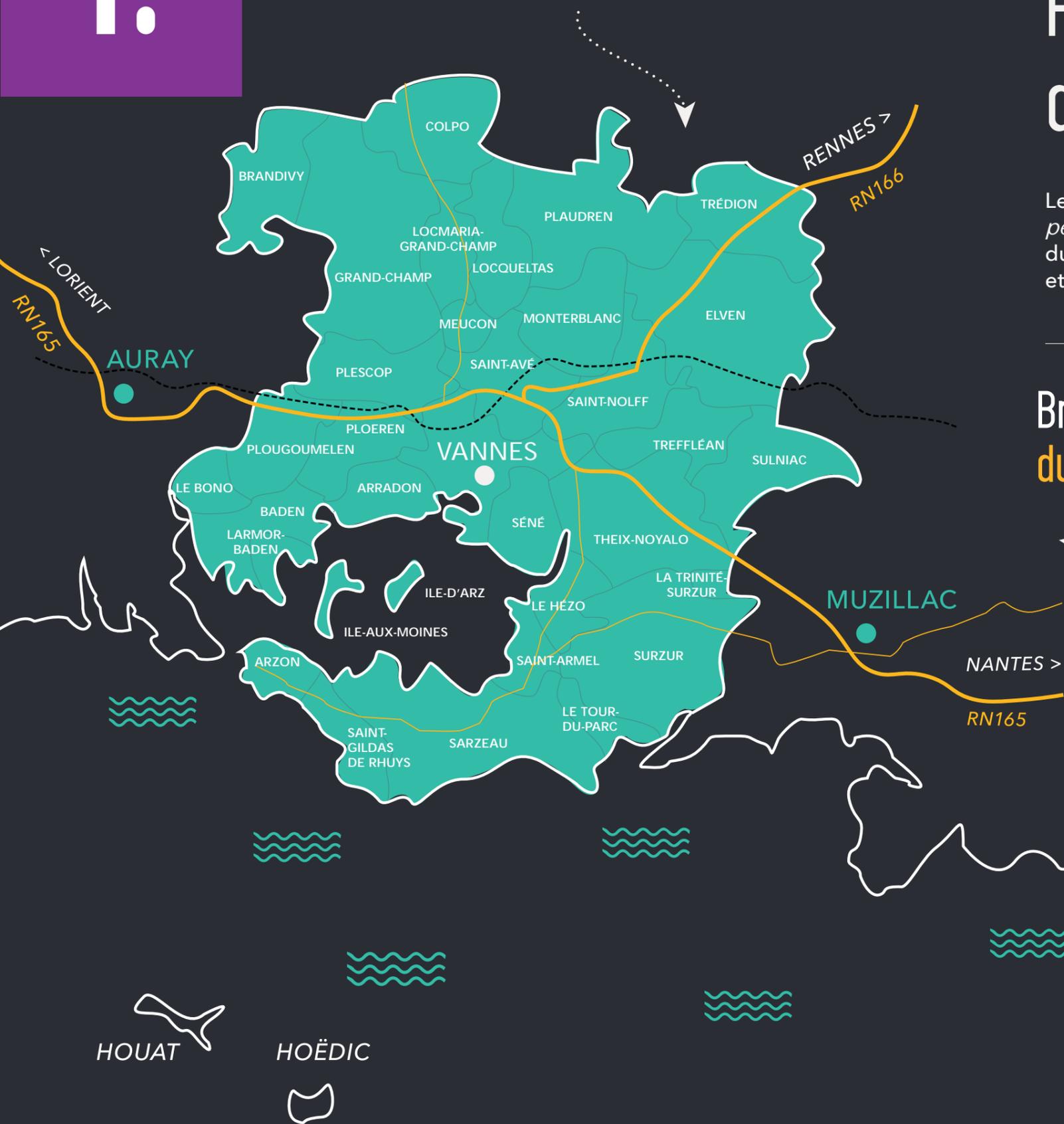
P178----- 5.4 Les 5 enjeux

P182----- 5.5 Les thématiques

P183----- 5.6 Le programme d'actions

1.

Vannes, golfe du Morbihan, entre petite mer et pays vert



PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Présentation du périmètre du Pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire de Vannes, golfe du Morbihan, *entre petite mer et pays vert*, se compose des 34 communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Il étend le label Ville d'art et d'histoire porté par Vannes depuis 1990 et renouvelé en 2019.

Bretagne et département du Morbihan



La communauté d'agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion de Vannes aggro, Loc'h communauté et la communauté de communes de la presqu'île de Rhuy. Elle regroupe 34 communes. En tant qu'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est administrée par une assemblée délibérante qui règle, par ses délibérations, les affaires de l'agglomération. Au sein du conseil communautaire siègent 88 conseillers communautaires élus.

I.1 L'extension du label de la Ville, au Pays

Située en fond de golfe, la ville de Vannes est riche d'une histoire de plus de 2000 ans.

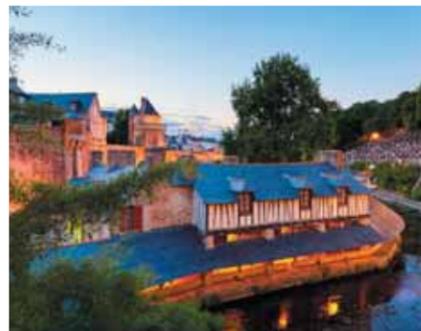


Visite pour les petits découvreurs, label VAH.
© Ville de Vannes

Fondée par les Romains peu avant notre ère sous le nom de *Darioritum*, Vannes est à l'origine une cité portuaire au carrefour d'échanges commerciaux. Cité épiscopale, capitale du duché de Bretagne du temps des ducs de Montfort, préfecture du Morbihan, elle se dote au fil des siècles d'un riche patrimoine fortifié, civil, religieux et maritime qui témoigne de son évolution depuis ses origines antiques à son urbanisme actuel.

Elle compte aujourd'hui une soixantaine de monuments protégés au titre des monuments historiques et un site patrimonial remarquable mis en place dès 1982 et révisé en 2018.

Ville d'art et d'histoire engagée dans une intense politique de valorisation et de restauration de son patrimoine, elle se définit désormais à l'échelle de la communauté d'agglomération dont les nombreuses richesses constituent pour ce territoire les enjeux d'un futur Pays d'art et d'histoire.



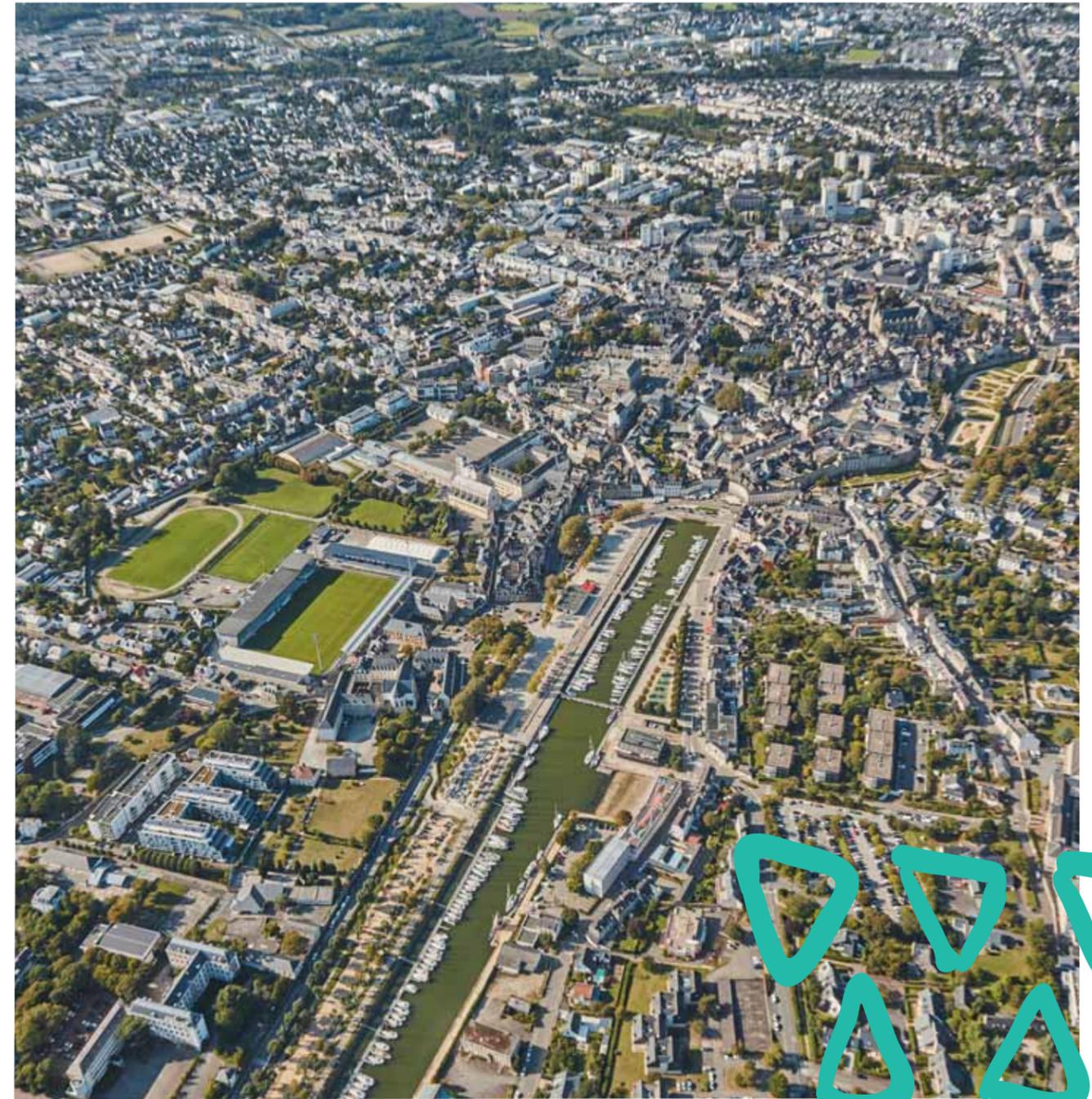
© A.Lamoureux



© Ville de Vannes



© Ville de Vannes



Vue aérienne de Vannes
© A.Lamoureux



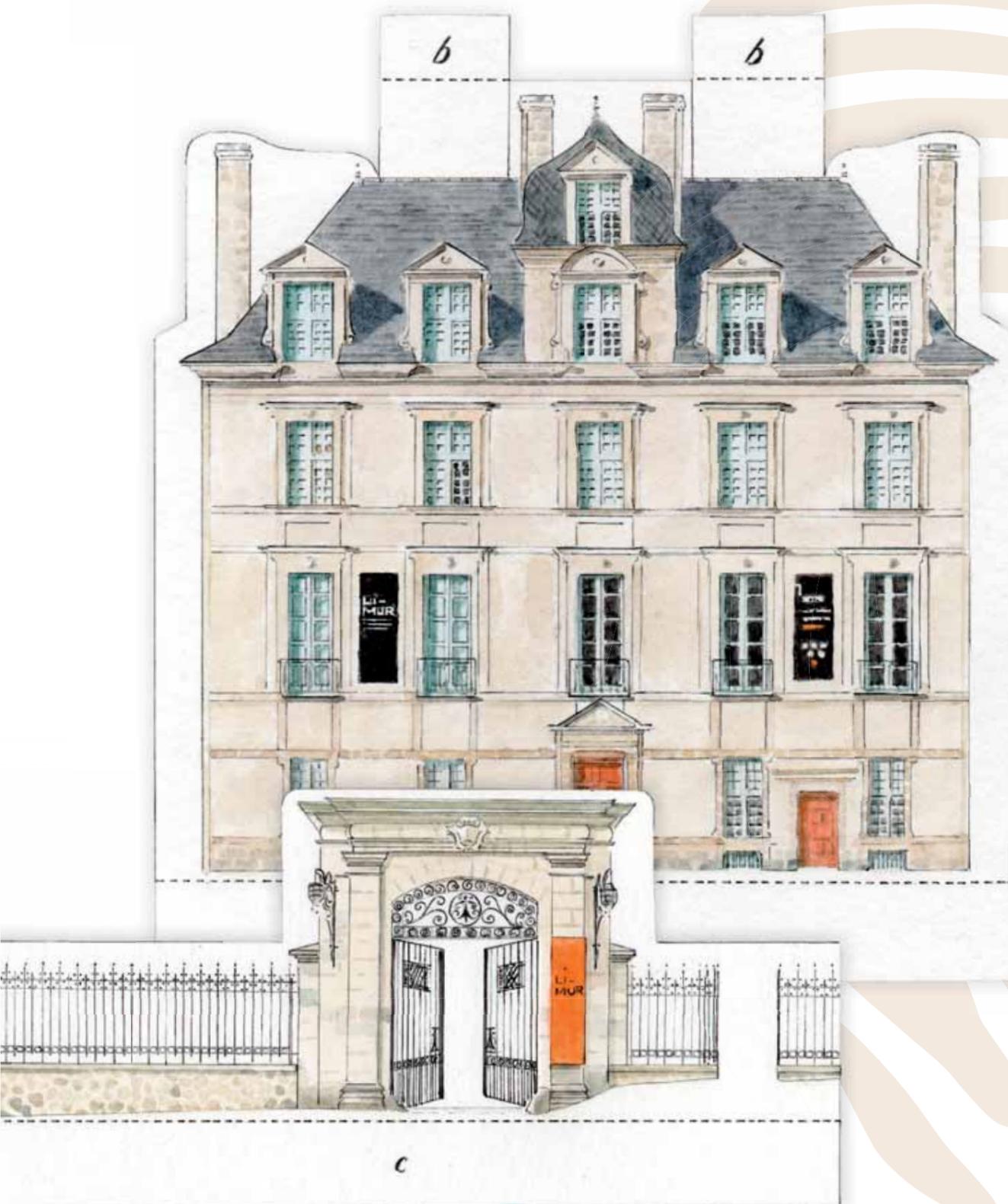
© DLK architectes



© A.Lamoureux



© A.Lamoureux



Pop-up représentant le CIAP Limur
© Emma Burr

Au renouvellement du label en 2019, son extension à l'échelle de l'agglomération est très vite devenue une évidence afin de porter un projet culturel et patrimonial cohérent qui bénéficie à l'ensemble des 34 communes. Le lancement de la démarche pour l'extension du label a été approuvé lors des conseils communautaires des 28 juin et 28 septembre 2018.

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION EST LE REFLET DE CET ENGAGEMENT POLITIQUE.

Inauguré en mai 2022, ce lieu ressource propose une découverte de Vannes et du territoire de son agglomération à travers ses patrimoines et son architecture. Sa programmation de visites, ateliers, conférences et le renouvellement de ses expositions concourent à la sensibilisation des publics et tout particulièrement des habitants à leur environnement urbain et paysager, ainsi qu'aux enjeux contemporains. Densifier la ville pour préserver les terres non artificialisées, préférer la rénovation, la restauration et la reconversion à la destruction, la déconstruction et le réemploi à la démolition, préserver les espaces naturels et notamment les zones humides, privilégier l'emploi de matériaux réutilisables et naturels, etc. sont autant de sujets traités en s'appuyant sur le discours développé dans le parcours de visite de Limur.



Mapping sur la façade de Limur, été 2022
© GMVA

Grand escalier de Limur et lustre HISLE
© GMVA



Mascaroon de la façade de l'hôtel de Limur
© Ville de Vannes

Le projet du Pays d'art et d'histoire a pour ambition de fédérer les 34 communes de la communauté d'agglomération autour d'une politique ambitieuse pour la préservation de la qualité de notre cadre de vie et de nos patrimoines.

L'EXTENSION DU LABEL PERMETTRA :

- D'inscrire le projet du Pays d'art et d'histoire au cœur d'une politique communautaire transversale dans les domaines du patrimoine, de la culture, du tourisme, des paysages, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- D'approfondir la connaissance des patrimoines,
- De renforcer les actions de sensibilisation pour la préservation d'un cadre de vie de qualité,
- De développer l'offre de médiation sur l'ensemble du territoire, pour tous les publics.

1.2 Un cadre de vie exceptionnel



1.2.1 Trois grandes ambiances paysagères

Le territoire est composé d'une diversité de paysages. Qu'ils soient maritimes, littoraux, urbains, ruraux ou forestiers, exceptionnels ou plus ordinaires, ils constituent le cadre de vie des habitants de l'agglomération.

Au nord,

le territoire est marqué par l'empreinte du **relief des Landes de Lanvaux**, ensemble structurant qui traverse le Morbihan d'ouest en est, et qui constitue un seuil entre l'Armor et l'Argoat. C'est ici que se situent les points les plus hauts du territoire. Cette région présente un important couvert boisé (notamment sur les crêtes et les coteaux des Landes de Lanvaux) et un réseau hydrographique très développé : les rivières et affluents de l'Arz, du Loch et de la Claie irriguant les communes. Les paysages sont fortement marqués par l'activité agricole. L'habitat est historiquement organisé de manière dispersé, autour de bourgs qui maillent le nord de l'agglomération.

La descente vers le golfe du Morbihan

s'effectue via une **plaine littorale** d'une épaisseur de 5 à 10 km, parallèle au littoral. C'est un territoire fortement urbanisé, autour de la ville de Vannes et des communes de Saint-Avé, Ploeren, Séné, Plescop, Arradon et Theix-Noyal.

De nombreuses infrastructures ont été implantées et orientées est-ouest : la voie de chemin de fer, la route nationale 165 et des routes départementales ainsi que les lignes à haute tension. Ces infrastructures créent une véritable rupture dans le paysage et dans les continuités écologiques. Cette plaine littorale présente un réseau hydrographique discret, orienté vers le golfe, ainsi que quelques boisements et un maillage bocager partout présent sur le territoire, plus ou moins bien conservé en fonction des communes.

Au sud,

on découvre **les paysages maritimes et littoraux** qui forment un linéaire côtier de 427 km : le golfe du Morbihan, ses îles, la façade atlantique, les rivières estuariennes (rivières d'Auray, du Vincin, de Noyal et de Pénérf) forment un ensemble de paysages exceptionnels et de milieux naturels extrêmement variés. Ces paysages sont des vecteurs importants de l'attractivité du territoire.



© A. Lamoureux



© P. Hupa



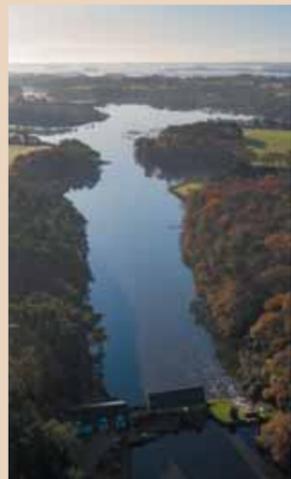
© PNRGM



© GMVA



© A. Lamoureux



© PNRGM

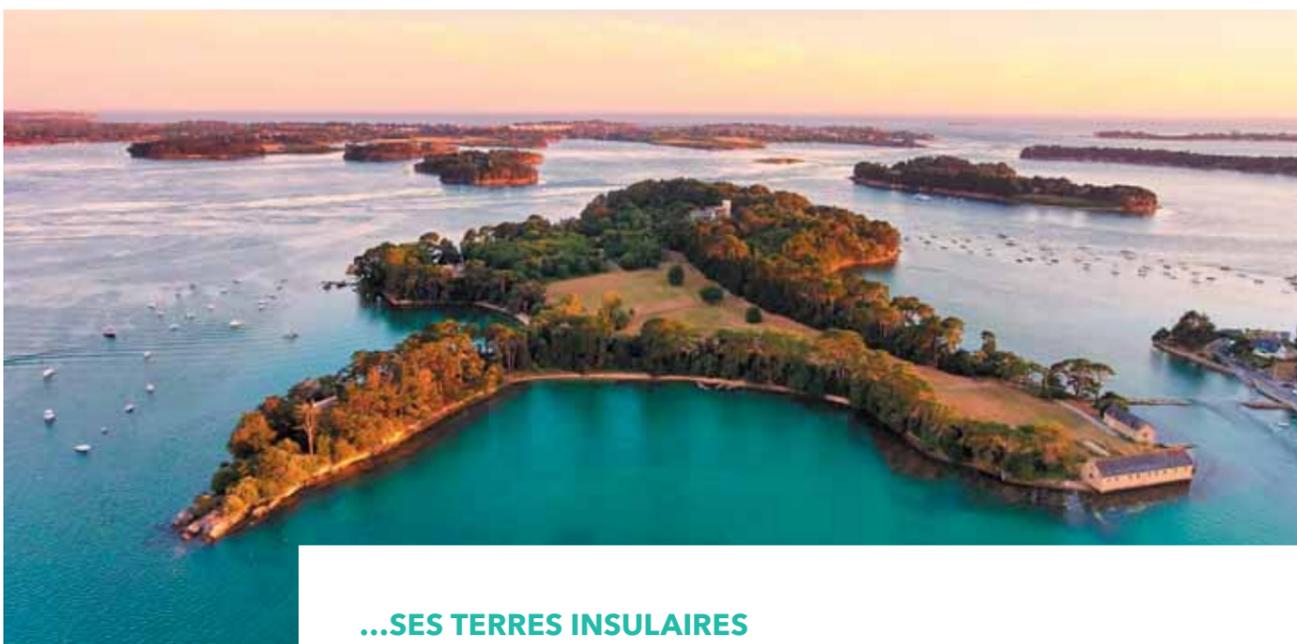
Le golfe du Morbihan, un paysage maritime unique



MOR-BIHAN...

Ici, il est de coutume de distinguer la petite mer ou Mor-Bihan de l'océan ou Mor-Braz. Paysage dynamique, évoluant au rythme des marées, le golfe du Morbihan est une formation géomorphologique unique en France. C'est une zone d'estuaire, presque fermée, qui communique avec l'océan par un étroit passage (900 mètres) situé entre les communes d'Arzon et de Locmariaquer.

Vue aérienne du golfe du Morbihan et de la presqu'île de Rhuys
© A. Lamoureux



...SES TERRES INSULAIRES

L'Île-d'Arz et l'Île-aux-Moines sont les deux communes insulaires du golfe entourées de multiples îles et îlots formant un archipel unique.

Vue aérienne de l'Île Berder, Larmor-Baden
© A. Lamoureux

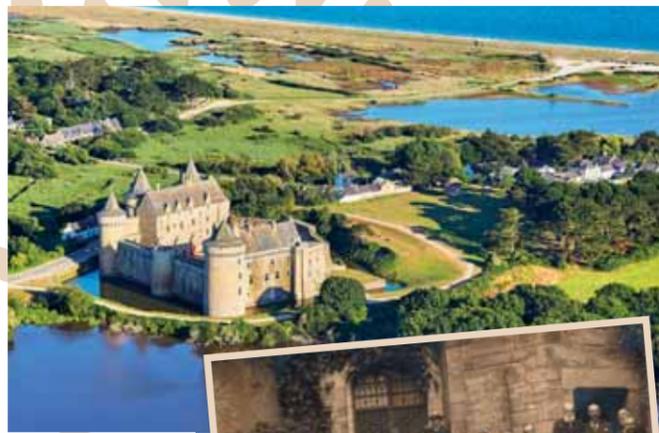
PETITE MER QUI COMMUNIQUE AVEC L'OcéAN



DES PAYSAGES HÉSITANTS...

où la terre et la mer sont continuellement associées en terme de perception, sans franche délimitation, et où l'empreinte maritime se ressent loin dans les terres via les quatre rivières estuariennes. Ici, encore plus qu'ailleurs, dans ce paysage en mouvement, les empreintes historiques se superposent ou s'imbriquent sans totalement effacer les traces précédentes.

Vue aérienne du marais salant de Saint-Armel
© A. Lamoureux



Abbaye de Saint-Gildas de Rhuy
© A. Lamoureux

Vue aérienne du château de Suscinio dans son environnement littoral
© A. Lamoureux



Membres de la Société polymathique du Morbihan dans la cour de Château Gaillard, à Vannes en 1926
© Archives départementales du Morbihan

I.2.2 Une reconnaissance nationale et internationale de la valeur des patrimoines

De multiples outils réglementaires de protection et de gestion des patrimoines naturels, bâtis et paysagers se déploient sur le territoire. Cette diversité témoigne de la richesse des patrimoines et de la volonté unanime d'en conserver l'intégrité et de les valoriser en tant que bien commun.

UNE RECONNAISSANCE DES LES PREMIÈRES LOIS DE 1830

Nommé inspecteur de la commission nationale des monuments historiques en remplacement de Ludovic Vitet en 1834, Prosper Mérimée entame immédiatement une tournée d'inspection dans les « profondeurs de la France » qui le conduit dans l'ouest dès 1835. Il repère plusieurs sites majeurs du territoire, notamment Gavrinis, et inscrit dès 1840 l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuy et le château de Suscinio sur la liste des édifices à sauver de la destruction et à restaurer en priorité.

En 1862, trois nouveaux sites y figurent : la tour de Largouët à Elven, le Cromlec'h de Kergonan à l'Île-aux-Moines et l'église de la Nativité ou de Notre-Dame à l'Île-d'Arz. Le rôle de la Société polymathique du Morbihan, fondée à Vannes en 1826, est majeur dans le repérage, l'étude des monuments, sites archéologiques et objets d'art, et l'établissement des premières listes d'édifices proposés au classement au titre des monuments historiques.

Monuments historiques sur les 34 communes

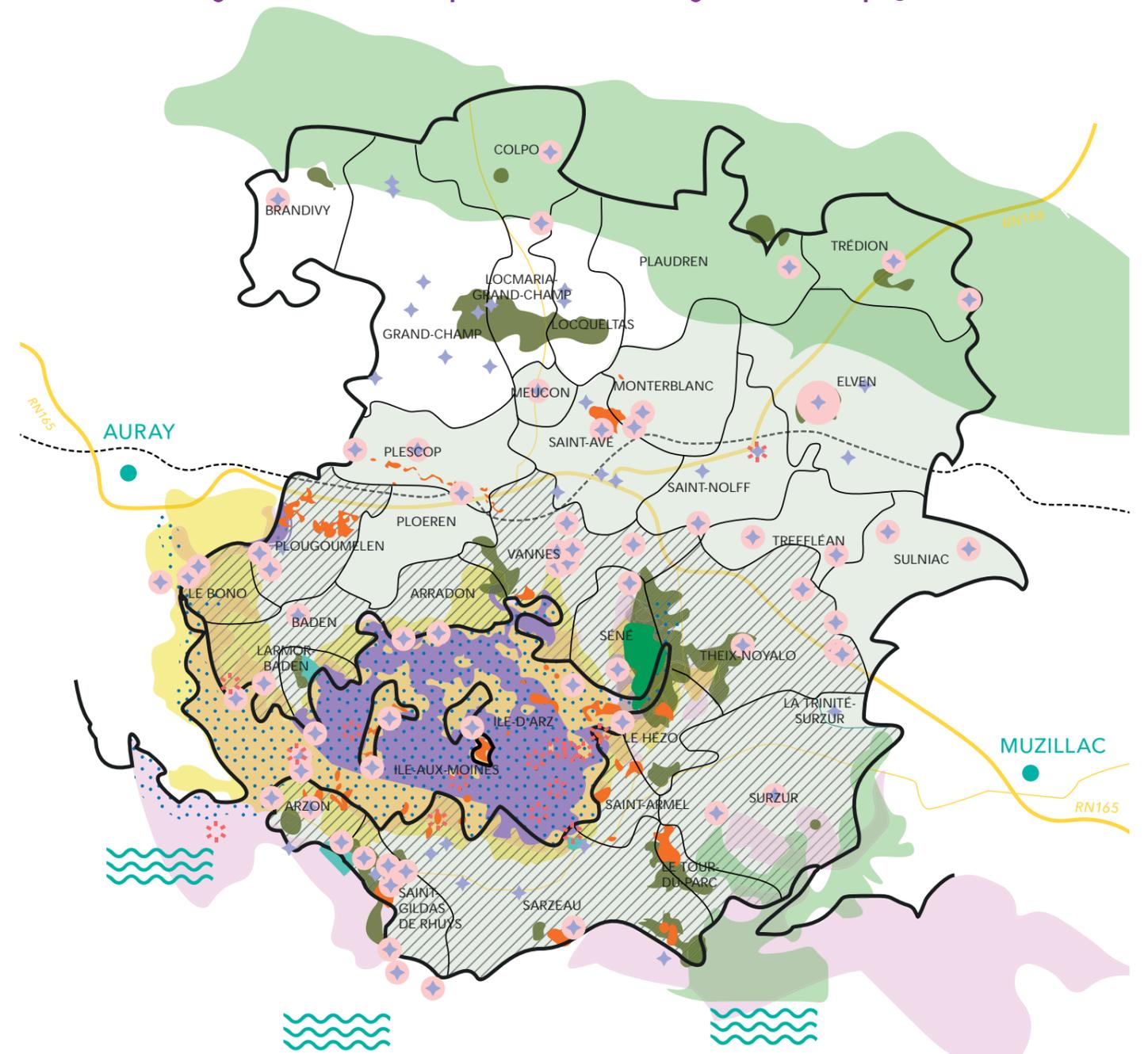
149 édifices protégés MH

55 classés

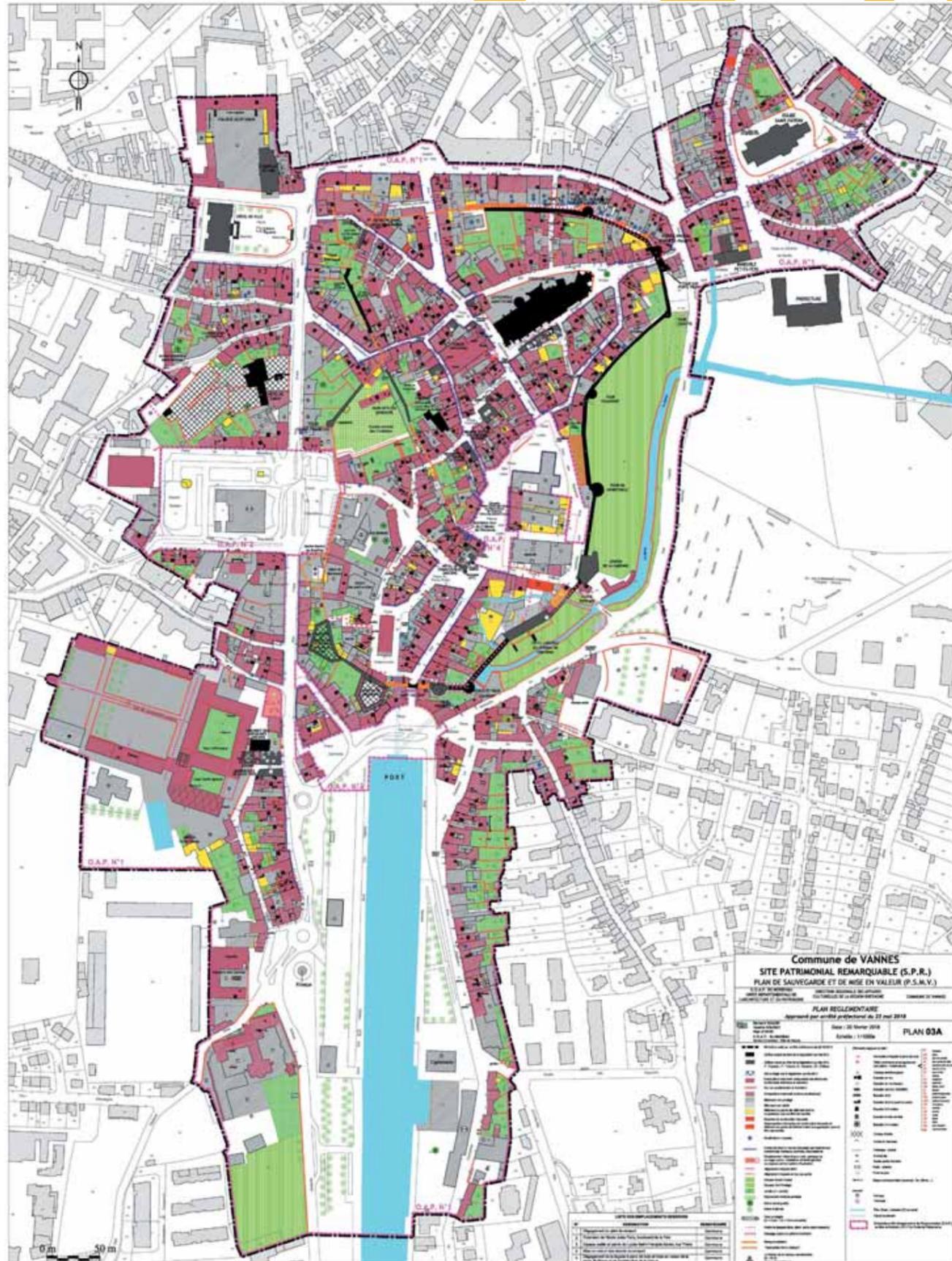
94 inscrits

* Cf. annexe : liste des monuments historiques

Outils réglementaires de protection et de gestion des patrimoines



- ◆ Immeuble protégé au titre des monuments historiques
- ◆ Périmètre de protection aux abords des monuments historiques
- Site classé
- Site inscrit
- ◆ Arrêté de protection de biotope (APPB)
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- ◆ Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)
- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (ONCFS)
- Natura 2000
- /// Communes concernées par la loi littoral
- Communes du PNR du Golfe du Morbihan
- Espaces naturels sensibles, dont les parcelles acquises par le Conservatoire du littoral.



Plan du site patrimonial remarquable de la ville de Vannes
© Ville de Vannes

DU SECTEUR SAUVEGARDÉ AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le secteur sauvegardé de la ville de Vannes a été créé le 19 août 1966 et approuvé le 9 mars 1982. Il appartient à la toute première génération des plans de sauvegarde et de mise en valeur initiés en France par André Malraux par la loi du 4 août 1962. C'est le premier secteur sauvegardé de Bretagne. D'une superficie de 20 hectares, il concerne à l'origine la totalité de l'intra-muros et ses îlots contigus au nord et à l'ouest auxquels sont adjoints certains îlots extérieurs du faubourg Saint-Patern et du quartier du port. En 2011, la Ville de Vannes s'est engagée avec l'Etat dans une procédure de révision et d'extension de ce périmètre. Approuvé en 2018, **le nouveau site patrimonial remarquable s'étend aujourd'hui sur 46 hectares** prenant en compte la totalité des quartiers du port et de Saint-Patern, ainsi que les parties périphériques ouest, sud, est, en tant que faubourgs dépendants des quartiers de l'intra-muros.

LE SITE INSCRIT DU GOLFE DU MORBIHAN

Le site inscrit du golfe du Morbihan, le deuxième de Bretagne en superficie, après celui des Monts d'Arrée, a été établi par l'arrêté ministériel du 15 avril 1965 en application de la loi du 2 mai 1930. **Le site inscrit occupe une surface de plus de 20 000 hectares.** Il englobe l'ensemble du golfe du Morbihan excepté la partie nord de la rivière de Noyal. Son périmètre est aujourd'hui en révision sous la présidence du Préfet de Département.

Vue aérienne du golfe du Morbihan
© A. Lamoureux



Site classé du château et du parc, Trédion
© A. Lamoureux

LES SITES CLASSÉS

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Sur le territoire, on distingue les sites classés suivants : **le moulin à marée de Pen Castel** (Arzon), l'ensemble formé par **le château de Trédion et son parc** (Trédion), l'ensemble formé par **le site littoral de Kerjouanno-Kervert ainsi que le domaine public maritime correspondant** (Arzon, Saint-Gildas de Rhuys), **le marais de Pen en Toul** (Larmor-Baden).



Site classé de Pen Castel, Arzon
© A. Lamoureux

LA LOI LITTORAL

17 communes sont concernées par la loi littoral

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Le caractère remarquable des paysages, du patrimoine culturel, des milieux naturels et de la biodiversité du territoire a fait l'objet d'une reconnaissance nationale par le classement en Parc naturel régional, par décret du 2 octobre 2014, de 25 des 34 communes de l'agglomération. Les communes et intercommunalités du Parc naturel régional, ainsi que le le Département, la Région et l'État sont engagés à appliquer les orientations et les mesures de préservation, de mise en valeur et de développement présentées dans la Charte.

76 300 hectares
SURFACE DES COMMUNES LABELLISÉES



+ UNE AIRE D'INTÉRÊT MARITIME D'ENVIRON
17 000 hectares



ENVIRON **198 092 habitants**
EN 2022 SUR LES COMMUNES DU PARC



Paysage de la rivière de Pénérf
© A. Lamoureux



© A. Lamoureux



La campagne et son paysage bocager
© PNRGM

525 kilomètres
DE LINÉAIRE CÔTIER

Du littoral aux reliefs des Landes de Lanvaux, le territoire se compose d'une diversité de patrimoines bâtis, paysagers et de milieux naturels : **forêt, bocage, rivières, zones humides, etc.** Ces espaces abritent une riche biodiversité. La Charte du Parc présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Elle a été élaborée par les élus, les associations, les institutionnels, les socioprofessionnels et les habitants, et constitue le document de référence pour 15 ans (2014-2029) en matière de développement durable. Tous les documents de planification doivent être compatibles avec la Charte.

RAMSAR, NATURA 2000, RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE (RNCFS), ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

La réserve nationale de chasse et de faune sauvage a été créée le 16 janvier 2008 par arrêté ministériel. D'une superficie de 7 358 hectares, elle s'étend sur une grande partie du Domaine Public Maritime (DPM) du golfe du Morbihan. Elle est, à ce titre, la plus grande réserve nationale de chasse et de faune sauvage française et la seule à être exclusivement en DPM. Le golfe du Morbihan est le premier site breton pour l'hivernage des oiseaux d'eau et un des sites les plus importants en France, reconnu zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar depuis 1991 et zone majeure pour l'avifaune au niveau européen (Natura 2000).

La réserve est incluse dans le réseau Natura 2000 avec une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Elle intègre plusieurs arrêtés de protection de biotope qui assurent la tranquillité des oiseaux hivernants et migrateurs.



Bernaches cravants
© D. Lédan

Avocette élégante
© D. Lédan

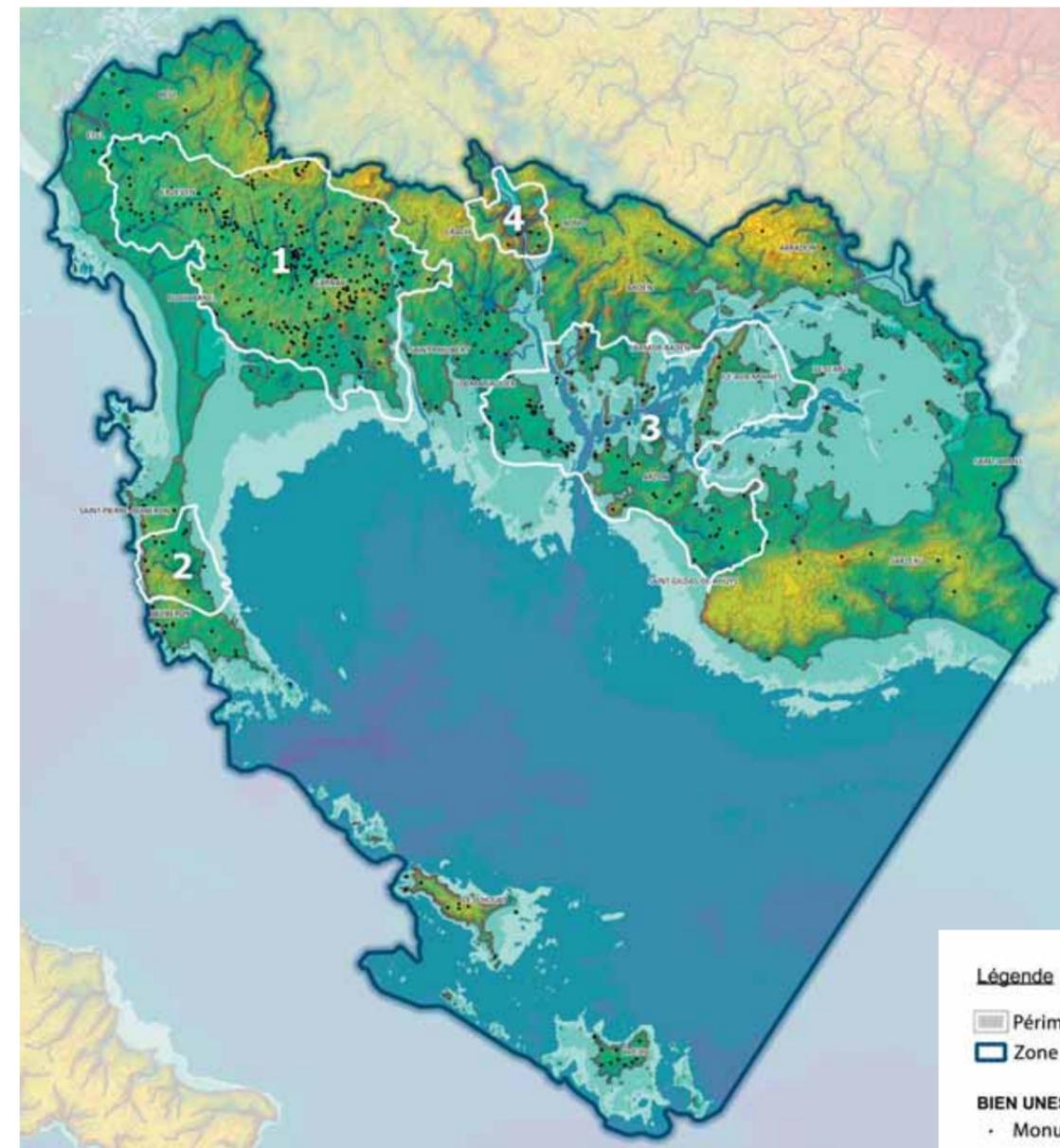
L'hippocampe chevelu dans son habitat (zostère)
© PNRGM

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS DE SÉNÉ



La Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné se compose de 530 hectares. Cet espace fait l'objet d'une réglementation spécifique pour le suivi et la préservation des milieux et des espèces.

Vue aérienne de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné
© A. Lamoureux



© Paysages de mégalithes

Le Bien « Mégalithes de Cagnac et des rives du Morbihan » est candidat à l'inscription au patrimoine mondial (UNESCO)

Lancée officiellement en 2016, la candidature Unesco portée par l'association Paysages de mégalithes repose sur la valeur universelle exceptionnelle d'un ensemble de plus de 550 mégalithes situés au sud du Morbihan, de la baie de Quiberon jusqu'au golfe du Morbihan : des sites de renommée internationale, comme celui de Gavrinis à Larmor-Baden, à côté d'une multitude de structures plus modestes. L'exceptionnelle densité des stèles, l'abondance et la diversité architecturale des tombeaux, la présence de dalles gravées offrant un répertoire iconographique sans équivalent (hache nue ou emmanchée notamment), l'accumulation inédite d'objets polis (armes et parures) dans des dépôts très conséquents provenant de contrées éloignées qui traduisent l'extraordinaire vitalité des échanges, l'ensemble de ces éléments dessine un paysage littoral unique sur les rives de la Petite Mer. Un paysage mouvant au Néolithique, alors que la remontée des eaux est perceptible à l'échelle d'une génération.

1.3 Une agglomération attractive et dynamique

1.3.1 Démographie

D'une superficie de **807,4 km²**, l'agglomération représente un bassin de vie de **171 704 habitants**. La population est en nette augmentation depuis 1968 puisque le territoire a vu sa population doubler et s'inscrit ainsi dans la dynamique démographique de la façade atlantique et du Sud Bretagne (Quimper, Lorient, Vannes). Ainsi, le territoire est passé de 100 habitants par km² en 1968 à **212 habitants par km²** en 2019. Ces 6 dernières années, le territoire enregistre + 8 526 habitants, ce qui représente une augmentation de 5,2% de la population sur cette période, soit, chaque année en moyenne, +0,85% d'habitants.

LES PROJECTIONS PRÉVOIENT UNE HAUSSE DE 40 000 NOUVEAUX HABITANTS À L'HORIZON 2035

La population des retraités représente 33 % de la population et constitue la catégorie socio-professionnelle la plus importante.

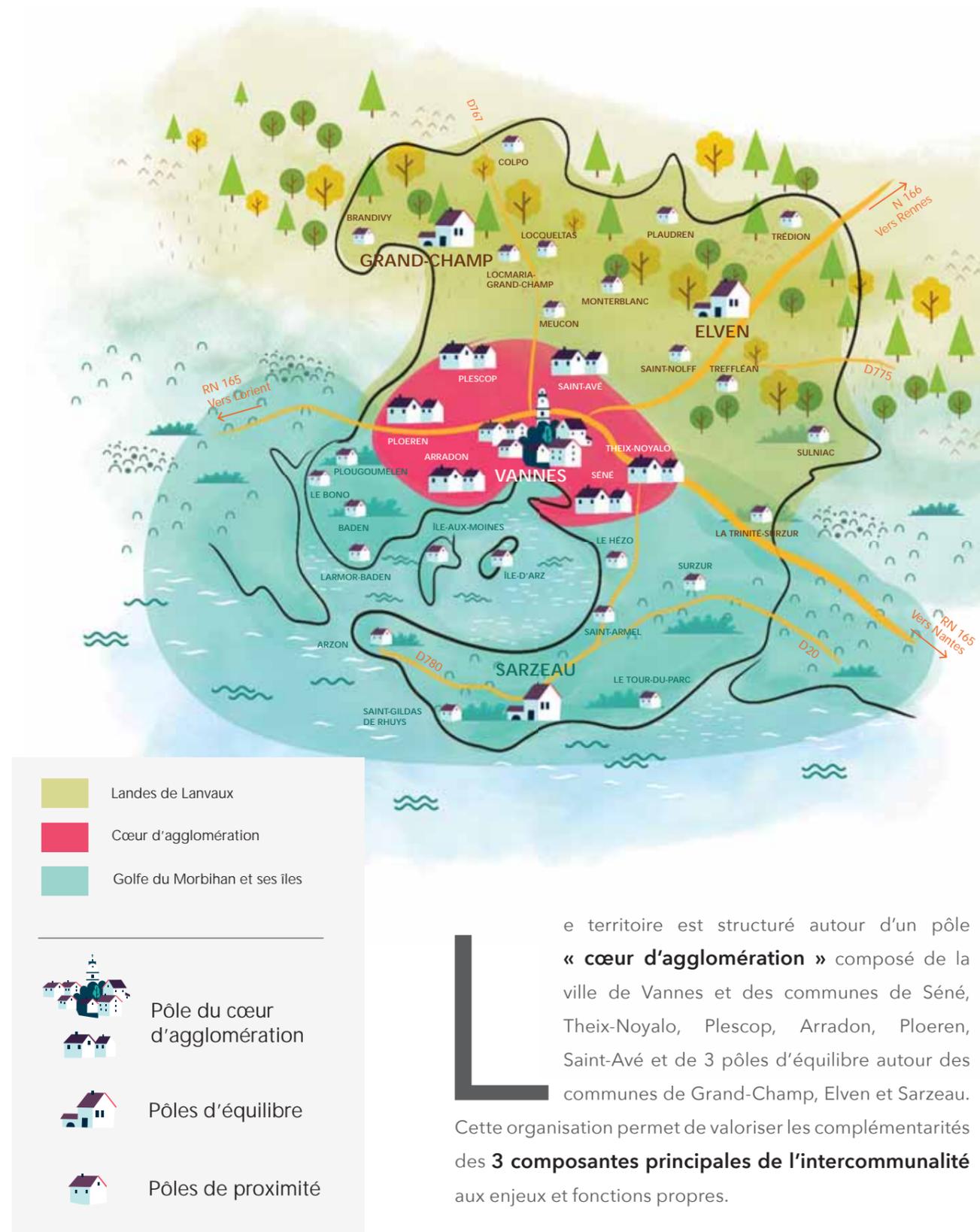
Le territoire connaît également de grandes variations démographiques saisonnières, avec une population qui quadruple l'été sur certaines communes du littoral.

Population en 2019 par commune

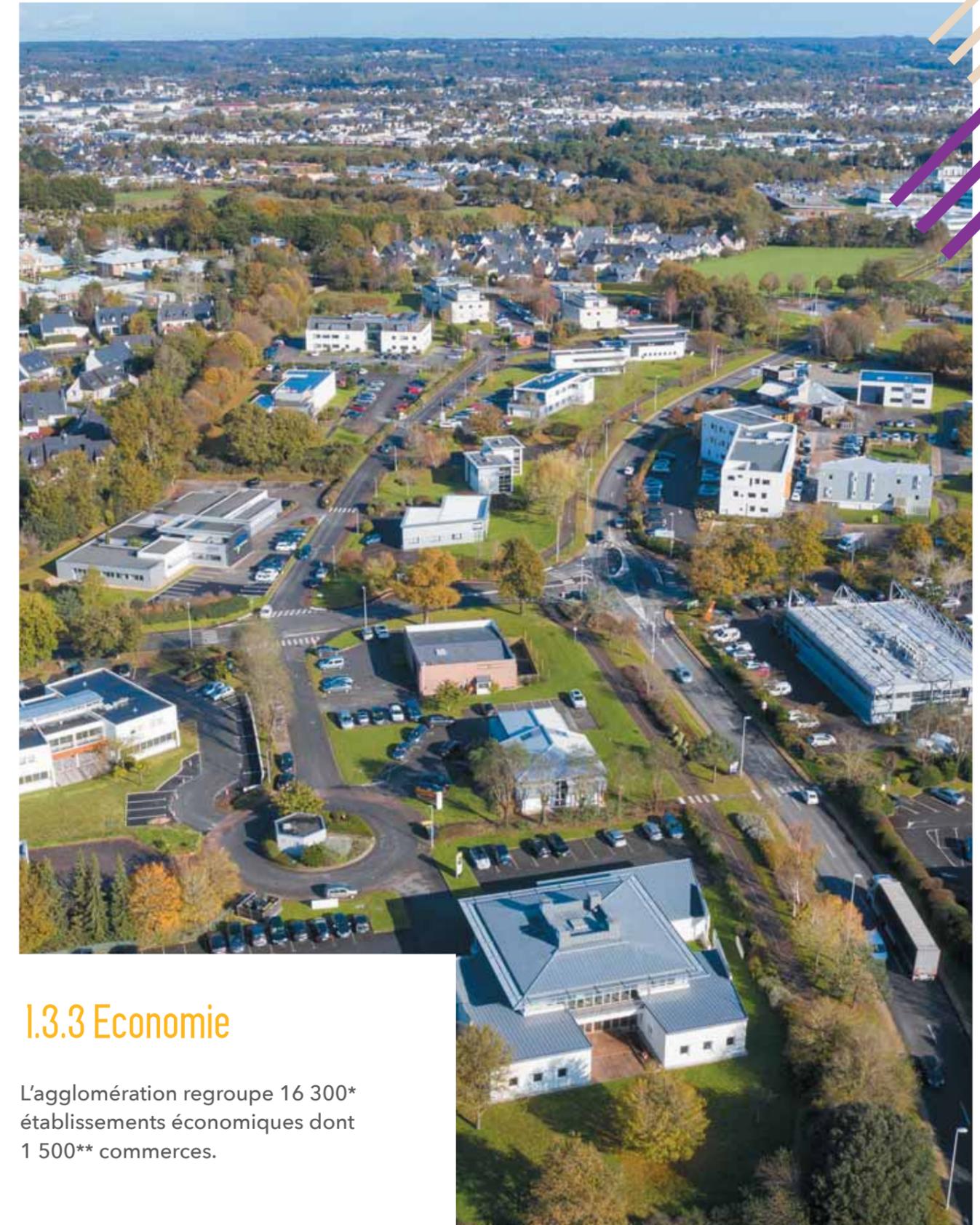
Rang dans l'EPCI	Commune	Population
1	Vannes	53 719
2	Saint-Avé	11 895
3	Séné	8 900
4	Sarzeau	8 791
5	Theix-Noyal	8 251
6	Ploeren	6 635
7	Elven	6 261
8	Plescop	6 145
9	Grand-Champ	5 552
10	Arradon	5 392
11	Surzur	4 724
12	Baden	4 396
13	Saint-Nolff	3 847
14	Sulniac	3 756
15	Monterblanc	3 299
16	Le Bono	2 533
17	Plougoumelen	2 522
18	Treffléan	2 406
19	Meucon	2 262
20	Arzon	2 198
21	Colpo	2 192
22	Plaudren	1 953
23	Locqueltas	1 885
24	Locmaria-Grand-Champ	1 708
25	La Trinité-Surzur	1 687
26	Saint-Gildas de Rhuys	1 531
27	Trédion	1 308
28	Brandivy	1 300
29	Le Tour-du-Parc	1 210
30	Larmor-Baden	874
31	Saint-Armel	873
32	Le Hézo	852
33	Île-aux-Moines	620
34	Île-d'Arz	227

Source : INSEE 2019

I.3.2 Dynamique territoriale et pôles d'équilibre



Le territoire est structuré autour d'un pôle « cœur d'agglomération » composé de la ville de Vannes et des communes de Séné, Theix-Noyal, Plescop, Arradon, Ploeren, Saint-Avé et de 3 pôles d'équilibre autour des communes de Grand-Champ, Elven et Sarzeau. Cette organisation permet de valoriser les complémentarités des **3 composantes principales de l'intercommunalité** aux enjeux et fonctions propres.



I.3.3 Economie

L'agglomération regroupe 16 300* établissements économiques dont 1 500** commerces.

*source INSEE, décembre 2020

**source CCI Morbihan, Janvier 2023

Photo aérienne du Pôle Innovation Bretagne Sud (PIBS), Vannes © F. Henry

Les filières d'excellence

LE TOURISME

Le tourisme représente environ 10% du PIB du territoire de l'agglomération et tient une place de premier plan dans l'économie du territoire, en comptabilisant de nombreux emplois directs et indirects.



Petit passeur du golfe
© A. Lamoureux



Source : GMVA 2022

LE NUMÉRIQUE ET LA CYBERSÉCURITÉ



Historiquement, l'agglomération est reconnue pour ses nombreuses entreprises spécialisées dans le numérique. Cette dynamique est encouragée par l'ouverture d'un campus universitaire Datascience et Cybersécurité, programmée pour 2025.

Numérique

LE NAUTISME

L'agglomération accueille des entreprises innovantes dans le secteur du nautisme. Ce secteur est particulièrement actif que ce soit pour la voile de loisirs ou de compétition.



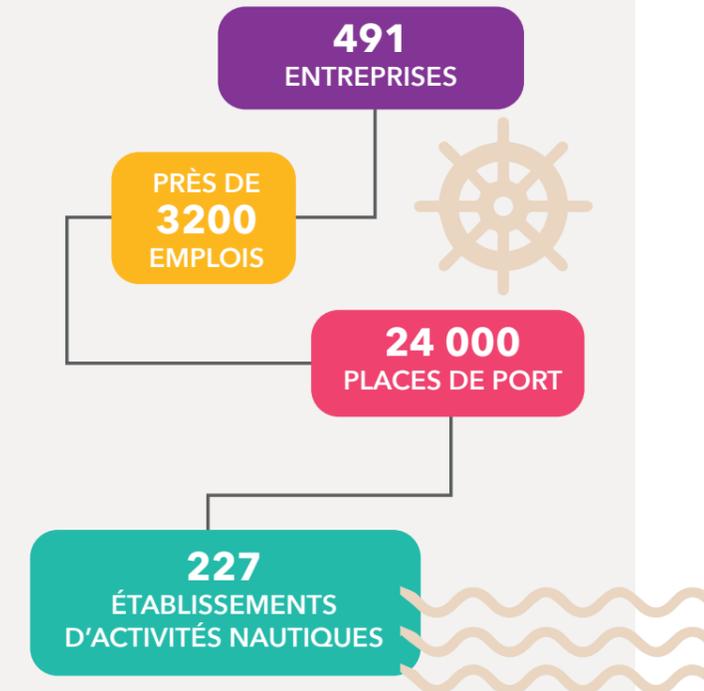
Nautisme

Mise à l'eau d'un catamaran
© Ville de Vannes

Source : www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh

ACTIVITÉ NAUTIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN



L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

44% DU TERRITOIRE

SURFACE AGRICOLE UTILISÉE

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie du territoire.

Agriculture



615 EXPLOITATIONS AGRICOLES

100 EXPLOITATIONS CERTIFIÉES BIO

60 EXPLOITATIONS RÉALISENT DE LA TRANSFORMATION (FROMAGES, CONFITURES...)

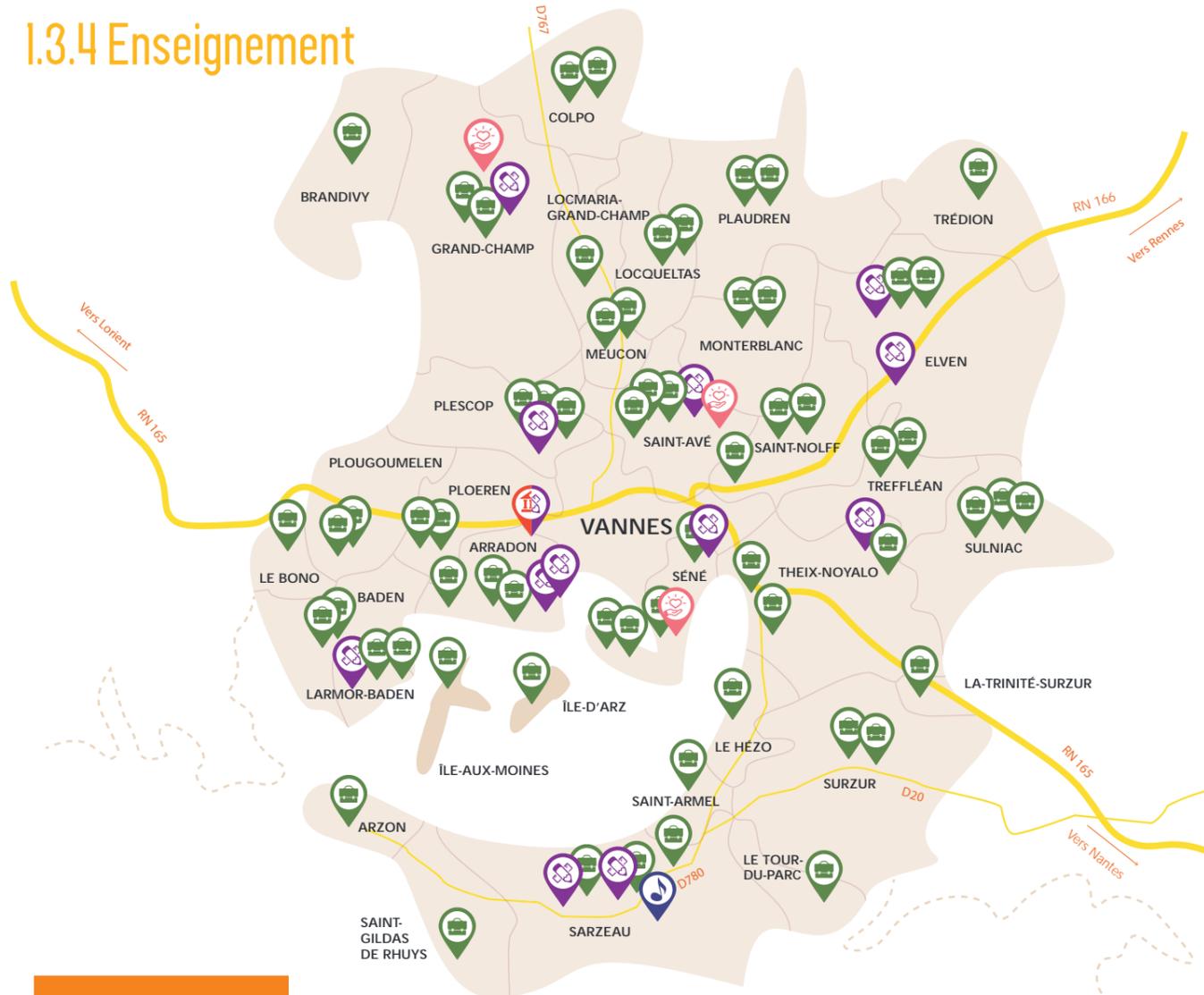
125 SONT EN VENTE DIRECTE

811 AGRICULTEURS CHEF D'EXPLOITATION DONT LA MOYENNE D'ÂGE EST DE 50 ANS

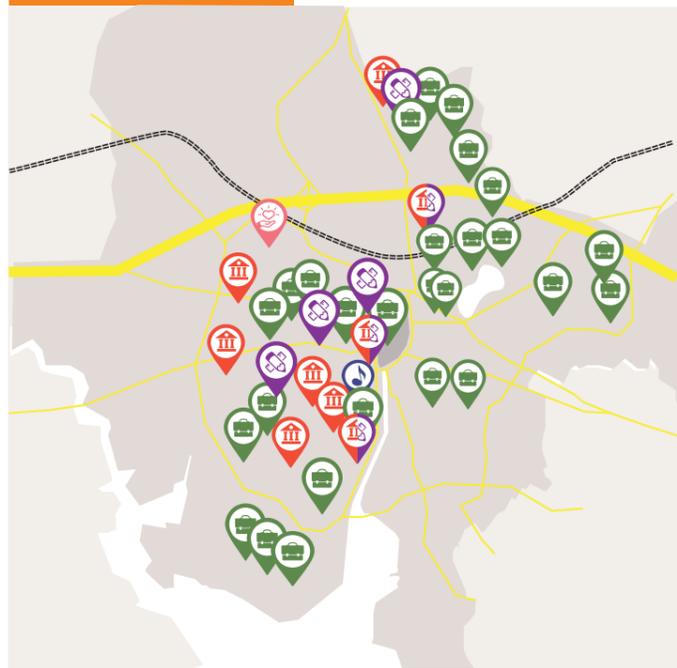
11 ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES DE 20 SALARIÉS OU PLUS, SOIT PRÈS DE 1300 SALARIÉS.

Source : Chambre d'agriculture, 2022

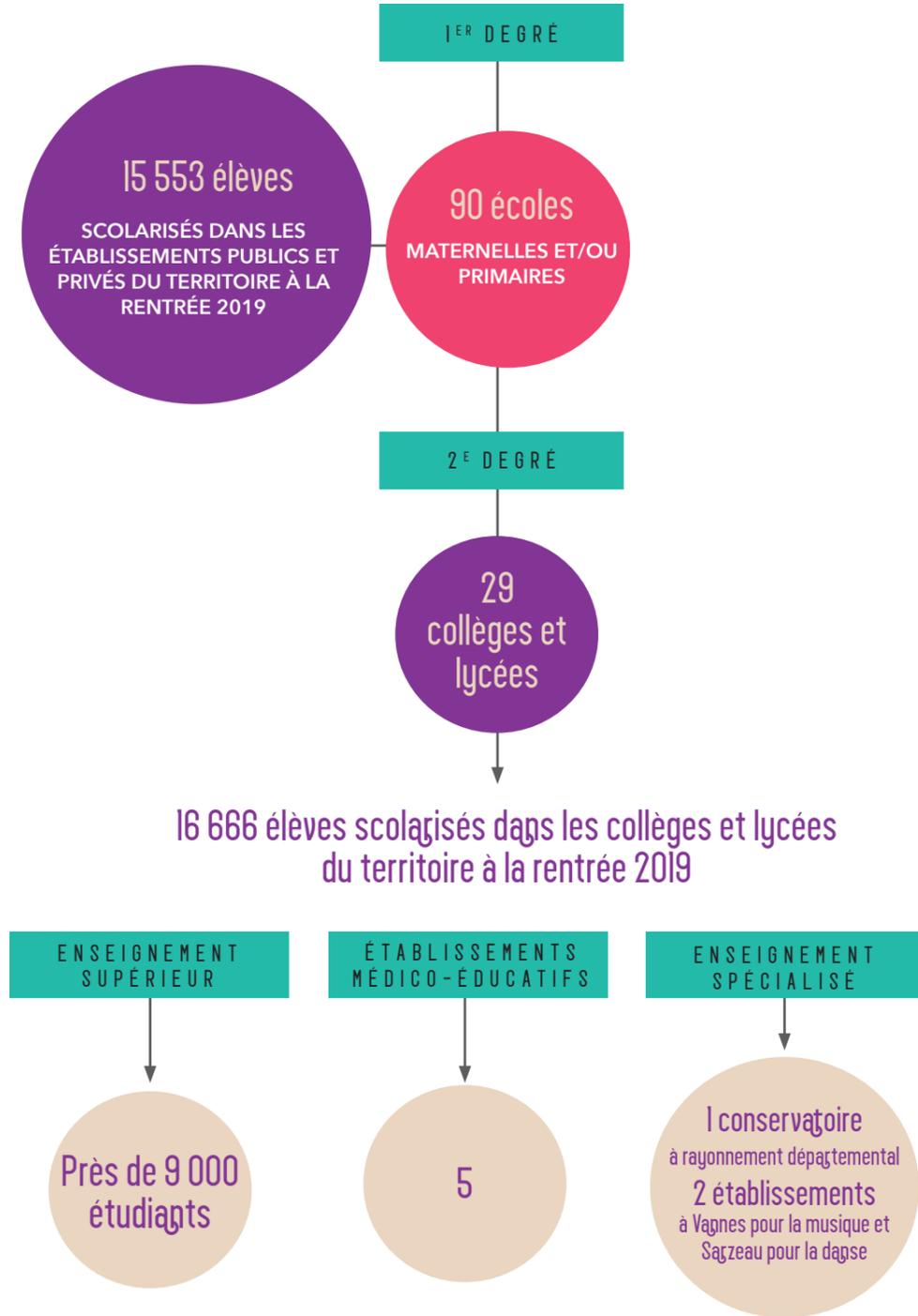
1.3.4 Enseignement



ZOOM SUR VANNES



- ÉCOLES PRIMAIRES, MATERNELLES
- COLLÈGES
- LYCÉES
- LYCÉES/COLLÈGES
- ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-ÉDUCATIFS
- ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ



DIVEL, Direction des élèves, données années 2019/2020

3689 élèves ont été accueillis durant l'année scolaire 2021-2022 pour des animations (visites, ateliers, etc.) de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire à Vannes. Plus de 2000 d'entre eux sont des élèves des écoles élémentaires provenant en majorité de Vannes mais également d'autres communes du territoire : Brandivy, Trédion, Le Bono, Saint-Avé, Plescop, Theix-Noyal et Saint-Armel. Les 1255 collégiens ayant suivi des visites sont scolarisés à Vannes, Arradon et Sarzeau. Avec l'extension du label, ce déploiement initié sur environ un tiers des communes a vocation à s'amplifier sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en enrichissant les contenus actuellement proposés.

1.4 Répondre aux grands enjeux contemporains

L'agglomération doit faire face, comme partout ailleurs, à de grands enjeux, en accompagnant la mise en œuvre des transitions sur le territoire.

La mise en place de mesures efficaces pour limiter le changement climatique, lutter contre l'érosion de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, etc.) est essentielle pour préserver la qualité du cadre de vie de l'agglomération et éviter sa banalisation. Par ses compétences, l'agglomération joue un rôle important dans les transitions climatiques et écologiques. Le Plan Climat Action Energie Territorial (PCAET), approuvé le 13 février 2020, décline la stratégie et le plan d'actions 2020-2025 de l'agglomération pour l'ensemble des directions. Le Pays d'art et d'histoire contribuera à la transition en valorisant le rôle des patrimoines, de l'architecture et des savoir-faire comme sources d'inspirations pour construire un avenir durable et plus résilient. Service transversal, il doit permettre de créer des passerelles entre acteurs du territoire et de croiser les connaissances issues de disciplines différentes.



Arbre têtard, châtaignier
© A. Lamoureux



Le gravelot à collier interrompu
© D. Lédan



Le passage de Saint-Armel
© A. Lamoureux



Enceintes mégalithiques d'Er Lannic
© A. Lamoureux

Le golfe du Morbihan :

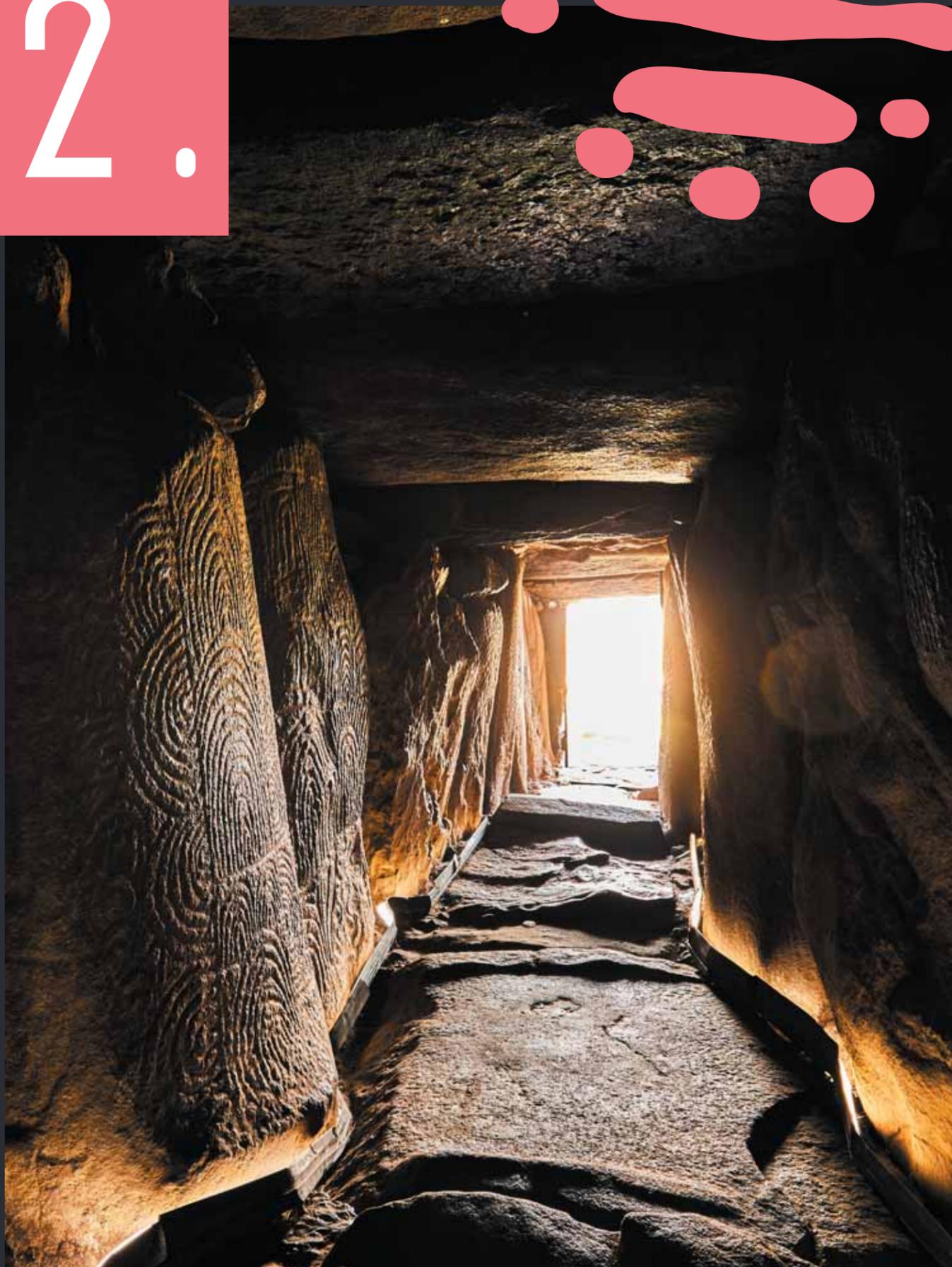
un témoin emblématique de l'histoire de l'Homme face aux évolutions du climat

Le site mégalithique d'Er Lannic est un témoin de la remontée des eaux avec l'une de ses deux enceintes mégalithiques à moitié immergée, et l'autre complètement. En effet, les populations néolithiques vivaient ici dans un tout autre paysage. A partir de 9 500 ans avant notre ère, la montée progressive du niveau marin va peu à peu envoyer le golfe qui commence à se mettre en place, il y a environ 4 500 ans avant notre ère. Avant cette date, il s'agit d'un espace continental drainé par des rivières bien individualisées par des vallées, les actuelles rivières d'Auray, du Vincin et de Noyal.

2.

Entre terre et mer, un territoire historique et patrimonial, propice à la création

L'étude archéologique, historique, les inventaires du patrimoine, nous renseignent sur l'évolution du territoire et les périodes qui nous ont précédés. Le partage et la diffusion de ces connaissances au plus grand nombre sont essentiels pour que chacun puisse s'approprier cette richesse, contribuer à sa préservation et à sa transmission.



Couloir du cairn de Gavrinis
© A. Lamoureux



Broderie, Association du festival dentellier de Bretagne, Colpo
© E. Blanchet



Vestiges de la chapelle du Burgo, Grand-Champ
© A. Lamoureux



Carte générale de la France. 158, [Vannes]. N° 15. File 172 / établie sous la direction de César-François Cassini de Thury; Capitaine, Louis (1749-1803). Cartographe
© BnF

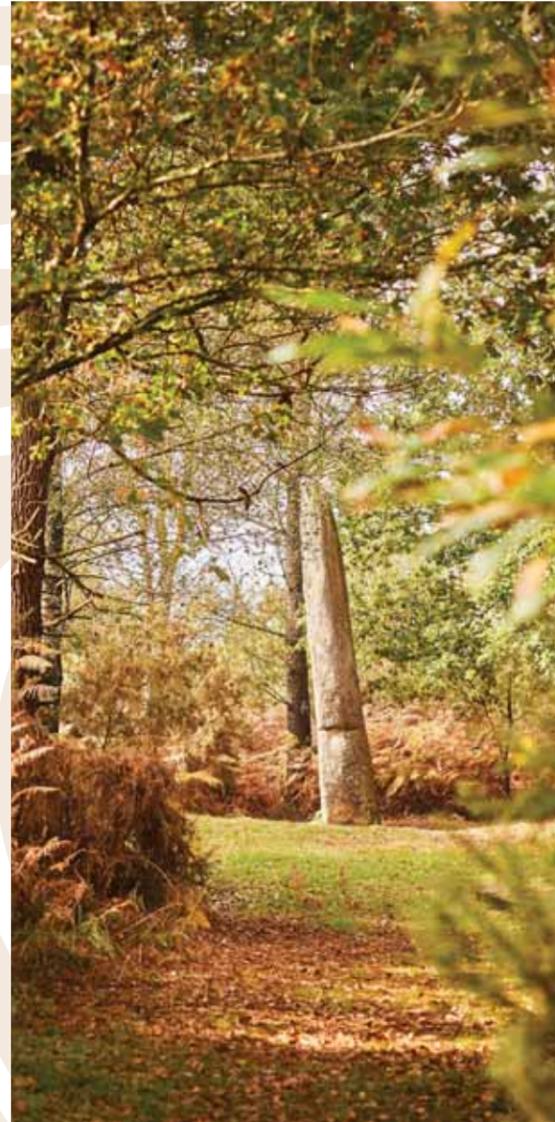
2.1 Des origines à aujourd'hui, une histoire qui s'inscrit dans la longue durée

Néolithique

Une diversité et une densité exceptionnelles

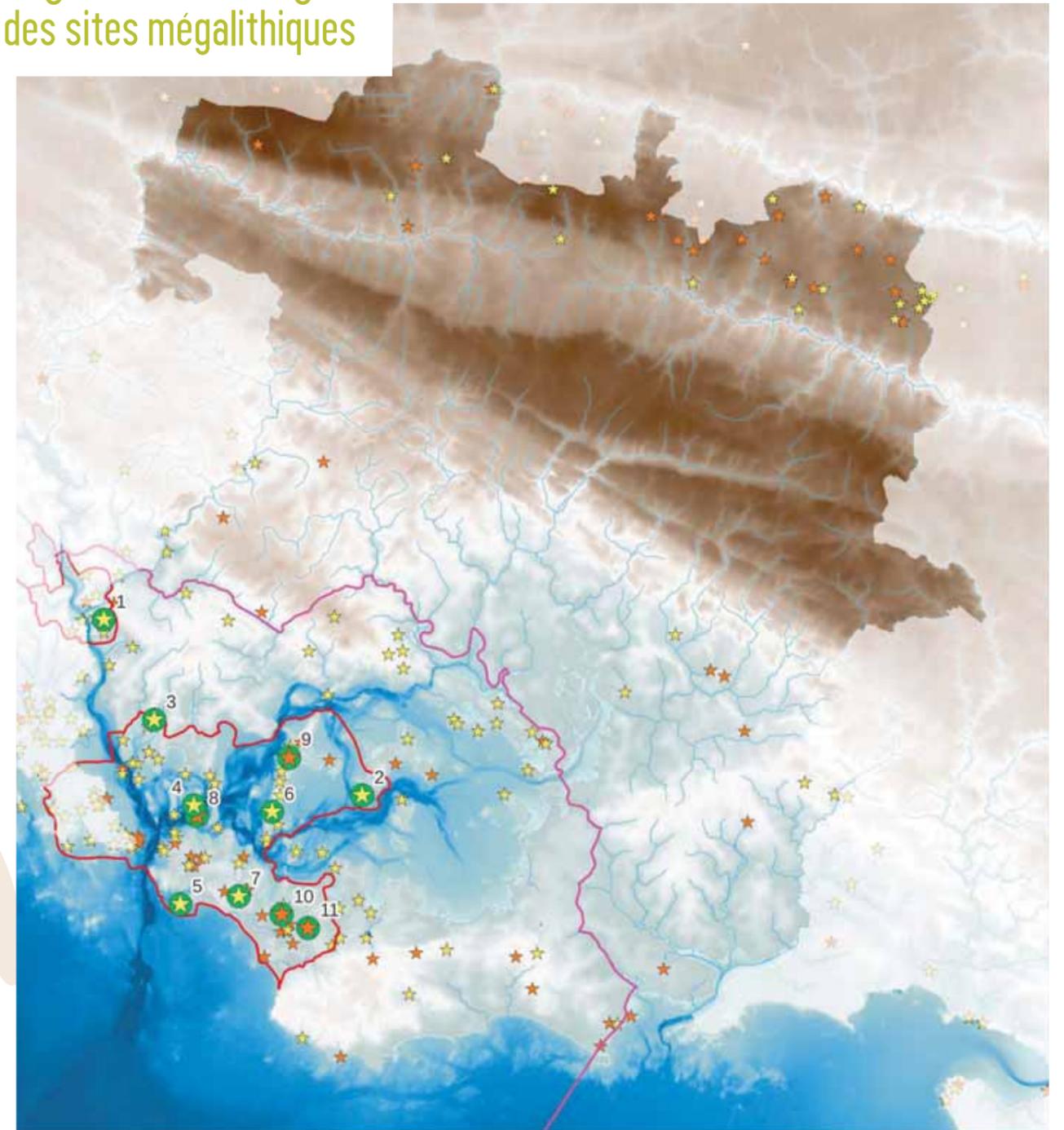
Entre 4500 et 2000 ans avant notre ère, les populations néolithiques ont édifié des stèles (menhirs), isolées ou agencées en ouvrages complexes, des tombeaux (dolmens et tumulus) géants ou de taille modeste, véritables architectures monumentales. Si l'imaginaire collectif a longtemps associé les mégalithes à la Bretagne, ils sont présents ailleurs en Europe, mais aussi en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie ; le territoire du sud du Morbihan se distingue avec des sites très anciens, une densité et une diversité de monuments exceptionnelles. Sur le territoire de l'agglomération, les mégalithes se concentrent sur le littoral et les îles du golfe du Morbihan, ainsi que sur le massif des Landes de Lanvaux.

Les archéologues ont encore beaucoup de questions à explorer sur le rôle de ces constructions mégalithiques et l'organisation des sociétés de l'époque néolithique. Ils s'appuient sur de nouvelles technologies qui renouvellent en permanence la connaissance et la lecture de ces monuments.



Menhir dit "quenouille de Gargantua", Plaudren
© A. Lamoureux

Etat de la connaissance des sites mégalithiques



Sites mégalithiques :

- ★ Tombeau (dolmen, allée couverte, cairn, tertre, tumulus)
- ★ Menhir ou ouvrage de stèles (enceinte, alignement, menhir isolé)

Périmètre du bien des Mégalithes (UNESCO) :

- ▭ Périmètre du Bien UNESCO (aires 3 et 4)
- ▭ Zone tampon du Bien

Sources:
DRAC Bretagne 2020
SHOM 2015

Réalisation : GMVA 2023

Sites majeurs du Bien situés sur le territoire

- ★ Sites majeurs: tombeau
- ★ Sites majeurs: Menhir ou ouvrage de stèles

Numéro	Nom
1	Kernours, Le Bono
2	Pen Liouse, Ile-d'Arz
3	Toulvern, Baden
4	Gavrinis, Larmor-Baden
5	Petit Mont, Arzon
6	Pen Hap, Ile-aux-Moines
7	Tumulus de Tumiac, Arzon
8	Les enceintes d'Er Lannic, Arzon
9	Kergonan, Ile-aux-Moines
10	Les menhirs de Kermaillard, Sarzeau
11	Les menhirs de Larguven, Sarzeau



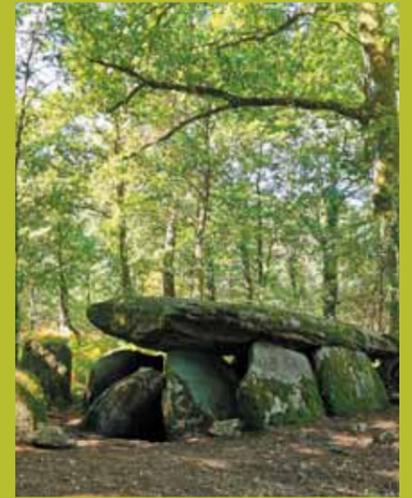
Cairn de Petit Mont, Arzon
© Néotopia/Paysages de mégalithes



Cairns de Larcuste, Colpo
© A. Lamoureux



Tumulus de Tumiac, Arzon
© ZULAN/Paysages de mégalithes



Dolmen de la loge au loup, Trédion
© N.Bos



Dalle sculptée du cairn de Gavrinis, Larmor-Baden
© A.Lamoureux



Mobilier découvert lors des fouilles du tumulus de Tumiac (Arzon)
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

DÉCORS, INSCRIPTIONS ET OBJETS MOBILIERS

Plusieurs monuments sont parés de gravures exceptionnelles tels que le cairn de Gavrinis (Larmor-Baden) et le cairn Petit Mont (Arzon).

Des dépôts (haches, poteries, etc.) ont également été découverts sur les sites néolithiques. Ces objets mobiliers font partie des collections du musée d'histoire et d'archéologie de Vannes.

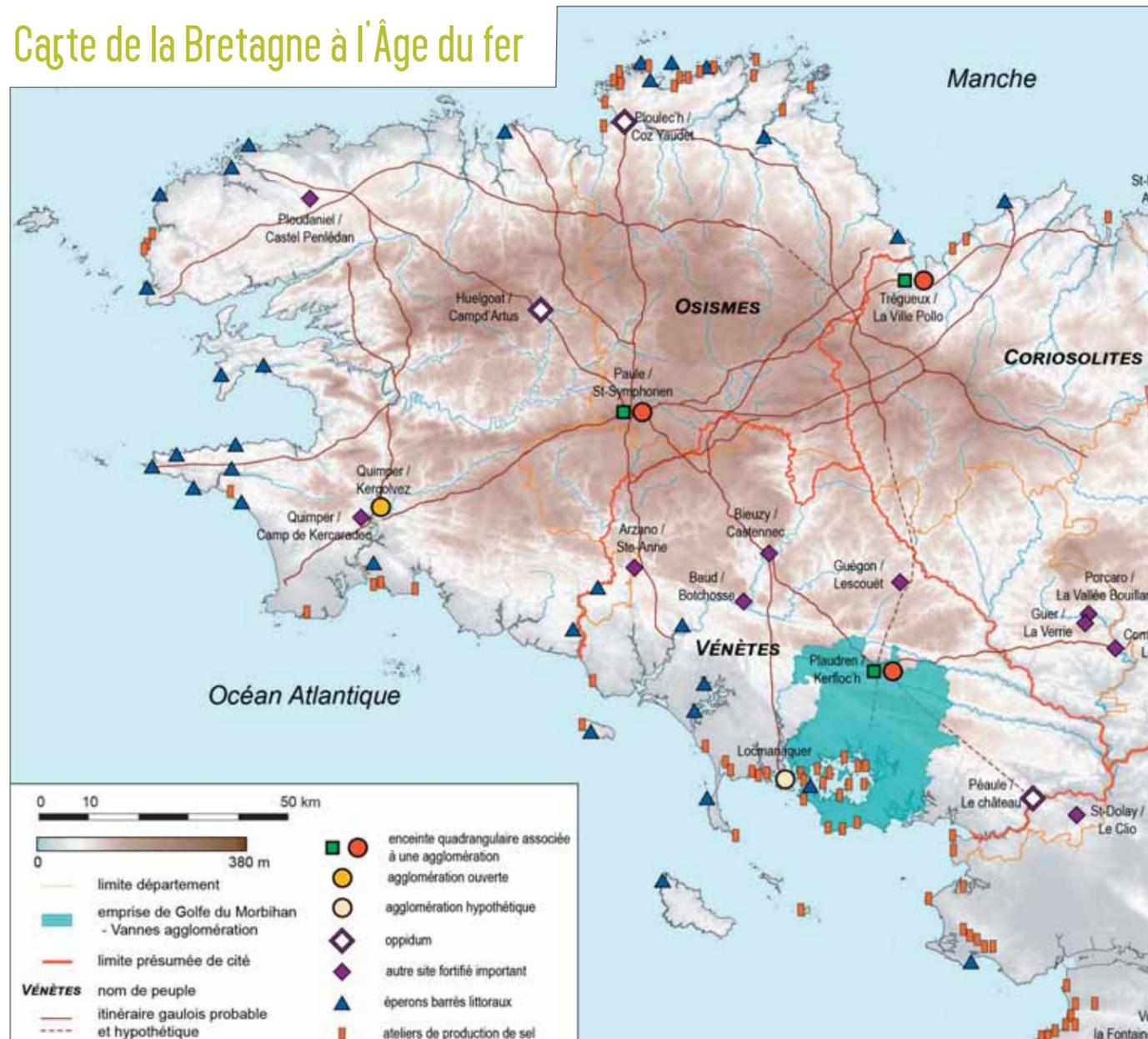
Âge du fer

À

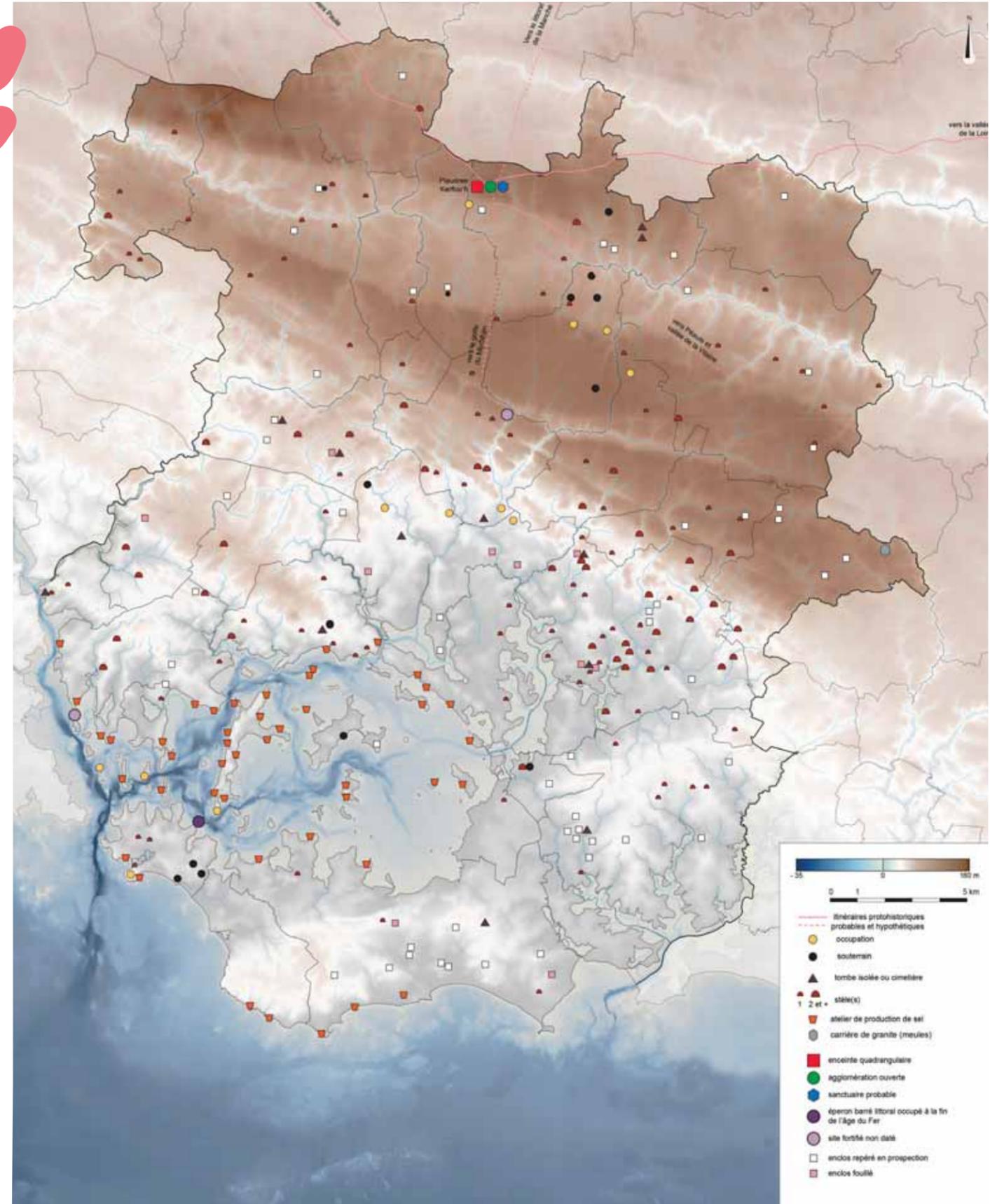
cette époque le territoire du département du Morbihan correspond en partie au territoire du peuple des Vénètes. La Bretagne n'est alors pas un territoire isolé et le littoral est attractif.

Cette période voit l'émergence du phénomène urbain. Un réseau dense de fermes et d'établissements ruraux se met en place, avec le réseau viaire, des enceintes aux clôtures monumentales sont édifiées et la période voit la naissance des premières "agglomérations".

Carte de la Bretagne à l'Âge du fer



Etat de la connaissance archéologique à l'Âge du fer



Kerfloc'h (Plaudren), haut lieu de l'Âge du fer

La grande agglomération de l'Âge du fer sur le territoire se situe à Kerfloc'h, site majeur se développant sur une surface minimale d'une dizaine d'hectares.

Les recherches archéologiques ont révélé une enceinte quadrangulaire remarquablement préservée, associée à une agglomération et un probable sanctuaire.

La production de sel, sur les îles et le littoral du golfe du Morbihan, constitue une activité économique importante. Le sel est utilisé localement pour les salaisons et comme monnaie d'échange. De nombreux vestiges de fours et de moules à sel ont été identifiés sur le territoire, comme par exemple sur les sites du Lodo (Arradon), sur l'île d'Illur ou encore à Moustérian (Séné).

De nombreux indices archéologiques attestent d'importantes zones d'habitat, comme c'est le cas à Theix-Noyal avec la récente fouille archéologique du site de Brestivan. Des souterrains ont été recensés à Monterblanc et à Grand-Champ. De nombreuses stèles funéraires ont été retrouvées sur la commune actuelle de Theix-Noyal ainsi que des zones de sépultures, près du tumulus du site du Rocher sur la commune de Le Bono.



Vue aérienne du site archéologique de Brestivan, Theix-Noyal
© INRAP



Statère d'or des Vénètes, Arradon
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Moules à sel en argile cuite découverts au Lodo (Arradon), première moitié du 1^{er} siècle av.J.-C.
© S.Daré - Céram



Vue aérienne de l'enceinte quadrangulaire de Kerfloc'h, Plaudren
© Céram



Stèle funéraire armoricaine, Treffléan
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



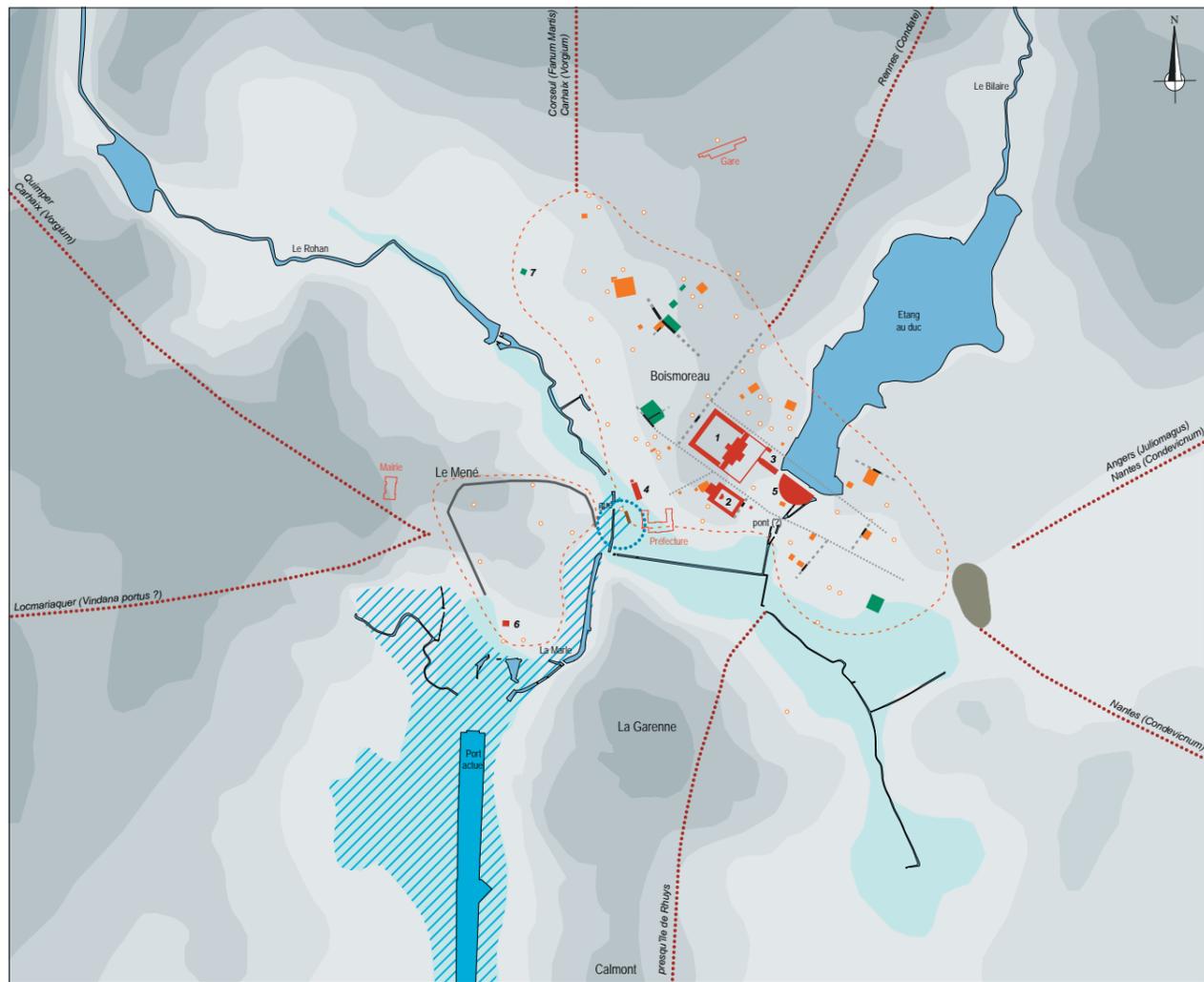
Haches à douille, Brandivy
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

Antiquité

À la période antique, les centres de pouvoir se déplacent légèrement. C'est Vannes, *Darioritum*, située en fond de ria avec un accès direct à l'océan, qui devient le chef-lieu de la cité. Un réseau dense de voies permet de rejoindre les principales agglomérations et d'échanger avec les nombreux établissements, comme par exemple Tréalvé (Saint-Avé) et

le Talhouët (Theix) qui se situent dans la proche campagne. Plusieurs voies convergent vers la ville de *Darioritum*, qui est ainsi un nœud routier important. Dans la ville, à côté des habitats et des ateliers artisanaux, s'élèvent des monuments publics qui marquent le statut urbain. Au IV^e siècle, une enceinte est bâtie. Le port de la cité permet les échanges commerciaux avec l'ensemble de l'empire romain où transitent de nombreux produits de consommation.

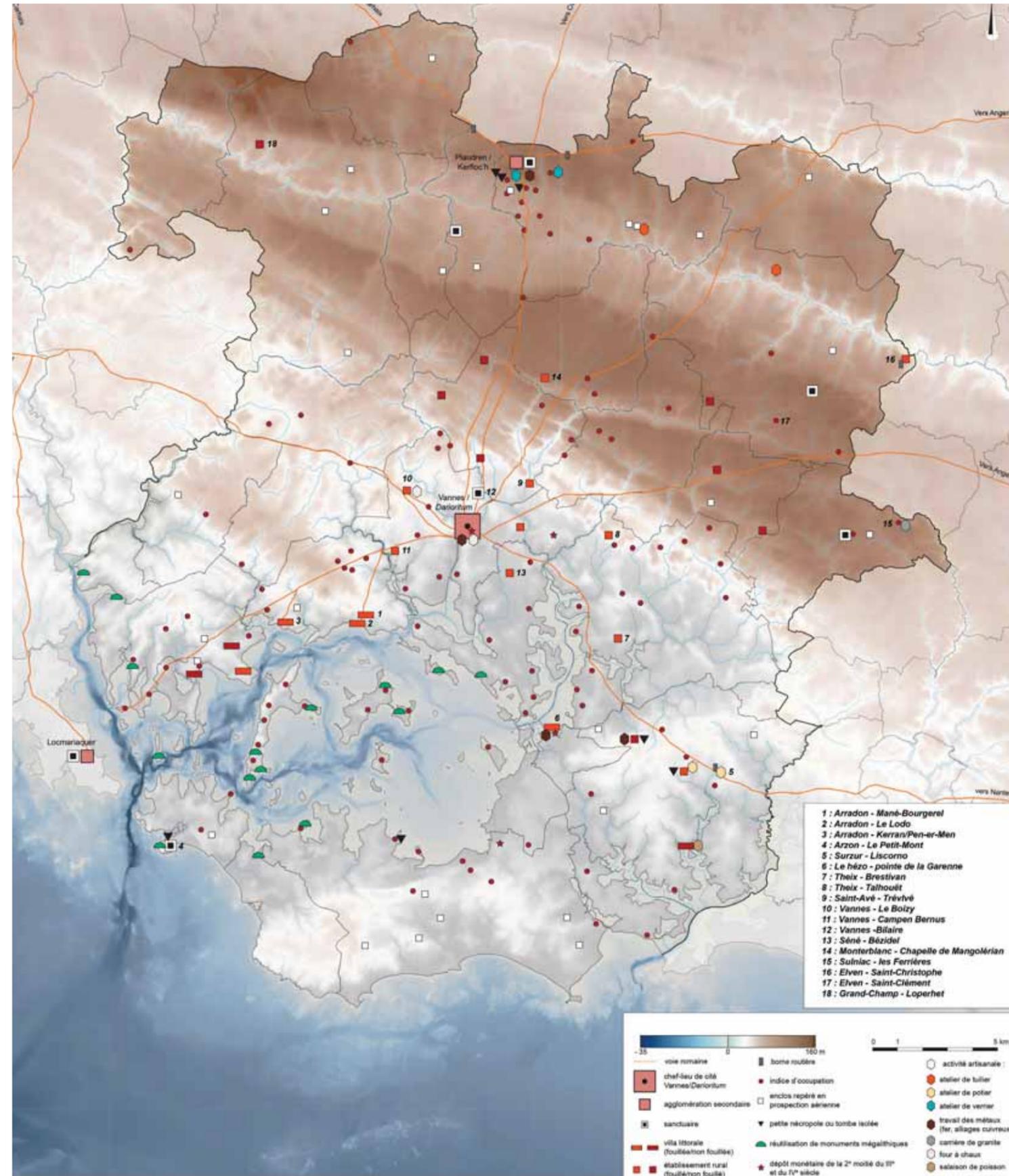
Plan schématique de la ville de Vannes, à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle ap. J.-C.



- | | | | | |
|------------------------------------|--|---|--|--|
| — tronçon de rue abordé en fouille | ■ bâtiments publics
1 : forum
2 : sanctuaire
3 : thermes
4 : thermes
5 : théâtre ? (situation et orientation présumées d'après les vestiges et l'analyse des cadastres anciens)
6 : sanctuaire ? (place des Lices) | ■ domus, habitation
■ bâtiment artisanal et commercial
7 : moulin hydraulique
○ vestiges indéterminés ou indice d'occupation
■ nécropole
--- extension supposée de la ville antique aux I ^e et II ^e siècles
— enceinte de la fin du III ^e siècle (tracé observé) | ■ rivières, ruisseaux et étangs (d'après le cadastre de Vannes de 1807)
■ golfe du Morbihan
■ Altimétrie (en m NGF)
■ 30
■ 20
■ 10
■ 0 | ■ bâtiment public actuel servant de repère |
|------------------------------------|--|---|--|--|
- 1 ha 0 200 m

Réalisation : S. Daré - Céram (2022)

Etat de la connaissance archéologique à l'antiquité



- 1 : Arradon - Mané-Bourgerel
- 2 : Arradon - Le Lodo
- 3 : Arradon - Kerras/Pen-er-Men
- 4 : Arzon - Le Petit-Mont
- 5 : Surzur - Liscorno
- 6 : Le Mézo - pointe de la Garenne
- 7 : Theix - Brestivan
- 8 : Theix - Talhouët
- 9 : Saint-Avé - Trévlvé
- 10 : Vannes - Le Boizy
- 11 : Vannes - Campen Bernus
- 12 : Vannes - Bézalec
- 13 : Séné - Bézidol
- 14 : Monterblanc - Chapelle de Mangolérian
- 15 : Sulniac - Les Ferrières
- 16 : Elven - Saint-Christophe
- 17 : Elven - Saint-Clément
- 18 : Grand-Champ - Loperhet

- | | | |
|--|--|---|
| ■ chef-lieu de cité Vannes/Darioritum | ■ indice d'occupation | ○ activité artisanale : atelier de tisser |
| ■ agglomération secondaires | □ enclos repéré en prospection aérienne | ○ atelier de potier |
| ■ sanctuaire | ▼ petite nécropole ou tombe isolée | ○ atelier de verrier |
| ■ villa littorale (fouille/ton fouillée) | ■ réutilisation de monuments mégalithiques | ○ travail des métaux (fer, alliages cuivreux) |
| ■ établissement rural (fouille/ton fouillée) | ■ dépôt monétaire de la 2 ^e moitié du III ^e et du IV ^e siècle | ○ sarrène de granite |
| | | ○ four à chaux |
| | | ○ salaison de poisson |

Réalisation : Céram (2022)



Site archéologique, atelier de verrier antique, Plaudren
© Céram



Statuette de Vénus anadyomène, Baden
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

À cette époque la production de sel fait l'objet d'un monopole impérial romain qui a pour conséquence de mettre fin à cette activité économique sur le territoire. Si la production de sel a cessé, le littoral demeure toujours très attractif comme en témoignent les multiples *villae* recensées. Leurs modèles architecturaux s'inspirent des *villae* méditerranéennes, comme par exemple sur les sites de Mané Bourgerel, du Lodo (Arradon) et de la pointe de la Garenne (Le Hézo). D'autres productions artisanales sont attestées sur le littoral. Les ressources marines sont exploitées avec, entre autres, la production ostréicole attestée par les coquilles retrouvées sur les sites archéologiques.



Restitution de la villa Le Boisy, Vannes
© Céram

L'agglomération de Kerfloc'h (Plaudren) perdue à l'époque romaine. Un important artisanat du verre s'y développe aux II^e et III^e siècles. D'autres sites de production artisanale sont connus, ateliers de potiers à Surzur, de tuiliers sur les communes d'Elven et de Plaudren ou une carrière à Sulniac.

Il est intéressant de noter la permanence et la réappropriation des sites culturels à travers les époques. En effet, les recherches archéologiques ont démontré que plusieurs sites mégalithiques ont fait l'objet d'une réoccupation culturelle à l'Antiquité.



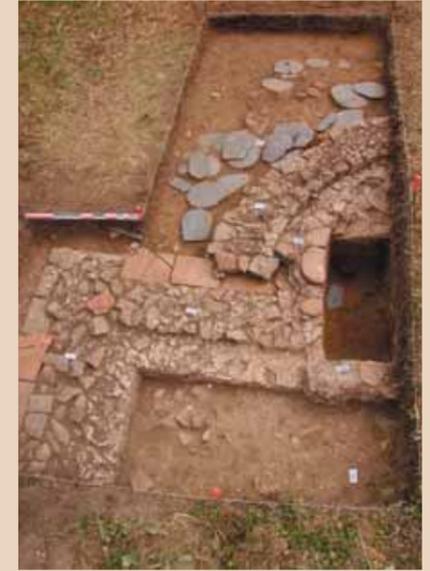
Pièce de monnaie Solidus, Elven
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Mosaïque (fragment), Arradon
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Amphore de vin de Taraconnaise, forme Dressel découverte ruelle du recteur à Vannes
© Céram



Site archéologique de la pointe de la Garenne, villa antique, Le Hézo
© Céram



Production des ateliers de potiers de Liscorno, Surzur
© Céram

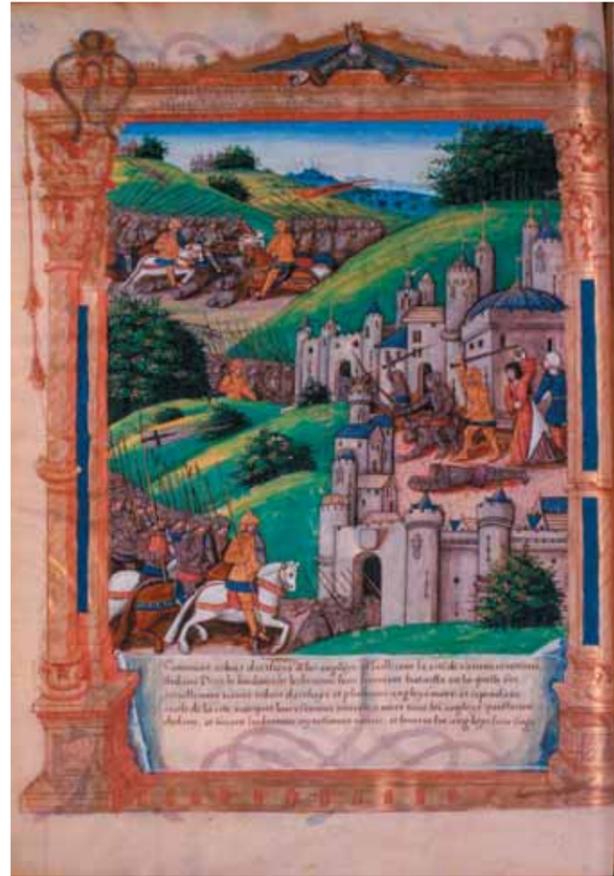


Vase en verre de la nécropole de Darioritum
Collection Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

Période médiévale

À

la période médiévale, les atouts de la situation géographique du Vannetais et de la ville de Vannes, font de ce territoire un lieu stratégique et un enjeu pour les pouvoirs.



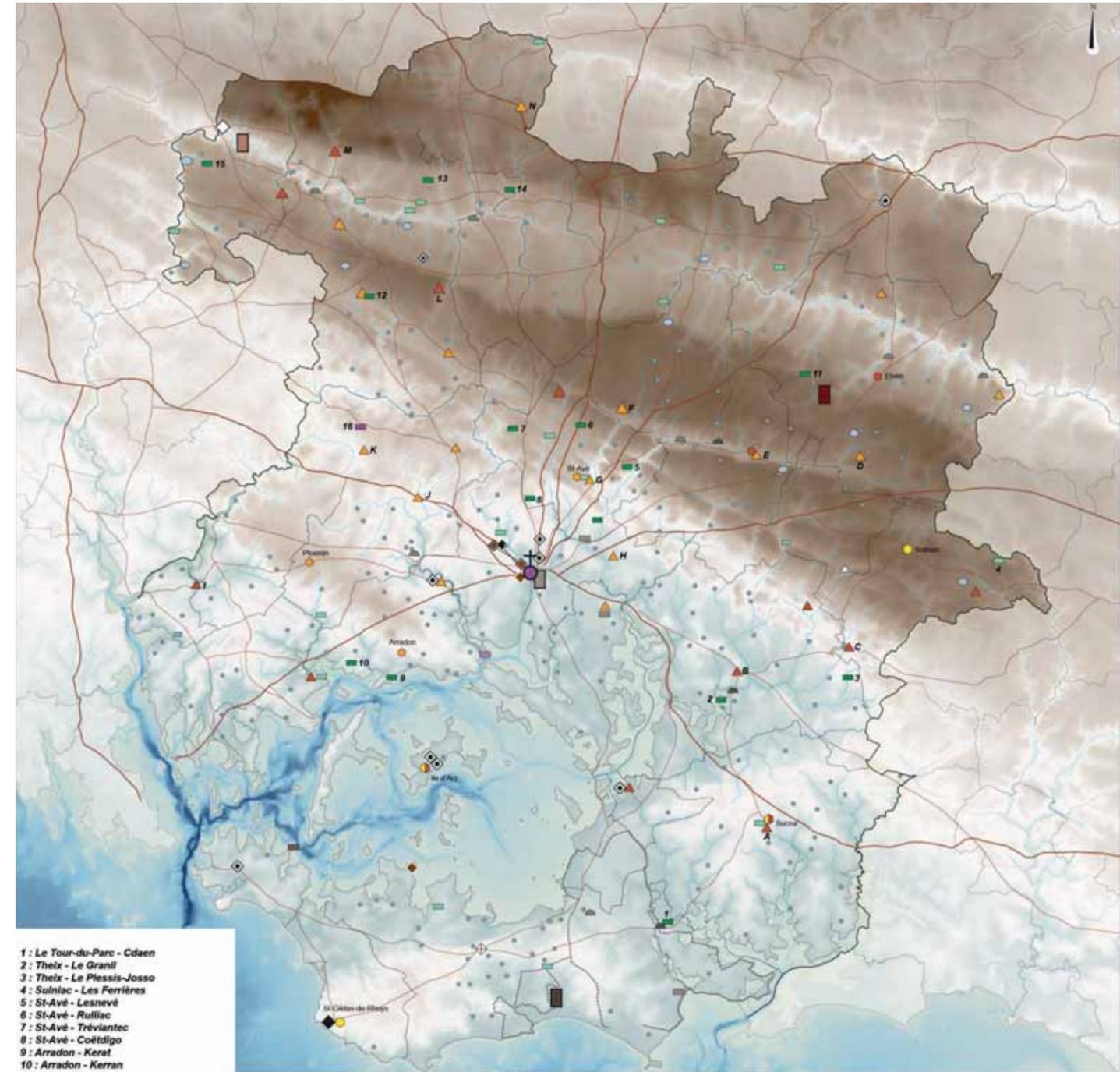
Français 138 - fol 227v - La toison d'or. Prise de Vannes (1342)
© BnF

La carte, qui présente l'état de la connaissance archéologique et du bâti pour la période médiévale, permet de mettre en évidence les édifices ou les vestiges d'un patrimoine exceptionnel : mottes, cathédrale, chapelles, abbayes, prieurés, manoirs, châteaux. Les édifices encore visibles aujourd'hui datent du Moyen Âge central et du bas Moyen Âge. Les édifices les plus anciens (haut Moyen Âge) n'ont pas été conservés.

Le patrimoine religieux est très présent sur le territoire sous différentes formes : **abbayes, couvents, églises paroissiales, chapelles, croix et calvaires, fontaines.** Au cœur de l'enceinte gallo-romaine de Vannes, la cathédrale Saint-Pierre conserve bon nombre de vestiges significatifs de cette période. La fondation des abbayes de Saint-Gildas de Rhuy et de Notre-Dame de Lanvaux en Brandivy illustre l'essor monastique breton considérable des XII^e et XIII^e siècles. À Vannes, la présence franciscaine, dès le XIII^e siècle et carmélite aux XIV^e et XV^e siècles, rappelle la diffusion fulgurante des ordres mendiants en Europe à proximité des villes.

Les prieurés d'Arzon, du Hézo, de Grand-Champ et de l'Île-d'Arz évoquent aussi ce contexte favorable de constructions religieuses. Pour la fin du Moyen Âge, quelques parties d'églises paroissiales enchâssées dans des adjonctions postérieures témoignent de l'effervescence architecturale de cette époque dans les églises de Sulniac, de Ploeren, de Surzur, de Saint-Avé, etc. Plusieurs chapelles du XV^e siècle, chapelle de Mangolérian à Monterblanc, chapelle Sainte-Anne à Saint-Nolff, chapelle de Béléan à Ploeren, montrent le savoir-faire des maîtres d'ouvrage et des sculpteurs dans la taille et l'ornementation des édifices.

État de la connaissance archéologique et du bâti pour la période médiévale



- 1 : Le Tour-du-Parc - Cdaen
- 2 : Theix - Le Granil
- 3 : Theix - Le Plessis-Josso
- 4 : Sulniac - Les Ferrières
- 5 : St-Avé - Lesnevé
- 6 : St-Avé - Rulliac
- 7 : St-Avé - Tréviantec
- 8 : St-Avé - Coëldigo
- 9 : Arzon - Kerat
- 10 : Arzon - Keran
- 11 : Elven - Kerleu
- 12 : Grand-Champ - Kerleguen
- 13 : Grand-Champ - Kermenguy
- 14 : Locmaria Grand-Champ - Coëlcandec
- 15 : Brandivy - Kergal
- 16 : Plescop - Kerango

- A : Surzur - chapelle N.-D. de Recouvrance
- B : Theix - chapelle N.-D. la Blanche
- C : Sulniac - église St-Jean-Baptiste
- D : Elven - chapelle St-Clément
- E : St-Nolff - chapelle Ste-Anne
- F : Monterblanc - chapelle de Mangolérian
- G : St-Avé - chapelle du Loc'h
- H : Vannes - chapelle du Rohic
- I : Le Bono - chapelle de Béquereil
- J : Ploeren - chapelle de Béléan
- K : Plescop - chapelle de Lézurjan
- L : Grand-Champ - chapelle de Loperhet
- M : Grand-Champ - chapelle de Loperhet
- N : Colpo - chapelle de Kerdroguen

<ul style="list-style-type: none"> voie romaine autre chemin évêché, cathédrale enceinte urbaine abbaye bénédictine Saint-Gildas de Rhuy abbaye cistercienne de Lanvaux prieuré 	<p>Ordres mendiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Franciscains Trinitaires Carmes Carmélites transfert du couvent (XVII^e s.) église avec vestiges romans église avec vestiges du XV^e s. église avec vestiges du XVI^e s. 	<ul style="list-style-type: none"> chapelle : XV^e / XVI^e s. château ducal de Suscinio parc ducal de Rhuy château ducal de l'Hermine (détruit) Elven - château de Largoët Brandivy - château de la Forêt (vestiges) 	<ul style="list-style-type: none"> motte : conservée / détruite enceinte manoir ducal (vestiges / détruit) manoir épiscopal (vestiges / détruit) manoir (XIV^e-XV^e s.) manoir avec vestiges (XIV^e - XV^e s.) manoir mentionné dans les réformations des XV^e et XVI^e s.
--	---	--	---



Vue aérienne du château de Suscinio dans son environnement littoral, Sarzeau
© A. Lamoureux

La présence ducale se matérialise à Vannes avec le château de la Motte, véritable forteresse aujourd'hui disparue, puis à la fin du XIV^e siècle avec le château de l'Hermine, résidence favorite des premiers Montfort. La construction de ce dernier, au sein des remparts agrandis par Jean IV, illustre l'essor de la construction civile et de la rénovation urbaine, aux lendemains de la guerre de Succession. Autre symbole de la présence des ducs, le **château de Suscinio**, où ils séjournent régulièrement, est situé au centre d'un vaste territoire de chasse en Sarzeau.



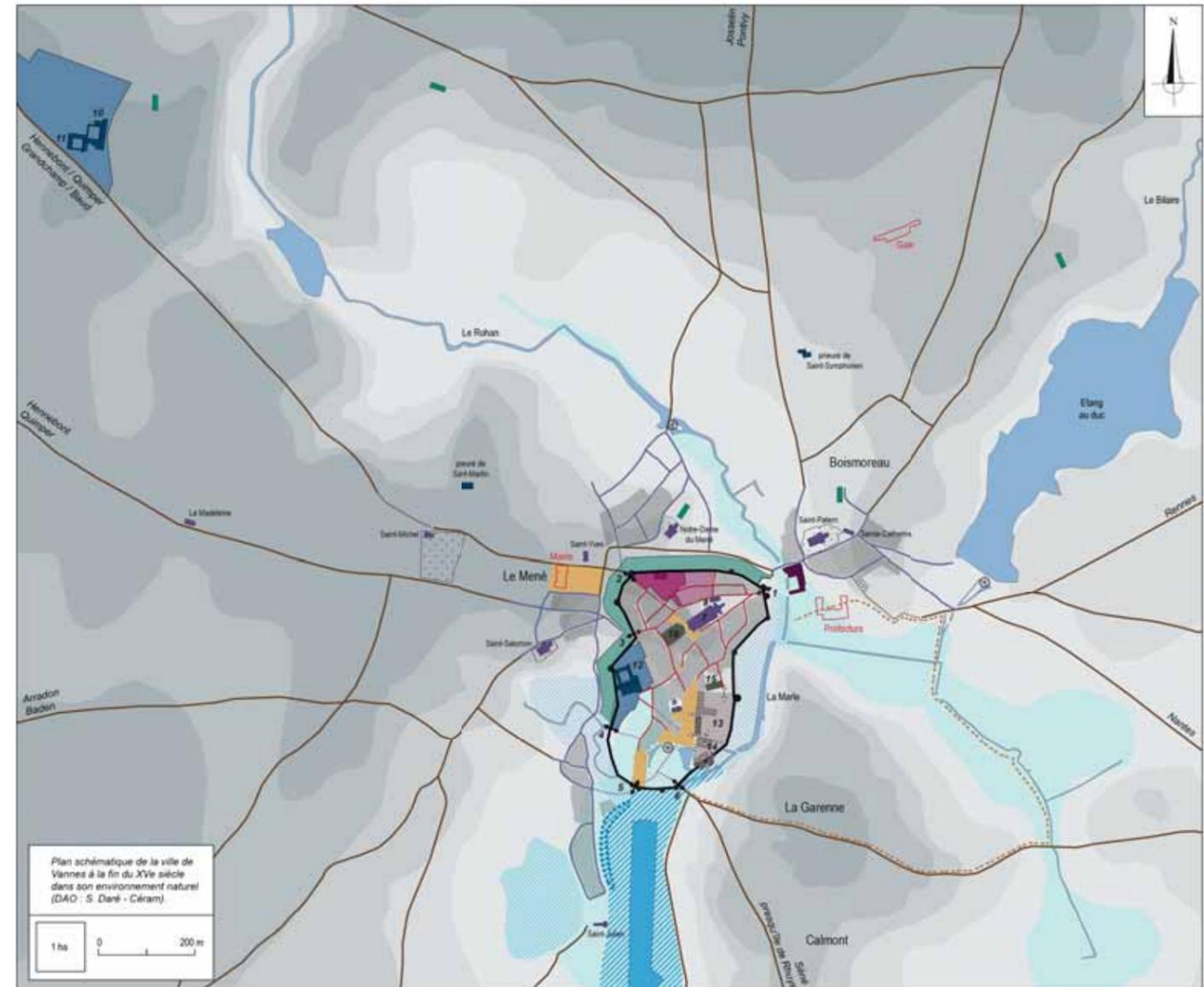
Tours de Largoët, Elven
© A. Lamoureux

De grosses et petites seigneuries se partagent le territoire. La plus importante, **la châtellenie de Largoët**, située au sud d'Elven, recouvre une douzaine de paroisses depuis les Landes de Lanvaux jusqu'aux paroisses maritimes de Baden et d'Arradon. L'espace rural est structuré par d'innombrables manoirs, de multiples métairies dites nobles et des moulins seigneuriaux. Constructions de grande qualité, aux formules très diverses, ces édifices témoignent d'un territoire marqué par la féodalité.



Coffret de mariage, Henri de Cussé, Vannes
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

Plan schématique de la ville de Vannes à la fin du XV^e siècle



- Plan schématique de la ville de Vannes à la fin du XV^e siècle dans son environnement naturel (DAO : S. Dani - Céram)
- enceinte urbaine et tours
 - fossés
 - portes
 - 1 : porte Saint-Patern
 - 2 : porte neuve
 - 3 : porte Saint-Salomon
 - 4 : porte figurée sur un plan de la 2nd moitié du 15^e s. (AD56 - S3 J 4) - hypothétique au XV^e s.
 - 5 : porte de Griguenac
 - 6 : porte de Calmeiz
 - rues vières
 - rues principales (en pointillés : tracé hypothétique)
 - rues secondaires et venelles
 - rues des faubourgs
 - voies et chemins
 - places
 - églises et chapelles (en pointillés : emprise incertaine)
 - 7 : cathédrale Saint-Pierre
 - 8 : chapelle Saint-Jean-Baptiste
 - 9 : chapelle Notre-Dame de Chartres
 - cimetière (contours pointillés : emprise incertaine)
 - prieurés et couvents
 - 10 : couvent des carmes (Notre-Dame du Bonheur)
 - 11 : couvent des carmélites (Les Trois-Maries)
 - 12 : couvent des franciscains
 - emprise des couvents
 - palais épiscopal de la Motte
 - emplacement supposé du palais épiscopal médiéval (fin du XIII^e - milieu du XVIII^e siècle)
 - quartier canonial
 - hôpital Saint-Nicolas
- château de l'Hermine :
- emprise présumée du château de l'Hermine
 - 13 : basse-cour
 - 14 : haute-cour
 - bâtiment reconstruit en brique et tours visibles sur les plans de la 2nd moitié du XVIII^e siècle
 - logis et dépendances probables d'après l'analyse des sources iconographiques et écrites
 - accès hypothétique au château
 - limites de la haute cour du château à partir de l'analyse parcellaire
 - limites présumées du parc ducal
 - bâtiment public
 - 15 : chambre des comptes
 - 16 : la Cobue
- moulins
 - zones d'habitat dense
 - manoir
 - emplacement présumé du port
 - zone couverte par la mer (emprise probable)
 - rivères, ruisseaux et étangs (d'après le cadastre de Vannes de 1807)
 - golfe du Morbihan (état actuel)
 - marais ou zone régulièrement envahie par la mer
 - Altitude (en m NGF)
 - bâtiment public actuel servant de repère

Réalisation Céram



1785 - une invitation à l'Hôtel des Douves (appelé aujourd'hui Hôtel de Limur), reconstitution historique, Vannes © J.Danielo

Du XVI^e siècle à la Révolution

Au début du XVI^e siècle, l'union de la Bretagne à la France en 1532 entraîne un rebond du commerce maritime et de l'activité artisanale. La forte production agricole de l'arrière-pays contribue à cette prospérité marchande. Mais ce dynamisme économique marque le pas au XVIII^e siècle.

L'exil du Parlement de Bretagne à Vannes a un grand impact sur la construction et contribue à l'embellissement de la ville. Au XVIII^e siècle, les besoins nés du commerce imposent l'amélioration des équipements portuaires tout comme l'aménagement des routes par l'intendance de Bretagne.

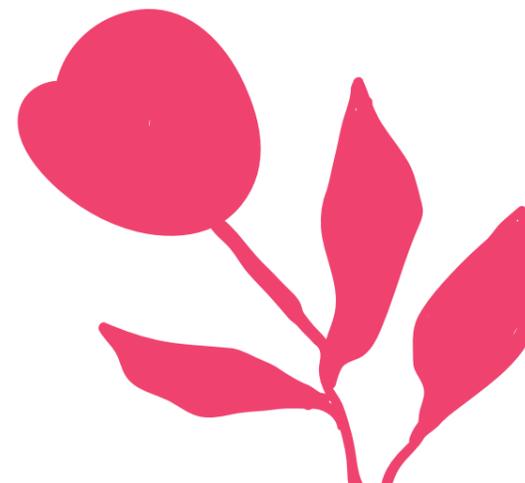
Les églises et chapelles construites au Moyen Âge répondent toujours aux besoins spirituels des paroissiens et rares sont celles qui datent du XVI^e siècle, comme l'église Saint-Pierre-aux-Liens (Plescop) et les chapelles de Notre-Dame de Burgo (Grand-Champ), de Notre-Dame de Recouvrance (Surzur) et de Notre-Dame de Kerdroguen (Colpo). Ce phénomène de construction et d'embellissement des intérieurs, discrètement influencé par l'art de la Renaissance, s'accroît au XVII^e siècle avec la réforme religieuse.



La carte de Morbihan - J.Legrand - 1637 © BnF



Tapisserie aux armes de France et de Bretagne, 1671, Vannes © Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



En milieu urbain

En milieu urbain, la construction privée bat son plein au XVII^e siècle sous l'effet des bénéfices du commerce. Les maisons de marchands sur le port, d'artisans dans les faubourgs illustrent des retombées d'une économie florissante. La désaffection des murailles, renforcées au temps de la Ligue, a pour conséquence, une fois la guerre terminée, l'occupation plus ou moins licite de ces espaces. L'installation temporaire du Parlement de Bretagne à Vannes (1675-1690) engendre de nouvelles constructions. Les maisons en pan de bois (plus de 180) cèdent peu à peu la place aux maisons totalement en pierre. Le paysage urbain se transforme. Comme ailleurs, cette époque est marquée par la floraison de nombreux couvents liée à la Réforme catholique.



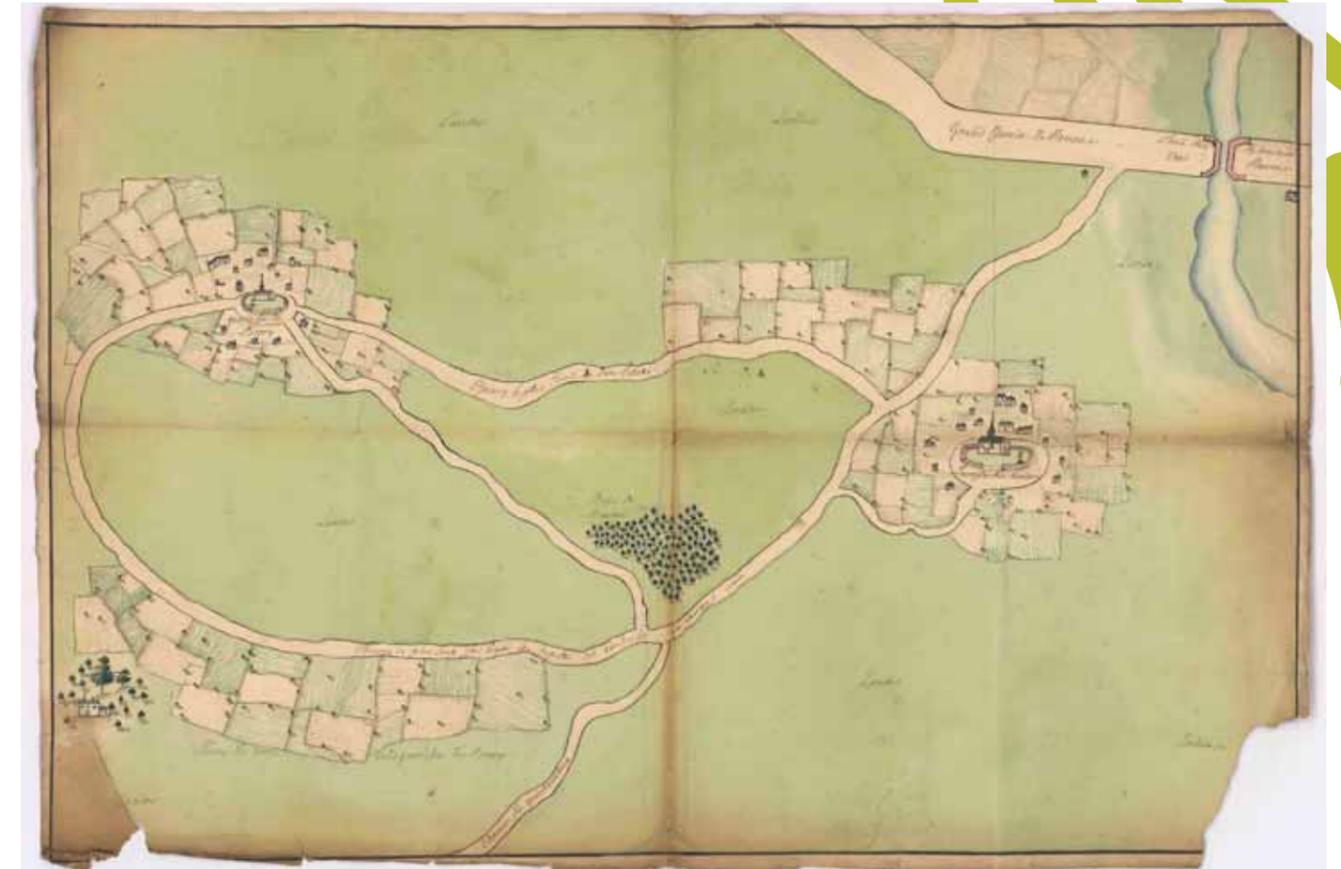
Vannes à la fin du XVIII^e siècle, avec l'emprise des couvents
© Ville de Vannes



Fourchette, Jean-Baptiste Le Rouzic, Vannes
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Le port de Vannes, vu de la Sautière à haute mer
Ozanni N. (del.), Le Gouaz Y. (Sculpt.), Vannes
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Plan de situation du pont de Kerboulard près de Sulniac, sur la route de Vannes à Redon, XVIII^e siècle
© Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

En milieu rural

En milieu rural, l'architecture vernaculaire, isolée ou regroupée en hameaux, fixe ses caractéristiques. Les communes ont conservé un certain nombre de demeures urbaines en pierre et au décor architectural raffiné.

Les différents types de maisons observés, du simple *pent* à pièce unique à la maison à deux pièces juxtaposant sous le même toit une pièce commune et une étable, souvent séparées par une cloison, concernent autant l'habitat des marins que celui des agriculteurs. En presqu'île de Rhuy, les marins ont toujours des bêtes, quelquefois une petite terre que cultive l'épouse pendant l'absence de son mari, et donc une remise ou une étable qui rend leur maison identique aux petites fermes du canton.

De nombreux manoirs sont construits ou aménagés encore à cette époque qui se caractérisent, à la différence des maisons rurales, par la présence d'un étage, accessible par un escalier le plus souvent en vis, installé dans une tour hors-œuvre.

Le littoral continue d'exercer un attrait pour nombre de familles aristocratiques qui remettent au goût du jour leurs résidences, manoirs ou châteaux comme par exemples, les manoirs de Kerran et Roguédas à Arradon et le château de Truscat à Sarzeau.

Les grandes métamorphoses des XIX^e et XX^e siècles

Aux XIX^e et XX^e siècles, le territoire connaît de profondes mutations que l'on observe à partir de 1860 et après la Seconde guerre mondiale. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la croissance est stimulée par l'arrivée du train. Le déploiement du réseau de chemin de fer et l'amélioration des voies de communication désenclavent les cantons ruraux. L'arrière-pays se transforme. Le développement des foires ouvre des horizons plus larges à la production locale qui se modernise sous l'effet du bouleversement agricole et des progrès techniques. Les activités maritimes, en particulier l'ostréiculture et l'activité viticole dans la presqu'île, connaissent une nouvelle croissance.

De nombreuses églises paroissiales comme Séné, Theix, Arzon, Arradon, Grand-Champ, Trédion, Le Hézo, Brandivy sont réédifiées, à proximité ou à l'emplacement d'édifices devenus vétustes. Beaucoup d'efforts sont consacrés à la construction d'équipements (gares) et d'édifices publics où s'exercent de nombreux architectes et gros entrepreneurs locaux. Avec les lois sur l'enseignement, le bilan des constructions municipales, écoles, mairies qui deviennent obligatoires à partir de 1882 est impressionnant. L'essor de l'activité maritime s'accompagne d'aménagements portuaires, de construction de phares et d'installations défensives.

L'implantation à Vannes de trois régiments après 1874, donne un véritable coup de fouet à l'économie. La construction des casernes relance



Arrivée du train en gare de Vannes, fin du XIX^e siècle
© Archives départementales du Morbihan



Expérience d'un moteur à Grand-Champ, fin XIX^e, début du XX^e siècle. Carte postale
© Cartopole de Baud



Mairie-école de Plaudren, début du XX^e siècle
© Archives départementales du Morbihan



Camp de Meucon sur Monterblanc, fin du XIX^e, début du XX^e siècle
© Archives municipales de Vannes

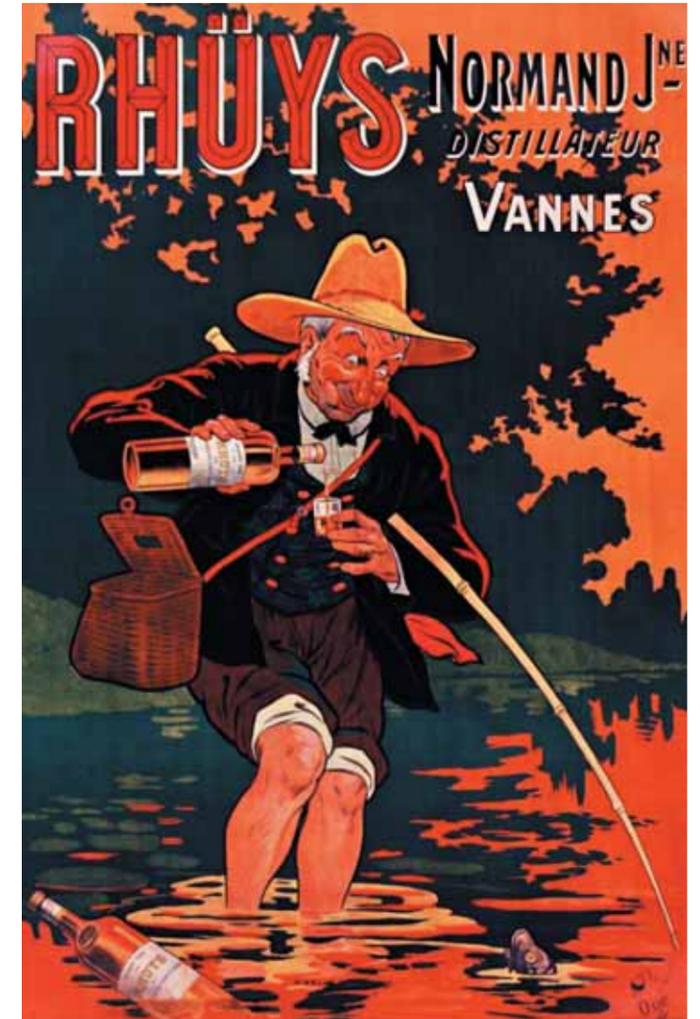
l'activité du bâtiment. L'apport de 4 000 militaires, accessoirement accompagnés de 2 300 chevaux, entraîne la construction de nombreux lotissements et de résidences. A Saint-Avé, la commune voit sa population augmenter avec la construction de l'asile départemental de Lesvellec à la fin du XIX^e siècle. À la même période le camp de Meucon est construit (1878) sur la commune de Monterblanc.

Le littoral du golfe du Morbihan joue un rôle majeur d'attraction. L'aménagement de la station balnéaire vannetaise de Conleau, à partir de 1877, s'inscrit dans ce cadre, tout comme l'essor des constructions de villégiatures à Arradon, Port-Navalo et Saint-Gildas de Rhüys.

Le style Art déco marque les réalisations de l'Entre-deux-guerres. De nombreuses maisons aux façades colorées sont observées à Vannes et dans les bourgs comme par exemple sur la commune de Le Bono.



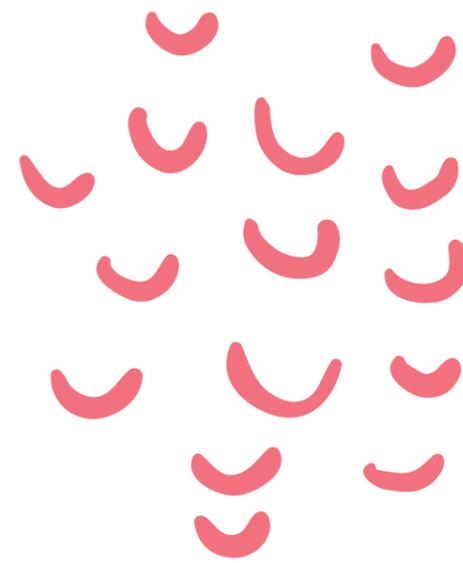
Maison de l'Entre-deux-guerres, Le Bono
© GMVA



Affiche publicitaire Rhüys Normand J[eu]ne, distillateur, Vannes
© BnF



Une régata à Conleau, Vannes. Carte postale
© Archives municipales de Vannes





Vue aérienne de l'entreprise Michelin, vers 1963, Vannes
© Archives municipales de Vannes



Vue aérienne de la ZI du Prat, Vannes, 1974. Fonds Heurtier
© Archives municipales de Vannes

Après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte d'embellie économique et de forte croissance démographique, le territoire connaît de profonds bouleversements. Les évolutions des techniques agricoles, le remembrement des terres paysannes, la création d'entreprises, la montée du tertiaire et le développement du tourisme, entraînent une nouvelle occupation ou définition du territoire touchant à la fois l'urbanisme, les paysages et l'architecture de l'agglomération. Tout comme les grands ensembles vannetais, les nombreux lotissements réalisés répondent à la crise du logement des années 1960 et accroissent progressivement l'emprise foncière des communes, en comblant les espaces restés libres entre les axes routiers.

L'habitat individuel offre un panel architectural riche et de formes variées, au sein duquel les architectes Yves Guillou et Bernard Guillouët s'illustrent tout particulièrement. **Les réalisations majeures de ces dernières décennies bouleversent allègrement les codes traditionnels de l'habitat breton.**

À la construction de logements, s'ajoutent celles des équipements administratifs, scolaires, universitaires, sportifs, socio-culturels. Si la production est dominée par le nombre et la répétition, la cité administrative qui abrite la sécurité sociale ou le Palais des

Arts à Vannes témoignent de l'innovation constructive et stylistique de l'époque.

Au-delà des centres-villes et des quartiers résidentiels, les zones d'activités à vocation économique, industrielle ou tertiaire, se développent sans réelle continuité ou cohérence avec les tissus urbains existants.



Vue aérienne de la 4 voies en construction traversant Vannes, 1974. Fonds Heurtier
© Archives municipales de Vannes



Vue aérienne du quartier de Kercado, vers 1970. Carte postale YCA. Fonds privé
© Ville de Vannes

L'ESSOR DU TOURISME PREND UNE AMPLÉUR INÉDITE APRÈS LA GUERRE

Plusieurs projets d'aménagement voient le jour pour permettre l'accueil des estivants, de plus en plus nombreux. Sur la presqu'île de Rhuys, c'est à cette époque que la station et le port de plaisance du Crouesty sont réalisés : un grand projet au caractère unique en Bretagne. L'implantation d'architectures contemporaines, en rupture avec l'habitat traditionnel, et la multiplication des résidences secondaires sont très significatives des transformations majeures qui s'opèrent à cette période.

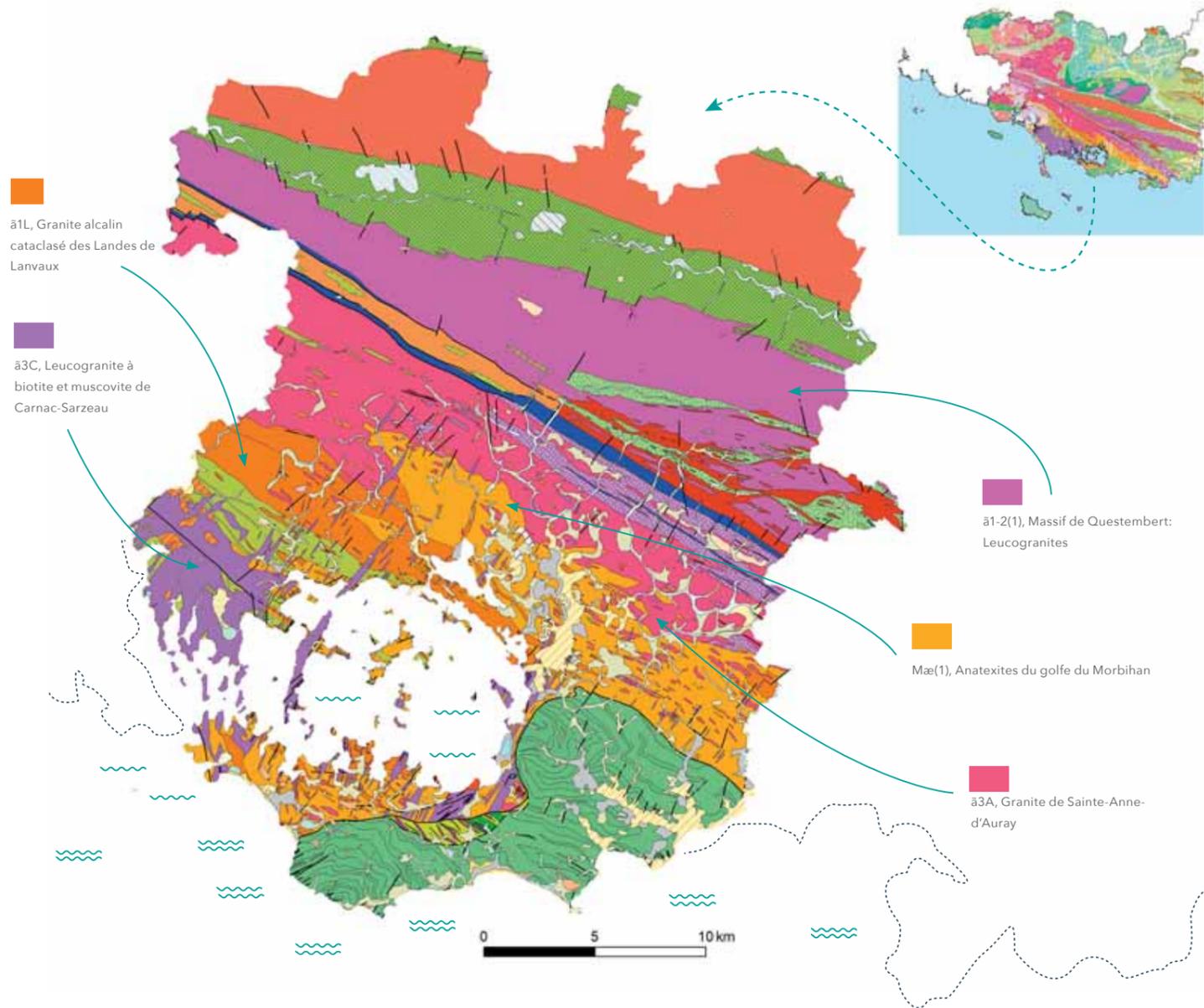


Plage de Port-Navalo 1970-1980, Arzon
© Musée de Bretagne



Vue aérienne du port du Crouesty (1985), Arzon
© Archives départementales du Morbihan

2.2 Des patrimoines qui témoignent de la richesse historique et culturelle du territoire



Source : BRGM

2.2.1 Patrimoine géologique

Sur le plan géologique et géographique, le Morbihan appartient au Massif armoricain, faisant partie de la chaîne hercynienne. La nature géologique du sous-sol est à l'origine d'ambiances, de paysages et d'une toponymie spécifiques. Selon la géologie simplifiée du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le territoire de l'agglomération possède cinq types de ressources : des sables (seulement sur l'Île-d'Arz), des granites (dans la partie centrale et nord de l'intercommunalité), des micaschistes (au niveau de la presqu'île de Rhuys principalement), des gneiss (au niveau du golfe du Morbihan entre Le Bono et Surzur) et des schistes et grès (au niveau des Landes de Lanvaux).

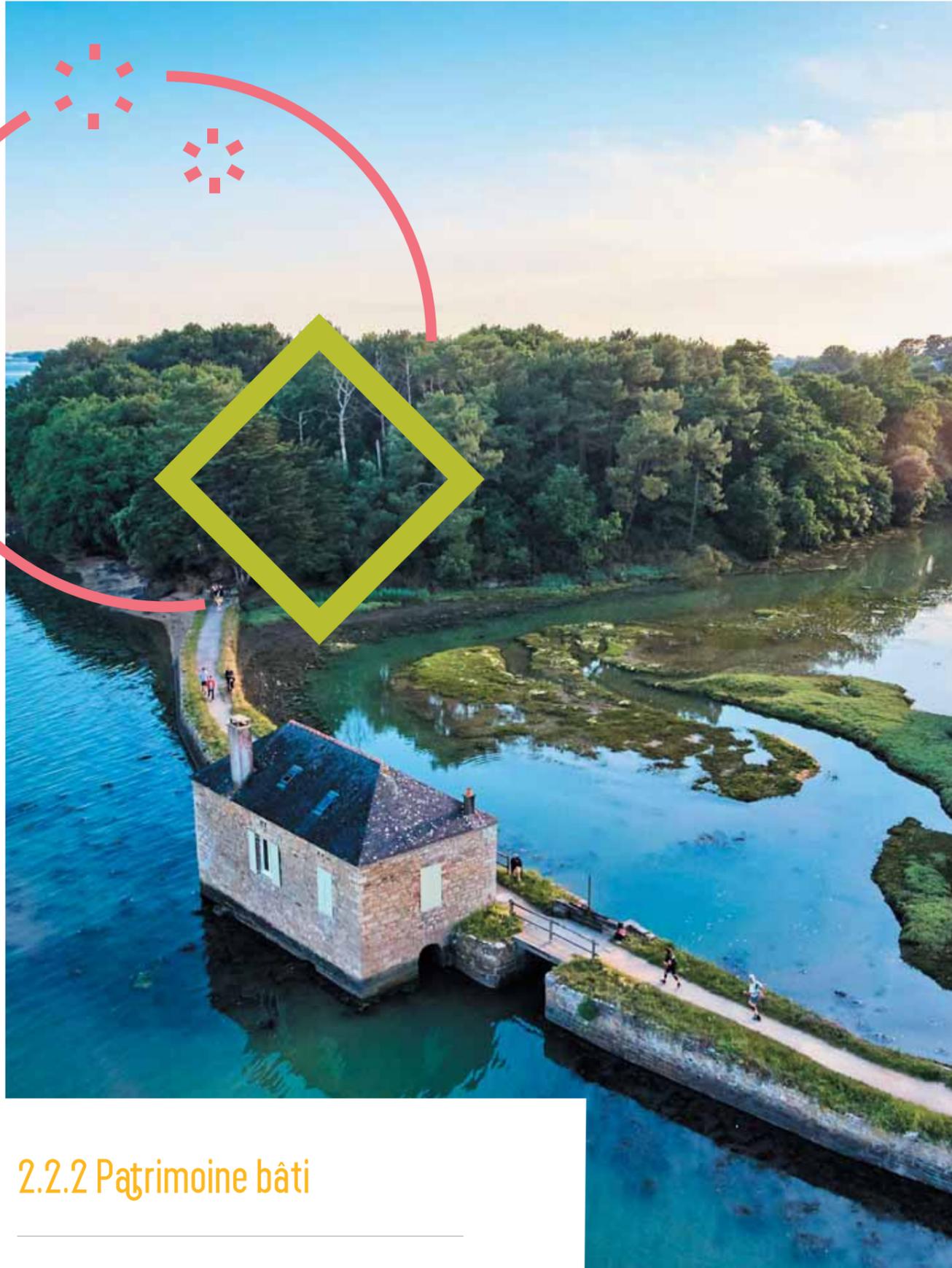
3 SITES GÉOLOGIQUES REMARQUABLES SONT IDENTIFIÉS :

- Le filon granitique d'Arradon qui se prolonge sur l'Île-aux-Moines
- Les micaschistes de la presqu'île de Rhuys
- Les migmatites de Port-Navalo



Migmatites plissées de Port-Navalo, Arzon
© GMVA

LES FALAISES DE PORT-NAVALO SONT UNE BELLE ILLUSTRATION DE MIGMATITES PLISSÉES ET D'INTRUSIONS GRANITIQUES



Moulin à marée de Paluden, Arradon
© A. Lamoureux

2.2.2 Patrimoine bâti

ARCHITECTURES MÉGALITHIQUES

Cairn, dolmen, enceinte, menhir, tumulus

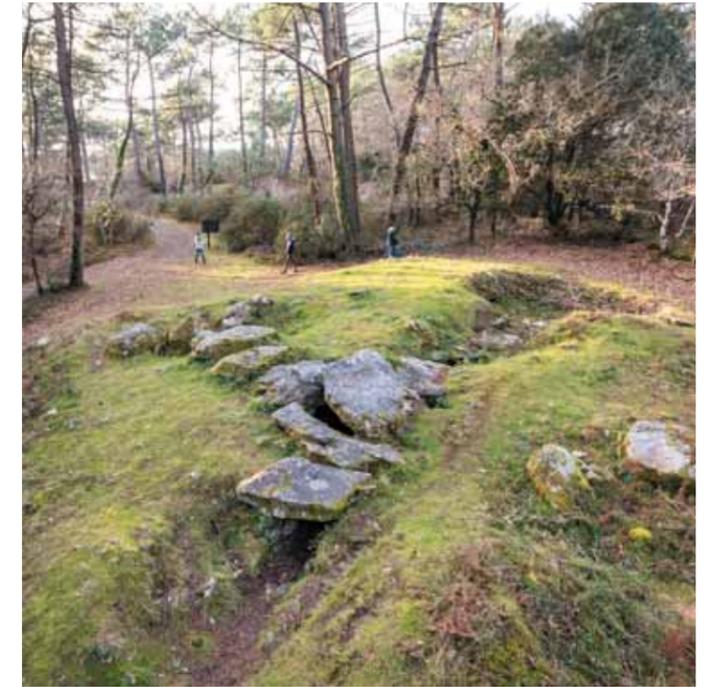
Dolmens, menhirs, cairns, etc. sont les marqueurs incontestables du paysage néolithique sur le territoire.



Tumulus de Kernours, Le Bono
© Fañch Galivel/Paysages de mégalithes



Enceinte de Kergonan, Ile-aux-Moines
© Néotopia/Paysages de mégalithes



Dolmen de la grotte Toulvern, Baden
© Fañch Galivel/Paysages de mégalithes



Dolmen de la loge au loup, Trédion
© P. Gouezin

Menhir de Kermaillard, Sarzeau
© ZULAAN/Paysages de mégalithes



ARCHITECTURES CULTUELLES

Abbatiales, calvaires, cathédrale, chapelles, cimetières, couvents et prieurés, croix, églises, fontaines de dévotion, monuments funéraires

On dénombre dans le département du Morbihan 1 227 édifices religieux dont 900 églises, chapelles et oratoires. Cette richesse s'exprime pleinement sur le périmètre d'étude par une densité patrimoniale importante, en zone urbaine et rurale.

ABBAYES, COUVENTS ET PRIEURÉS

Deux abbayes :

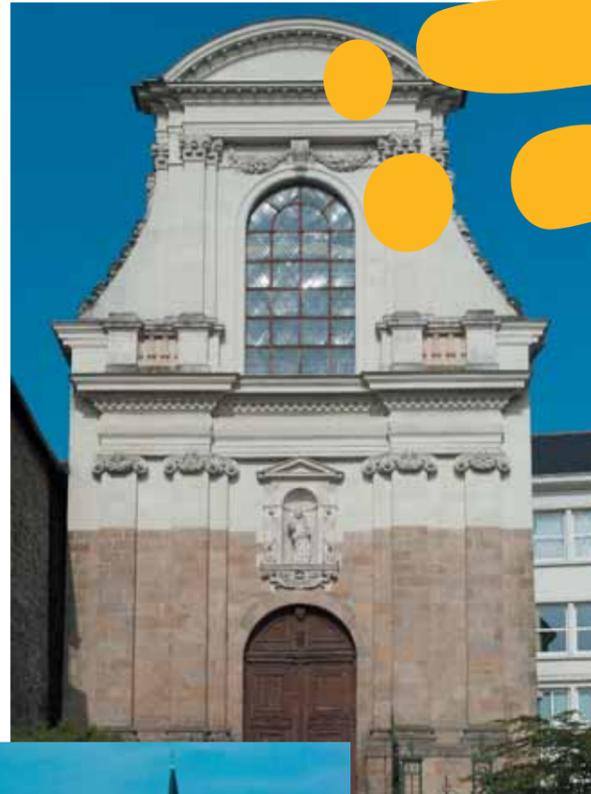
L'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys est une abbaye bénédictine du XI^e siècle, dont l'église et certains objets mobiliers sont classés au titre des monuments historiques.

Les vestiges de l'abbaye cistercienne Notre-Dame de Lanvaux du XII^e siècle, à Brandivy.

On dénombre plusieurs couvents à Vannes construits au XVII^e siècle.

Six prieurés :

Le Bernon à Arzon, le bourg d'Arzon, le bourg de l'Île-d'Arz, le Vincin à Arradon, les Saints à Grand-Champ, le prieuré du Hézo.



Chapelle du collège Saint-François Xavier, Vannes
© Ville de Vannes

Pieuré de l'Île-d'Arz
© Service de l'Inventaire



Abbaye de Saint-Gildas de Rhuys
© Service de l'Inventaire

Ancien couvent de la congrégation des Filles de Jésus de Kermaria, XIX^e siècle, Plougoumelen
© GMVA



CATHÉDRALE ET ÉGLISES

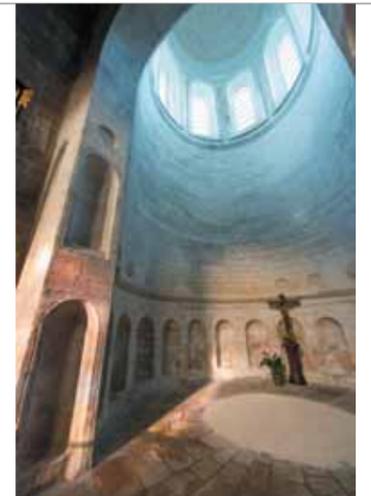
La cathédrale de Vannes présente plusieurs époques de construction depuis le XIII^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle. En 1537, l'architecte Jean Daniélo construit une chapelle en rotonde à deux étages, la chapelle du Saint-Sacrement, joyau de style Renaissance.



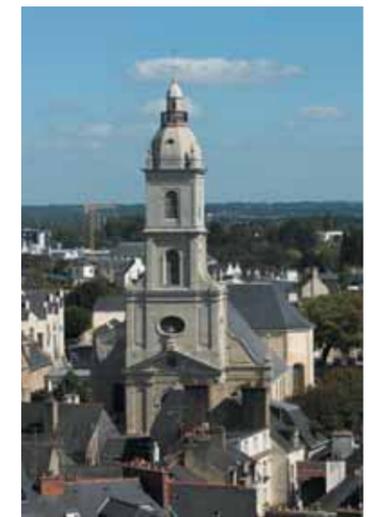
Cathédrale Saint-Pierre de Vannes, mai 2018, concours photos GMVA
© A. Marta



Inscriptions, charpente de la cathédrale, Vannes
© Ville de Vannes



Chapelle du Saint-Sacrement, cathédrale Saint-Pierre, Vannes
© GMVA



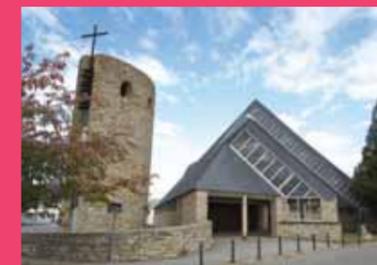
Église Saint-Patern, XVIII^e siècle, Vannes
© Ville de Vannes



Eglise Saint-Pie X (1959), Vannes
© Ville de Vannes



Eglise Saint-Servais (1997), La Trinité-Surzur
© GMVA



Eglise Saint-Guen, Vannes
© Ville de Vannes

Quelques exemples d'églises construites au XX^e siècle :

Eglise Saint-Guen (1967).

L'église Saint-Guen réalisée par les architectes Jacques-Henri Maisonneuve et Erich Kasper a obtenu en 2006, le label "Architecture contemporaine remarquable".

UN RÉSEAU DE CHAPELLES DE LA FIN DE LA PÉRIODE GOTHIQUE MAILLE LE TERRITOIRE

Les chapelles les plus anciennes datent de la seconde moitié du XV^e siècle.

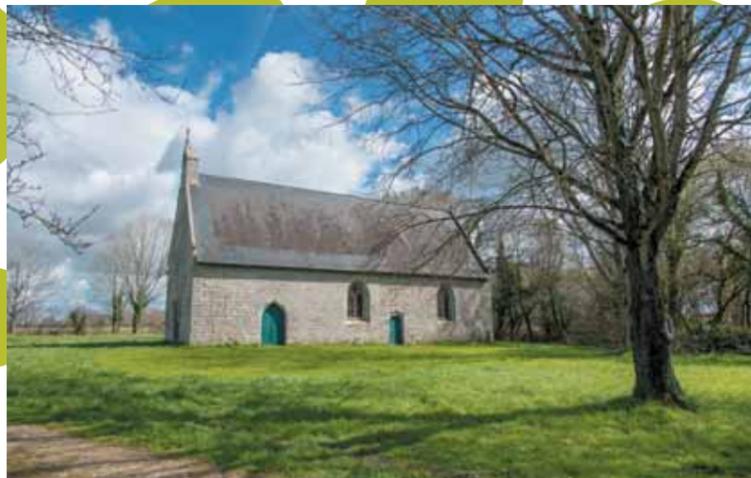
Quelques exemples :

- La chapelle de Notre-Dame du Loc en Saint-Avé
- La chapelle de Notre-Dame de Mangolérian en Monterblanc
- La chapelle de Notre-Dame de Béléan en Ploeren
- La chapelle de Notre-Dame de Lézurgan à Plescop
- La chapelle Sainte-Anne à Saint-Nolff

Construite dans la première moitié du XVI^e siècle, achevée en 1605, la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen à Colpo, inscrite au titre des monuments historiques est un des rares exemples en Morbihan d'architecture religieuse adoptant des éléments de style Renaissance.



Chapelle Notre-Dame de Béléan, Ploeren
© GMVA



Chapelle Notre-Dame de Lézurgan, Plescop
© GMVA



Chapelle de Notre-Dame du Loc et son calvaire, Saint-Avé
© GMVA



Chapelle Notre-Dame de Kerdroguen, Colpo
© GMVA

Autour de ces chapelles, la présence de fontaines de dévotion et, pour certaines, de calvaires balisent l'espace culturel.



Fontaine de dévotion, village de Cran, Treffléan
© A. Lamoureux



Fontaine de dévotion, Sainte-Anne Grappon, Surzur
© GMVA



Peintures murales de la chapelle de Notre-Dame de Cran, Treffléan
© A. Lamoureux

La plupart de ces édifices abrite un riche patrimoine artistique composé de décors et d'objets mobiliers (peintures murales, statuaire, retables, orfèvrerie, mobilier, bannières, ex-votos).

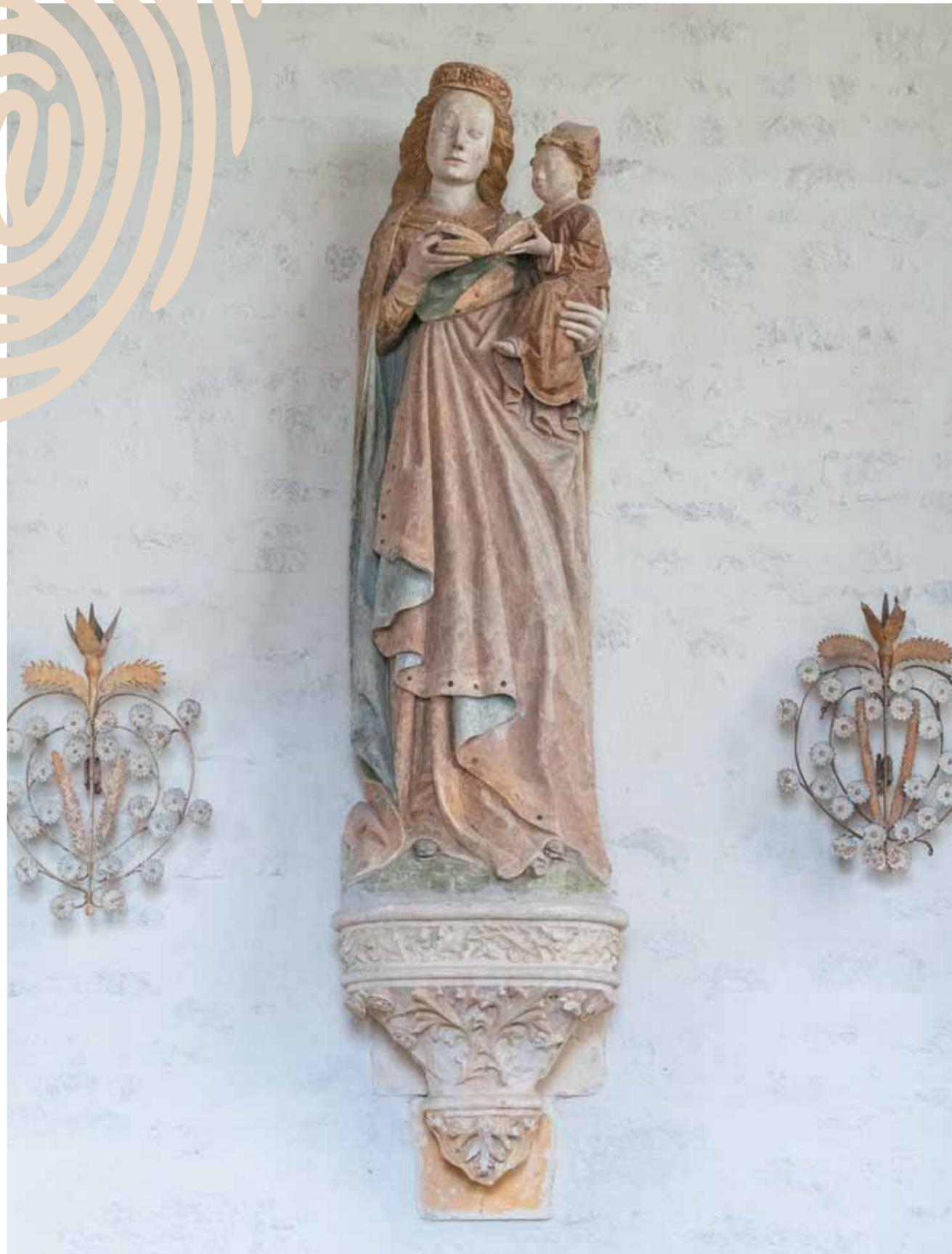
Un patrimoine original, témoin de l'histoire :
les décors peints des chapelles d'Elven, Trédion,
Surzur, Treffléan, Sulniac et Theix-Noyalou



Peintures murales de la chapelle Saint-Clément, Elven
© GMVA



Peintures murales de la chapelle Saint-Clément, Elven
© GMVA



Statue de la Vierge à l'Enfant dite Notre-Dame du Loc, fin du XV^e siècle, Chapelle de Notre-Dame du Loc, Saint-Avé
© GMVA



Retable du Te Deum en albâtre, fin du XV^e siècle, Chapelle Notre-Dame du Loc, Saint-Avé
© GMVA



Catafalque de la chapelle Saint-Roch du Gorvello, XIX^e siècle, Sulniac
© GMVA

ARCHITECTURES DOMESTIQUES

Châteaux, fermes, hôtels particuliers, manoirs, maisons et lotissements

CHÂTEAUX

On dénombre un grand nombre de châteaux construits en pierre entre le XIII^e et le XIX^e siècle. La première mention de la résidence ducale, le château de Suscinio, établie par les ducs au milieu du parc de chasse de Rhuys date de 1218.

Comme partout en Bretagne, peu d'édifices sont construits au XVIII^e siècle : le château de Penhouët, sur la commune de Grand-Champ est un très bel exemple de château dans le style XVIII^e. A Saint-Avé, le corps principal du logis du château de Beauregard date de 1750. Enfin, le château de Kerlévéan à Sarzeau, situé face au golfe du Morbihan, est un exemple majeur de l'architecture néoclassique pour la Bretagne. Dans ce dernier exemple, le plaisir de la vue et la proximité de la mer sont alors clairement recherchés.

Le château de Trédion est construit principalement au XIX^e siècle en englobant le manoir du XV^e siècle.



Forteresse de Largoët, Elven
© Commune d'Elven



Logis du château de Suscinio, Sarzeau
© GMVA



Château de Coëtcandec, Locmaria-Grand-Champ
© Association des Amis de Coëtcandec

Le château de Coëtcandec est construit à la fin du XV^e siècle et se situe sur la commune de Locmaria-Grand-Champ.



Château de Penhouët, Grand-Champ
© Commune de Grand-Champ



Château de Kerlévéan, Sarzeau
© Service de l'Inventaire



Château de Trédion, Trédion
© A. Lamoureux

HÔTELS PARTICULIERS

Les hôtels particuliers se trouvent uniquement à Vannes. La ville en conserve une soixantaine. Le plus ancien est Château Gaillard construit dans le 2^e quart du XV^e siècle. La majorité de ces hôtels particuliers est construite à la fin du XVII^e siècle, suite à l'exil du parlement de Bretagne à Vannes, de 1675 à 1689.



Hôtel particulier Mynier, Place des Lices, Vannes
© Ville de Vannes

On observe une reprise de cette activité constructive à la fin du XIX^e siècle qui voit s'édifier plusieurs hôtels, construits pour des particuliers aisés.



Développé des élévations sur rue de l'hôtel particulier Taslé, 6 place de la République, 24 rue Thiers (Vannes), 1888, par E. Bassac (?). Fonds privé
© Ville de Vannes

Hôtel particulier de Château Gaillard, Vannes
© A. Lamoureux





Manoir du Plessis-Josso, Theix-Noyal
© A. Lamoureux



Planche du cadastre napoléonien (1810), Le Plessis-Josso
© Archives départementales du Morbihan



Manoir de Kergal, Brandivy
© E. Blanchet

MANOIRS

Entre le XIV^e et le XVI^e siècle, de nombreux manoirs s'implantent sur le territoire, une architecture qui rassemble résidence noble et domaine agricole. Leur densité est à mettre en rapport avec le rôle politique et économique de la cité vannetaise. Les manoirs du territoire datent dans leur majorité des XV^e et XVI^e siècles. Plusieurs manoirs ont été détruits ou transformés au cours du temps (XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles). On trouve cependant de nombreux édifices intacts : le Plessis-Josso à Theix-Noyal (1^{er} quart du XV^e siècle), le Granil à Theix-Noyal (1^{ère} moitié du XV^e siècle), Kerat à Arradon (1^{er} quart du XV^e siècle), Kergal à Brandivy (XV^e siècle) et enfin Rulliac à Saint-Avé (XVI^e siècle) qui est un bel exemple architectural de style Renaissance.

FERMES

L'activité agricole a profondément marqué le territoire. Fragile, souvent non protégé, ce patrimoine connaît depuis plusieurs décennies de profondes évolutions qui reflètent les changements des pratiques et de l'économie agricoles, des usages et des modes de vie sur le territoire.

L'exploitation agricole, la ferme, est constituée d'un ensemble de bâtis et d'espaces qui répondent à différents usages (le logis, l'étable, la cour, le puits, la cidrerie, le four à pain, l'aire à battre, etc.).



Ancienne ferme, Treffléan
© GMV



Grange, village de Saint-Clément, Elven
© GMVA



Chaumière, village de Lopabu, Grand-Champ
© GMVA

Quelques spécificités de l'architecture rurale traditionnelle

- le réemploi des éléments architecturaux anciens (porte, fenêtre, décor) se rencontre très fréquemment et constitue une caractéristique de l'habitat rural morbihannais
- le développement des logis en alignement
- la persistance de couvertures végétales
- le logis mixte qui regroupe sous le même toit la famille paysanne et les animaux.



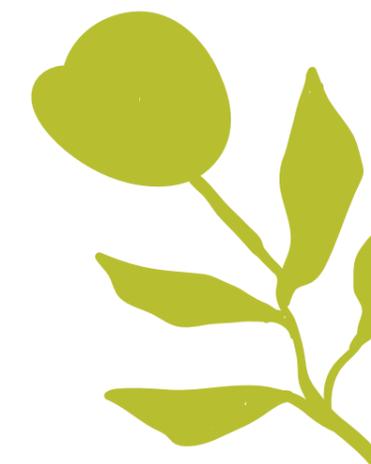
Fournil du village de Saint-Clément, Elven
© GMVA



Chaumière à double logis, Le Bono
© GMVA



Ancienne ferme, village de Bizole, Treffléan
© GMVA



L'HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Maisons, lotissements, grands ensembles

L'habitat individuel se caractérise par une grande diversité architecturale, en fonction des périodes et des lieux d'implantation sur le territoire. La proximité de la mer a engendré la création d'un bâti spécifique : maisons de pêcheurs, de marins, de capitaines, de négociants et de villégiature.

MAISONS À PANS DE BOIS

Vannes rassemble l'ensemble du corpus, quelques 180 édifices, puisqu'aucune maison à pans de bois n'a été identifiée en dehors de la ville. Les plus anciennes remontent au XV^e siècle, mais la plupart date des XVI^e et XVII^e siècles.



Maisons à pans de bois, Place Henri IV, Vannes
© A. Lamoureux



Maison de capitaine, XIX^e siècle, village de Kerners, Arzon
© GMVA

MAISONS DE PÊCHEURS ET DE CAPITAINES

Elles sont regroupées en villages. Certaines communes littorales présentent des alignements de maisons de pêcheurs caractéristiques orientés est-ouest : Séné, Arzon, Saint-Gildas de Rhuy, Sarzeau. Les maisons de pêcheurs datent pour les plus anciennes des XVII^e et XVIII^e siècles. Une grande partie est construite au XIX^e et remaniée au XX^e siècle. L'Île-d'Arz et l'Île-aux-Moines, où les lignées de capitaines au long cours se côtoient, concentrent nombre de maisons de capitaine.



Maison de marin, Arzon
© Service de l'Inventaire



Détail architectural, date portée 1625 et ancre marine sculptée dans le linteau
© Service de l'Inventaire

MAISONS DE NÉGOCIANTS DU PORT DE VANNES



Hôtel particulier d'un négociant, 14 rue du port, milieu du XVII^e siècle, Vannes
© Ville de Vannes

MAISONS DE VILLÉGIATURE

Elles se développent sur le littoral en bordure du golfe au XIX^e siècle sur les communes d'Arradon et de la presqu'île de Rhuy.



Villa Betsy, Arradon
© Jack 56

MAISONS DE PRÊTRES



Maison de prêtre, 1^{er} quart du XVI^e siècle, village de Locmiquel, date portée 1523, Grand-Champ
© GMVA

MAISONS DE BOURG



Maison-café, port de Le Bono
© GMVA



Projet de Villa, Sarzeau, élévation de la façade nord, 1905, par Paul-Joseph Courcoux. Collection privée
© Service de l'Inventaire

Au début du XX^e siècle, en 1908, la villa dite « Manoir de Coët Ilhuel » est construite pour abriter la maison d'un propriétaire d'une exploitation viticole sur la commune de Sarzeau.

MAISONS D'ARCHITECTES

Ces maisons sont l'œuvre d'entrepreneurs locaux, d'artisans italiens du bâtiment installés dans la région et d'architectes pour les projets plus importants, tels que : Le Cloérec, Gemain, Bardet-Lamourec, Morin et Gosselin.



Maison années 30, Vannes
© Ville de Vannes



Maison années 30, Vannes
© Ville de Vannes



Maison années 30, Le Bono
© GMVA

La proportion de l'habitat individuel s'intensifie dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec la création de lotissements pavillonnaires qui modifient profondément les paysages en périphérie des bourgs.



Architecture "Néo-Bretonne", maison individuelle, Vannes
© Ville de Vannes

ARCHITECTURE PAVILLONNAIRE

A partir des années 60, l'architecture pavillonnaire, construite à partir de plans-types vendus sur catalogue, se diffuse et s'implante partout en périphérie de Vannes et des bourgs de l'agglomération.

L'architecture dite « néo-bretonne », aux détails architecturaux empruntés à l'architecture vernaculaire, s'est imposée jusqu'à devenir un marqueur architectural prégnant des paysages du territoire.



HABITAT COLLECTIF DE LA SECONDE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE



Quartier de Cliscouët, architecte Bernard Guillouët
© Ville de Vannes



Résidence Mimosas, architecte Yves Guillou
© Ville de Vannes



Immeuble dit "la cocotte", architecte Yves Guillou
© Archives municipales de Vannes

Dans le contexte national de renouveau des formes urbaines, deux grands ensembles, les quartiers de Kercado et de Menimur, sont construits en périphérie de la ville historique de Vannes au cours des décennies 1960-1970. Sur le littoral, le port et la station balnéaire du Crouesty sont créés selon les mêmes principes urbanistiques.



L'ensemble des remparts de Kerjouanno, réalisé par l'architecte et urbaniste Félix Madeline (1973), Arzon
© GMVA

La production architecturale par les architectes

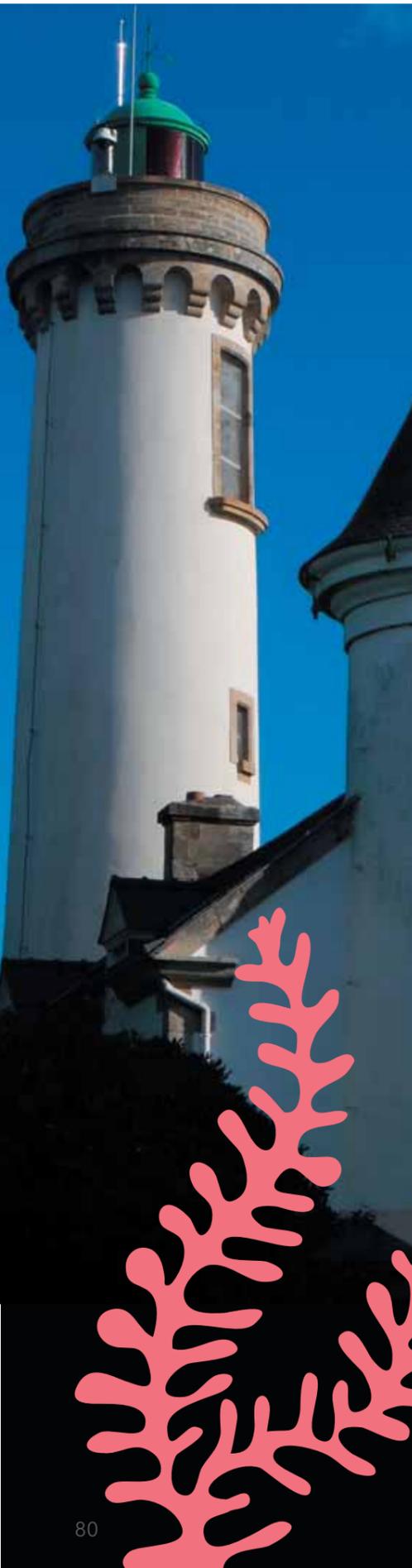
Inspirées par le naturalisme moderniste, les réalisations des architectes Yves Guillou, Bernard Guillouët ou encore Robert Lamourec font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine du XX^e siècle. D'autres productions architecturales remarquables émanent des architectes Roger Le Flanchec, Félix Madeline et plus récemment Yvon Cornichet et Xavier Fraud (agence ARCAU).



Photographie d'Yves Guillou dans son agence, Vannes
© Archives départementales du Morbihan



Maison Arié, l'Île-aux-Moines, 1987, Architecte Bernard Guillouët



ARCHITECTURES MARITIMES ET LITTORALES

Balises maritimes, cales, chantiers ostréicoles, corps de garde et casernes de douaniers, digues, hangar à varech, marais salants, moulins à marée, pêcheries fixes, phare, ports, sémaphore, terre-pleins



Balise maritime, La Truie, Arradon
© PNRGM

Le patrimoine maritime est un patrimoine emblématique du territoire qui témoigne du lien étroit des habitants à la mer. Plusieurs pratiques telles que l'ostréiculture, la saliculture ou encore l'activité marémotrice, ont contribué à façonner les paysages.

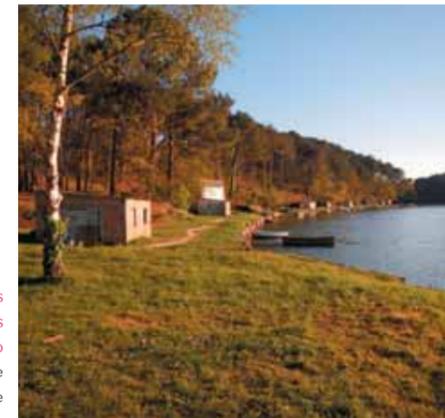


Marais-salants de Lasné, Saint-Armel
© PNRGM



Vue aérienne du port de Vannes
© A. Lamoureux

Maison-Phare de Port-Navalo, Arzon
© PNRGM



Linéaire de cabanons
et de terre-pleins
ostréicoles, Le Bono
© PNRGM - Service de
l'Inventaire



Cale de Pen Raz,
Île-d'Arz
© A. Lamoureux



La "maison rose",
maison individuelle et
amer, Séné
© Coll. Mairie de Séné



Ancien chantier
ostréicole, XIX^e siècle,
Arradon
© PNRGM - Service de
l'Inventaire

Les moulins à marée

Près du quart des moulins à marée bretons toujours visibles sont localisés dans le golfe du Morbihan (le moulin de Pen Castel à Arzon, le moulin de Kervilio au Bono ou les moulins de Mériadec et de Pomper à Baden, etc.). Le moulin de Berno à l'Île-d'Arz est l'un des deux moulins insulaires de Bretagne, et le seul à posséder un mécanisme complet, restauré, en état de fonctionnement.



Inscription figurant une roue de moulin,
moulin à marée, Le Hézo
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Moulin à marée et sa digue, Le Hézo
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Moulin à marée de l'Île-d'Arz et sa digue, Île-d'Arz
© A. Lamoureux





Echauguette, rempart, Vannes
© Ville de Vannes

ARCHITECTURES DÉFENSIVES ET MILITAIRES

Aérodrome, batteries, blockhaus, camp militaire, casernes, corps de garde, éperon barré, hangars, remparts, tobrouk, tours



Caserne militaire, XIX^e siècle, Le Bono
© PNRGM - Service de l'Inventaire



Tobrouk BF58C, Penvins, Sarzeau
© PNRGM - Service de l'Inventaire



Remparts de Vannes
© Ville de Vannes



Blockhaus du Petit Mont

Lors du conflit de 1939-1945, le cairn du Petit Mont (Arzon) a été choisi par l'armée allemande pour camoufler un bunker en son sein, détruisant une partie des trois structures néolithiques.

Blockhaus camouflé à l'intérieur du cairn du Petit Mont, Arzon
© PNRGM - Service de l'Inventaire

Les hangars de Vannes - Meucon

Situés sur la commune de Monterblanc, ces hangars font l'objet d'une demande de protection au titre des monuments historiques. L'aérodrome a accueilli pendant la seconde guerre mondiale trois escadrilles de bombardiers allemands.

Hangar de l'aérodrome
© Association Morbihan Aéro Musée



Caserne du 3^e Régiment d'infanterie de marine, Vannes
© Ville de Vannes



Immeuble Petit-Fers, rue Alain Le Grand, Vannes
© Ville de Vannes

ARCHITECTURES INDUSTRIELLES ET PRÉ-INDUSTRIELLES

Briqueteries, hangars, moulins, usines



Ancien Hangar (1914), quartier de la gare de Vannes
© Ville de Vannes



Briqueterie, fin du XIX^e, début du XX^e siècle, Saint-Avé
© GMVA



Usine Michelin, Vannes
© Ville de Vannes



Pont suspendu, 1840, Le Bono
© A. Lamoureux



Aqueduc, Meucon
© A. Lamoureux

ARCHITECTURES CIVILES

Bâtiments administratifs, écoles,
équipements culturels et sportifs,
équipements hospitaliers, gares,
halles, mairies, monuments aux
morts, ouvrages d'art

Ancienne gare, Surzur
© Ville de Surzur



Ecole, 2^e moitié du XIX^e siècle, Colpo
© GMVA



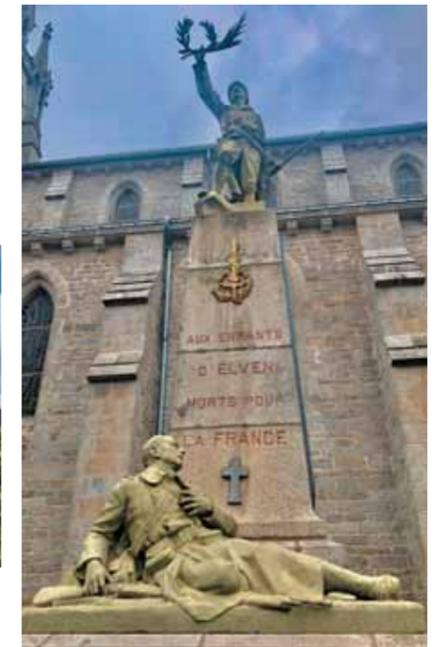
Moulin de Gourvineg, moulin à farine,
rue de la Forge, Saint-Nolff
© Commune de Saint-Nolff



Salle polyvalente, Mille clubs, Plescop
© GMVA



Asile de Lesvellec, Établissement public de santé
mentale, 4^e quart du XIX^e siècle, Saint-Avé
© GMVA



Monument aux morts, Elven
© GMVA



2.2.3 Patrimoine naviguant

Le golfe du Morbihan est un site reconnu pour la navigation de bateaux traditionnels. Sinago, forban, plate, guépard, sont des noms emblématiques du golfe.

Les sinagots à l'île Boëdic, Concours photo 2020 GMVA
© M. Ollivier

Sinago

Bateau de pêche, originaire de la commune de Séné. Il existe 3 répliques de sinago labellisés « Bateau d'intérêt patrimonial » (BIP).

Forban

Bateau de pêche, originaire de la commune de Le Bono. Il en reste aujourd'hui un exemplaire, labellisé BIP : le « Notre-Dame de Bequerel », réplique d'un forban de 1962.

Plate et Guépard

La **plate** est un petit bateau à fond plat, à la proue carrée. La plate a été construite dans de nombreux chantiers du golfe du Morbihan.

Le **Guépard** (série monotype de plus de 120 exemplaires) est un petit voilier de régates en bois. Créé par Eugène Riguidel à Arradon, il est construit à partir d'une plate en "V" à laquelle est ajoutée un gréement et dont les formes offrent une vitesse adaptée aux courants et aux eaux peu profondes du golfe.

Sloop - un tonneau du golfe

Maïta, une réplique de l'original dessiné en 1899 par Louis Dyeve pour la navigation dans le golfe.



Sinago
© A. Lamoureux

Forban, Concours photo 2020 GMVA
© P. Verger-Reckebourg



Plates, Île-d'Arz
© PNRGM - Service de l'Inventaire



Guépard
© PNRGM



Maïta
© Association Maïta

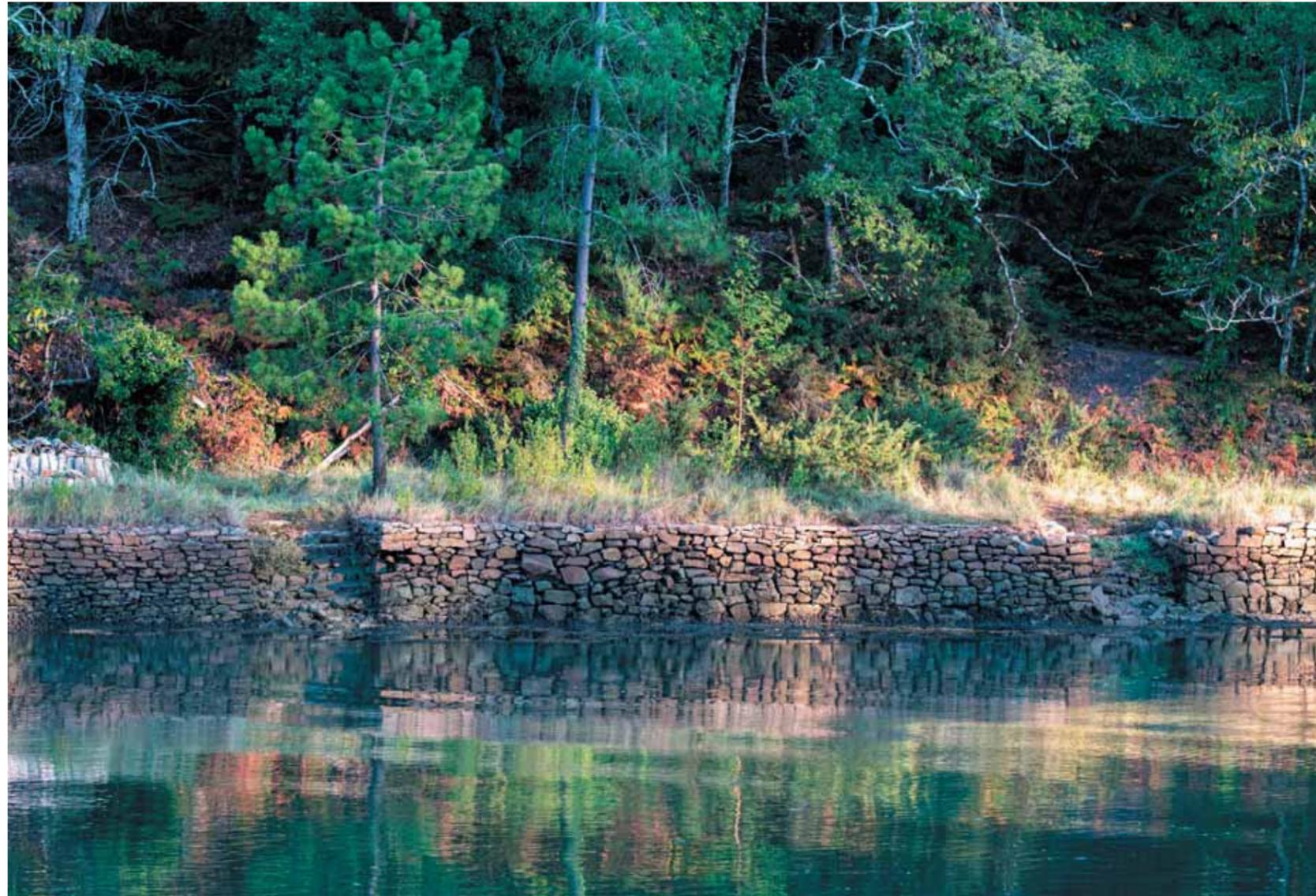


BATEAUX CLASSÉS MONUMENTS HISTORIQUES

Corbeau des mers, bateau de pêche, caseyeur, construit à Crozon (29) en 1931, par le chantier Belbeoc'h, bateau localisé à Vannes.

Les trois frères, bateau de pêche, Sinago, construit à Plougoumelen (56), en 1943, dans les chantiers Querrien de Le Bono. Bateau localisé à Séné.

Corbeau des mers
© A. Lamoureux



Terre-plein en pierre sèche, rivière d'Auray
© Benjamin Simon - PNRGM

LANGUES DE BRETAGNE : LE BRETON VANNETAIS ET LE GALLO

Le territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération fait partie du « Pays Vannetais ». Il est situé à cheval entre la Haute Bretagne, où l'on parle traditionnellement gallo, et la Basse Bretagne, où l'on parle traditionnellement breton. Le breton vannetais est bien différencié des autres langues, à de nombreux points de vue, et on peut le distinguer d'un ensemble de dialectes parlés en Cornouaille, Léon et Trégor.



Pratique de la lutte Bretonne,
Gouren
© M. Thierry

Restauration de
bateaux traditionnels
en bois, Chantier du
Guip à l'Île-aux-Moines
© E. Blanchet

Préparation du Gochtil,
Saint-Armel
© A. Spani

Soirée contée,
Grand-Champ
© L. Rouxel

2.2.4 Patrimoine culturel immatériel

Des patrimoines vivants, expressions
de la diversité culturelle

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) englobe des pratiques et des savoirs qui constituent un héritage dans lequel se reconnaît une communauté. C'est un patrimoine vivant qui s'inscrit dans la continuité de pratiques traditionnelles, qui se renouvelle et se transmet entre les générations.

On distingue les catégories suivantes :

- les sports et jeux
- la toponymie
- les langues
- la musique
- le conte
- le chant
- la danse et les arts du spectacle
- la gastronomie
- les savoir-faire
- les rites sociaux et rituels

Les illustrations présentent un panel de pratiques et de savoir-faire existants sur l'agglomération. Ce patrimoine culturel immatériel est fragile car pour perdurer, il doit se transmettre et se pratiquer. Le renouvellement des pratiques, la formation et l'innovation des acteurs participent à la transmission et à l'appropriation de ce patrimoine par les nouvelles générations.

Il constitue pour le futur Pays d'art et d'histoire une matière essentielle pour enrichir la médiation avec de nouvelles pratiques en intégrant les habitants dans la conception et l'animation des actions.



Fest-noz à la piscine 2021, Vannes
© GMVA



Le pressage des pommes, Cidrie
du Golfe, Arradon
© A. Spani



Bagad de Vannes
© Ville de Vannes



Pardon, Le Gorvello
© GMVA



Photo-souvenir: Daniel Buren, « Au détour des routes et des chemins, 7 travaux in situ », 2022 - Bilhervé, Île-d'Arz
© photo: Illés Sarkantyu © Daniel Buren, ADAGP, Paris

2.3 Un territoire d'inspiration et de création

De nombreux artistes locaux ou de passage dans la région, ont choisi de poser leur regard sur ses paysages. Leur production constitue une collection d'œuvres variées qui vient enrichir notre perception du territoire.

Olivier Delavallade, Commissaire d'exposition et membre du Conseil scientifique du Pays d'art et d'histoire.

« Depuis la découpe d'une fenêtre offrant un point de vue unique observé de manière statique, nous avons appris à sortir du cadre et à traverser le paysage. En art, le tableau-fenêtre a prévalu depuis la Renaissance et même avant chez certains Primitifs, le paysage utilisé davantage comme une sorte de décor, ou de fond, tableau dans le tableau, fenêtre dans la fenêtre. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, avec les Impressionnistes, que le paysage s'est profondément transformé : il est devenu le lieu, non plus de la représentation mais de la sensation, chère à

Cézanne et à Monet. Le spectateur n'est plus devant le tableau mais dedans, et le paysage qui se trouve derrière lui, compte autant que celui qui se présente dans le champ de son regard. Là s'inaugure une nouvelle relation à notre environnement.

Ici, un des plus beaux patrimoines réside, de manière diffuse mais constante, dans ce qu'il y a de plus intangible, immatériel, insaisissable et souvent ineffable : la lumière. Grandie en ces terres d'eau, de lumière et de vases étincelantes, l'un des plus grands peintres français du XX^e siècle, Geneviève Asse, a fait œuvre. Aujourd'hui, sa peinture ne peut être dissociée de ce paysage comme

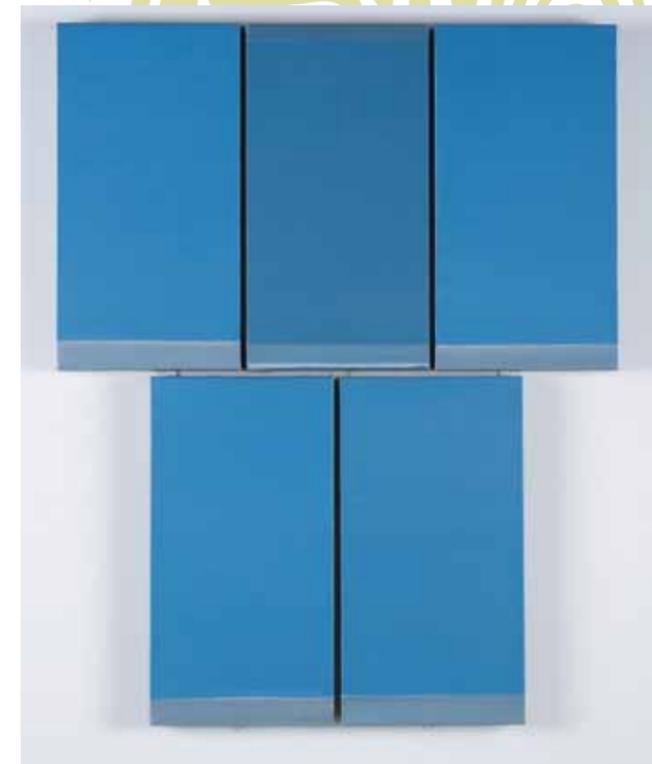
celle de Cézanne ne peut être détachée du profil singulier de la Montagne Sainte-Victoire. De ce lien si particulier à un lieu, les deux artistes ont produit des œuvres d'une singularité absolue et à portée universelle.

Au cœur du golfe, depuis 6 000 ans, une petite île accueille l'une des créations les plus importantes de l'Humanité : le cairn de Gavrinis combine art, architecture et paysage comme nulle autre construction humaine. Ce chef-d'œuvre de l'art préhistorique caractérise une période, le Néolithique, où les Hommes ont inventé, simultanément, l'architecture et le paysage, dans une révolution anthropologique sans équivalent. Ces deux œuvres majeures, qui s'ancrent essentiellement dans le paysage et sa perception attentive, pourraient être perçues comme abstraites. Traversant ces apparences, force est de constater que ces œuvres sont travaillées essentiellement par le réel.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est urgent de refonder une expérience sensible du monde, une attention renouvelée, revigorée par la perception aiguë des phénomènes. L'entreprise de valorisation de ce territoire, engagée dans la procédure de labellisation en Pays d'art et d'histoire, à travers son exigence scientifique et son ambition de transmission, est un levier formidable pour mobiliser les énergies locales et retenir l'attention des visiteurs extérieurs.»



Rupture, Geneviève Asse (26 avril 1986), huile sur toile, acquisition : don Geneviève Asse 2013
© Musées de Vannes



Rupture, Geneviève Asse (26 avril 1986), huile sur toile, acquisition : don Geneviève Asse 2013
© Musées de Vannes

Photo-souvenir: Daniel Buren, « Au détour des routes et des chemins, 7 travaux in situ », 2022 - Pénero, Île-d'Arz
© photo: Illés Sarkantyu © Daniel Buren, ADAGP, Paris

3.

Les politiques culturelles et leur maillage dans le territoire

Si Vannes et le pourtour du golfe du Morbihan concentrent les lieux de diffusion culturelle, le réseau des médiathèques, structuré par l'agglomération, contribue à l'équilibre sur l'ensemble du territoire. L'offre de musées et de centres d'interprétation se réinvente avec de beaux projets en cours de réalisation. La dynamique portée par les tiers-lieux redéfinit la nature des lieux de pratiques. En dehors des équipements, manifestations et festivals associatifs se déploient sur l'ensemble du territoire, rythment les saisons culturelles et renouvellent les publics.



Bulles de Fest-Noz, Festival du Roué Waroch 2020, Plescop, concours photo GMVA
© C. Le Maignan



Mur de l'artiste KEGREA : "Vestige 2035", Villa Grégam, Grand-Champ
© M. Ezan



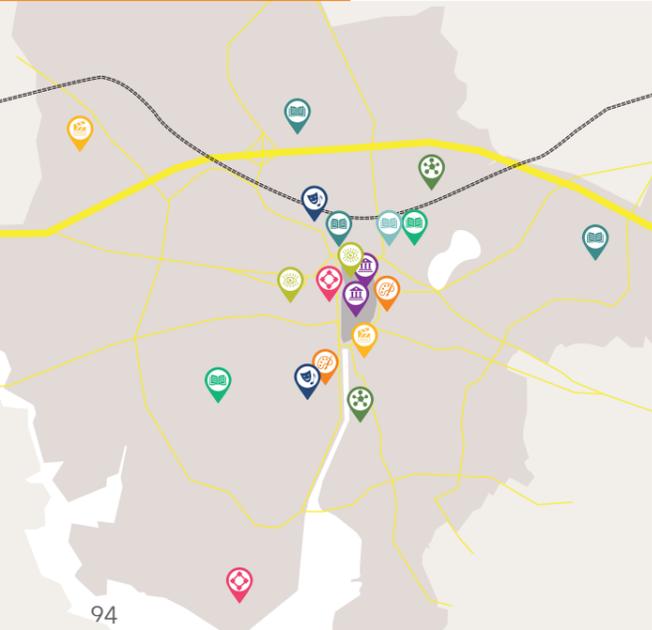
Spectacle vivant, presqu'île de Rhuys.
© A. Lamoureux



Musée des Beaux-arts, Vannes
© Ville de Vannes



ZOOM SUR la ville de VANNES



3.1 Le maillage du territoire

Présent sur la presque totalité du territoire, le réseau des médiathèques constitue un relais dynamique de diffusion des politiques culturelles. C'est un partenaire essentiel du futur Pays d'art et d'histoire pour développer des projets croisant création artistique et valorisation de l'architecture et du patrimoine et équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire.

ESPACE MUSÉOGRAPHIQUES

- Musée des Beaux-arts, la Cohue, Vannes
- Musée d'histoire et d'archéologie, Château Gaillard, Vannes
- Musée Marins et Capitaines, Île-d'Arz
- Musée des passions et des ailes, Baden
- Morbihan aéro-musée, Monterblanc
- Musée de l'EPSM, Saint-Avé (ouverture occasionnelle)

LECTURE PUBLIQUE ET ARCHIVES

- Archives
 - Archives départementales du Morbihan, Vannes
 - Archives municipales, Vannes
- Médiathèques du Golfe
- Médiathèques/Bibliothèques hors réseau
 - Bibliothèque de la Société polymathique du Morbihan

DIFFUSION CRÉATION SPECTACLE VIVANT

- Scène conventionnée art et création
 - Théâtre Anne de Bretagne, Vannes, 850 places assises
 - La Lucarne, Arradon, 300 places assises
- Scène de musiques actuelles (SMAC)
 - Echonova, Saint-Avé, 600 places (debout)
- Scène de territoire pour la danse
 - Espace culturel l'Hermine, Sarzeau, 470 places assises
- Salle de diffusion
 - Espace 2000 - Célestin Blévin, Grand-Champ, configuration assis-debout, configuration debout 800 places
 - Le Cairn, Larmor-Baden, 120 places
 - Le Carré d'art, Elven, 280 places assises et 567 debout

DIFFUSION CRÉATION ARTS PLASTIQUES

- Maison Lesage, Sarzeau
- Passage de La Cohue, Vannes
- Le Kiosque, Vannes
- Galerie Les Bigotes, Vannes
- La Criée, Arzon
- Moulin de Pen castel, Arzon

TIERS-LIEU CULTUREL

- Villa Gregam, Grand-Champ
- Bref, Vannes
- Le Hangar, Vannes

CENTRES D'INTERPRÉTATION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES (PUBLICS)

- Ouvert
 - Le domaine de Suscinio, Sarzeau
 - La Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné, Séné
 - Limur, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, Vannes
 - Maison de la nature, Vannes
 - Espace associatif Napoleone, Colpo

Projet

- Ostréapolis, Tour-du-Parc
- Lieu de production viticole et de valorisation, Sarzeau

CINÉMAS

- Cinéville Garenne, Vannes, (classé art et essai)
- Cinéville Parc Lann, Vannes
- La Locomotive, Arzon, (classé art et essai)

LES ÉQUIPEMENTS INTÉGRÉS

ce sont des espaces où coexistent plusieurs services : bibliothèque/médiathèque, salle de spectacle, espace d'exposition, lieu de rencontre, cinéma, etc.

- La Passerelle, Theix-Noyal
- Grain de Sel, Séné (256 places)
- Ti Anna, Séné
- Le Dôme, Saint-Avé (400 places assises et 850 places assis-debout)
- Espace culturel l'Hermine, Sarzeau
- Le Palais des Arts (PAC), Vannes
- Le Triskell, Ploeren
- Ti ar Vro Bro Gwened / Maison de la culture bretonne.
- Espace culturel Keruzen, Saint-Gildas de Rhuys



Musées

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

LABELLISÉ «MUSÉE DE FRANCE». VANNES

L'exposition permanente présente plusieurs œuvres de peintres de la Bretagne (Frélaut, Joseph-Félix Bouchor, Jeanne-Marie Barbey, etc.). Le *Christ sur la croix* de Delacroix, chef d'œuvre des collections, est un élément incontournable de la collection permanente, ainsi que la donation Geneviève Asse.



Salle XIX^e - XX^e siècle
© Musée des Beaux-arts, Vannes



Espace Geneviève Asse
© Musée des Beaux-arts, Vannes



Le Christ sur la croix, Eugène Delacroix, 1835
© Musée des Beaux-arts, Vannes

Musée

Un nouveau musée au château de l'Hermine

L'ensemble des collections du musée des Beaux-arts de Vannes, situé aujourd'hui à La Cohue, prendra place en 2025 dans le nouveau musée réalisé par l'agence d'architectes espagnole Nieto Sobejano, associée à l'architecte vannetais Richard Faure, ainsi qu'au scénographe français Studio Adrien Gardère. Un projet architectural et scénographique exceptionnel au cœur de Vannes.



Maquettes
© Nieto y Sobejano

Musée



Hache et anneau-disque du site mégalithique de Mané er Hroeck, Locmariaquer
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

MUSÉE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

LABELLISÉ «MUSÉE DE FRANCE». VANNES



Collier de perles et de pendeloques, Arzon, V^e millénaire avant J-C
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes

Le musée présente des collections d'objets sur une période allant du Paléolithique à l'époque Gallo-romaine. Parmi les collections présentées, des pièces uniques en Europe découvertes dans les sites néolithiques du département du Morbihan : Carnac, Locmariaquer, Arzon, etc. Le musée conserve et valorise également des spécimens de sciences naturelles, des objets extra-européens et des antiquités méditerranéennes.



Vase ossuaire en verre, Vannes
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Trésor monétaire du Prat, Vannes, II^e et III^e siècle
© Musée d'histoire et d'archéologie, Vannes



Musée

MUSÉE ASSOCIATIF MARINS ET CAPITAINES ÎLE-D'ARZ

L'espace muséographique présente la vie d'une communauté insulaire tournée vers la mer et la navigation.

Exposition permanente,
Musée Marins et Capitaines, Île-d'Arz
© A. Lamoureux



Musée

MUSÉE ASSOCIATIF MORBIHAN AÉRO-MUSÉE MONTERBLANC

À l'intérieur de deux hangars restaurés, construits pendant la Seconde Guerre mondiale, le musée propose deux espaces muséographiques sur le thème de la conquête spatiale et de l'histoire de l'aérodrome.

Exposition permanente, Morbihan Aéro-Musée
© Association Morbihan Aéro-Musée

Hangars et avions des collections de Morbihan Aéro-Musée
© Association Morbihan Aéro-Musée



Les archives et lieux de lecture publique

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MORBIHAN

Ce service public départemental est créé en 1796 pour recueillir et conserver les documents produits sur le territoire du département. Il détient les archives rédigées avant la Révolution et reçoit les archives des communes morbihannaises de moins de 2 000 habitants. Déjà développés avec la Ville d'art et d'histoire de Vannes pour la rédaction d'éditions ou les recherches préparatoires des visites guidées, les partenariats vont s'accroître avec la création du Pays d'art et d'histoire : un travail collaboratif est initié autour des expositions présentées au centre d'interprétation de Limur, des parcours thématiques de visites, de projets EAC ou encore pour la formation des guides conférenciers.



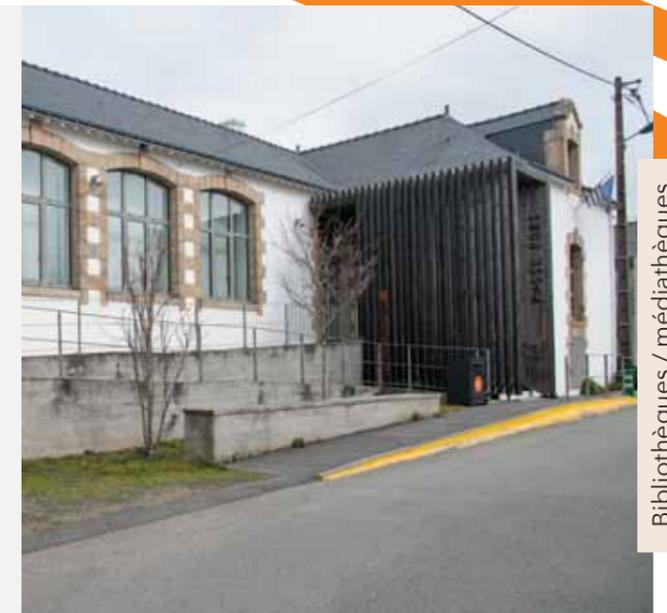
Archives

Archives départementales du Morbihan
© Ville de Vannes

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération compte aujourd'hui 36 bibliothèques de lecture publique (3 bibliothèques communautaires, 33 bibliothèques municipales et associatives). 33 de ces équipements constituent un réseau homogène - le réseau des médiathèques du Golfe - sous l'égide de l'agglomération qui en assure l'ingénierie.

Médiathèque Passe-Port, Le Bono
© GMVA



Bibliothèques / médiathèques



Lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

Spectacle



L'ÉCHONOVA SAINT-AVÉ

Un équipement conventionné "scène de musiques actuelles" (SMAC) à Saint-Avé.

Site de l'Échonova



60
REPRÉSENTATIONS/
AN

55 000
SPECTATEURS/AN

Spectacle



Grande scène du Palais des Arts, Vannes
© Ville de Vannes

SCÈNES DU GOLFE

EPCC conventionné « art et création », Établissement public de coopération culturelle (EPCC) des villes de Vannes et d'Arradon, Golfe du Morbihan -Vannes agglomération (depuis 2023).

2 salles :

- Théâtre Anne de Bretagne, Vannes
- La lucarne, Arradon

L'EPCC « scènes du Golfe » draine environ 55 000 spectateurs par an sur environ 60 représentations réparties entre ces deux équipements.

Équipement intégré



GRAIN DE SEL SÉNÉ

Le centre culturel Grain de sel est un équipement intégré composé d'une médiathèque, d'un espace d'exposition et de rencontres et d'une salle de spectacle.

Grain de sel, Séné
© GMVA

L'HERMINE SARZEAU

Un équipement conventionné « scène de territoire » pour la danse, Sarzeau.

L'espace culturel l'Hermine regroupe une salle de spectacle, un hall d'exposition, le conservatoire de la presqu'île de Rhuy et la médiathèque de Sarzeau.

Festival Plage de danse, Sarzeau
© Commune de Sarzeau



Équipement intégré

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Vannes -Sarzeau est un établissement classé par l'État. Deux disciplines avec des cursus complets sont nécessaires pour l'obtention de ce classement.

Pour Vannes-Sarzeau, le classement s'appuie sur la musique, portée par la Ville de Vannes (sites de Vannes) et la danse, portée par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (site de Sarzeau).

Les arts plastiques et le théâtre sont également enseignés au sein du CRD dans les deux villes.

Une convention entre les deux collectivités permet de porter ce projet commun avec une direction mutualisée, un règlement d'établissement unique et une structuration pédagogique identique tout en gardant une dynamique importante de chaque établissement sur son territoire.

Le Conservatoire de Vannes est également missionné par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens pour :

- La coordination du réseau Tempo permettant de fédérer les écoles de musique municipales et associatives de l'agglomération,
- La coordination d'événements communautaires,
- Le développement d'actions culturelles via l'intervention de musiciens intervenants sur le territoire.



Répétition au couvent des Carmes, Vannes
© Ville de Vannes

Enseignement artistique



Spectacle

LE DÔME
SAINT-AVÉ

La saison culturelle du Dôme propose environ 25 spectacles et 40 représentations, et accueille chaque année entre 6000 et 7000 spectateurs. Le Dôme organise également un grand nombre de rendez-vous culturels en partenariat avec des associations, écoles et acteurs culturels du territoire, ce qui permet d'accueillir entre 11 000 et 12 000 spectateurs supplémentaires.

Le Dôme, Saint-Avé
© GMVA



Espace culturel

Projet du futur espace culturel de Plescop
© Commune de Plescop



Projet du futur espace culturel de Plescop
© Commune de Plescop

NOUVEL ESPACE CULTUREL
EN PROJET
PLESCOP



Lieux de création et de diffusion des arts plastiques

PASSAGE DE LA COHUE
VANNES



Chaque année le musée propose une programmation d'expositions artistiques temporaires. Le passage central de La Cohue, en accès libre, expose chaque année la création d'un artiste ou groupement d'artistes, conçue pour le lieu.

Exposition Essaim 2021, Passage de La Cohue
© Ville de Vannes

Art contemporain



Le Kiosque, Vannes
© Ville de Vannes

LE KIOSQUE
EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES
VANNES

Chaque année des expositions photographiques sont proposées pour découvrir des photographes de renommée régionale, nationale et internationale.



Une vie de photographe
Sabine Weiss 18 juin → 6 septembre 2020

Entrée gratuite
Le Kiosque - Esplanade Simone Veil - Rive droite du port
Ouvert tous les jours : 10h-13h / 14h-19h
Ville de Vannes - Pôle animation Direction de l'événementiel
02 97 01 62 30 - evenementiel@mairie-vannes.fr



DOMAINE DE KERGUÉHENNEC

A la frontière du territoire, le domaine de Kerguéhenec, site et équipement au rayonnement départemental, est dédié à la création et la diffusion artistique.

Domaine de Kerguéhenec, Le Parc de sculptures
© Cédric Wachthausen



Tiers-lieux culturels

Comme partout en France, plusieurs tiers-lieux culturels sont apparus ces dernières années, renouvelant les dynamiques et les pratiques sur le territoire.



Tiers-lieu

LA VILLA GREGAM GRAND-CHAMP



Villa Gregam
© Commune de Grand-Champ



Tiers-lieu

LE HANGAR VANNES

Futur tiers-lieu à Vannes, situé dans le quartier de la gare dont l'ouverture est prévue fin 2024.

Événement au hangar
© Ville de Vannes



Tiers-lieu

BREF ANCIENNEMENT « DÉDALE » VANNES

Cet espace situé sur la rive gauche du port regroupe plusieurs artistes et créateurs.

D'autres lieux culturels informels existent sur le territoire (chapelles, espaces publics et privés, salles des fêtes, etc.). Ils accueillent des événements culturels qui témoignent de la dynamique et de la diversité culturelle du territoire.

Bref, anciennement Dédale, Vannes
© Ville de Vannes



Les centres d'interprétation et de valorisation des patrimoines (publics)

LE DOMAINE DE SUSCINIO SARZEAU

Résidence de chasse des ducs de Bretagne, le domaine de Suscinio est un site majeur de l'offre culturelle et patrimoniale du territoire. En 2019, le domaine a accueilli 170 000 visiteurs. Le château est la propriété du département du Morbihan. Sa gestion a été confiée à la société Kléber Rossillon.



© A. Lamoureux



© A. Lamoureux

Patrimoine

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE MARAI DE SÈNÉ

Le site de 530 hectares est reconnu en Europe comme l'un des espaces les plus remarquables pour sa biodiversité et plus particulièrement pour ses oiseaux d'eau.



© A. Lamoureux

Nature

DEUX NOUVEAUX ESPACES EN PROJET

Ostréapolis

Centre d'interprétation consacré à l'histoire, aux paysages, à l'activité et aux savoir-faire ostréicoles, lieu de recherche et d'innovation autour de l'huître au Tour-du-Parc. Maîtrise d'ouvrage : Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



Projet Ostréapolis
© GMVA

Premières bouteilles de vin en 2023

Un lieu de production viticole mais aussi d'étude, de médiation et de valorisation patrimoniale de l'histoire viticole, à Sarzeau. Maîtrise d'ouvrage : commune de Sarzeau



© Commune de Sarzeau

3.2 Les grands axes de la politique culturelle de l'agglomération

3.2.1 Lecture Publique

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU GOLFE

L'agglomération coordonne les Médiathèques du Golfe, un réseau de 33 bibliothèques présentes sur le territoire, dont la majorité est municipale. L'offre de lecture publique est organisée par pôle. Le réseau permet un accroissement des services aux usagers (navette de documents entre médiathèques, accès à plusieurs médiathèques avec une seule et même carte, accès à un bouquet de ressources numériques sur le portail des Médiathèques du Golfe). Sur l'ensemble de l'agglomération, l'inscription en médiathèque est gratuite pour les moins de 18 ans.

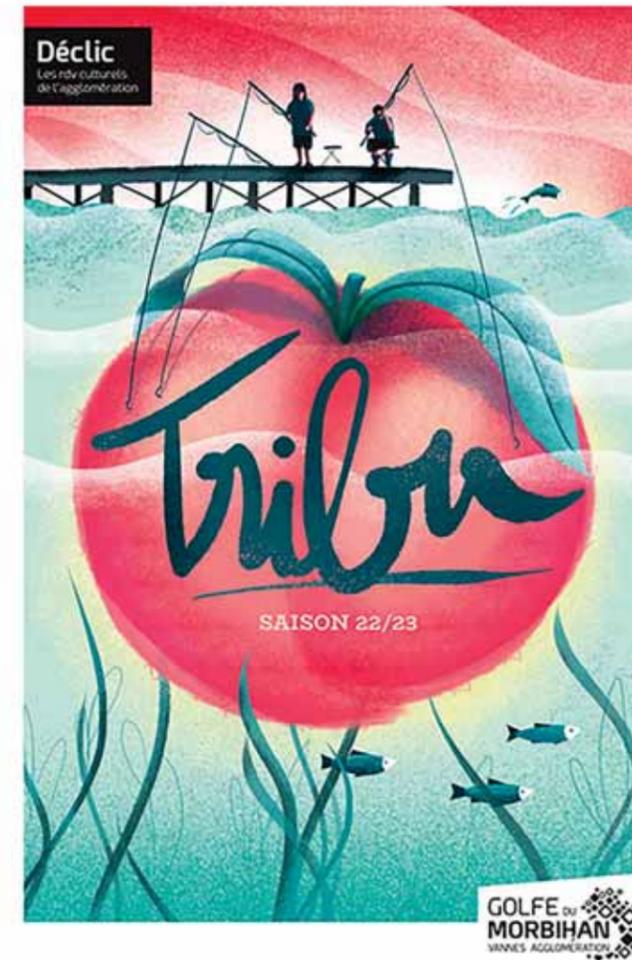


Site des médiathèques du golfe

Une résidence d'auteur a été organisée en 2019, 2020 et 2022 dans le cadre du contrat Territoire Lecture (DRAC). En 2022, Patrice Pluyette, auteur de 9 romans, a vécu durant 3 semaines sur le territoire, créant une véritable émulation autour de l'écrit et des processus créatifs.

LE RÉSEAU EN CHIFFRES

- 33 bibliothèques de lecture publique
- 1 médiathèque partenaire du réseau (médiathèque de l'Institut Culturel de Bretagne)
- 80 bibliothécaires
- 28 000 usagers actifs
- 7 pôles
- 550 000 documents
- 1 200 000 prêts réalisés en 2022
- 220 000 documents transportés par les navettes intersites



DISPOSITIF D'ACTION CULTURELLE « DÉCLIC TRIBU »

Le dispositif « déclic Tribu » fonctionne comme une saison culturelle au bénéfice des médiathèques de l'agglomération. Il s'agit de spectacles de petites jauges, d'ateliers, de rencontres d'auteurs, d'expositions, qui sont élaborés en concertation avec les bibliothécaires, par pôles.

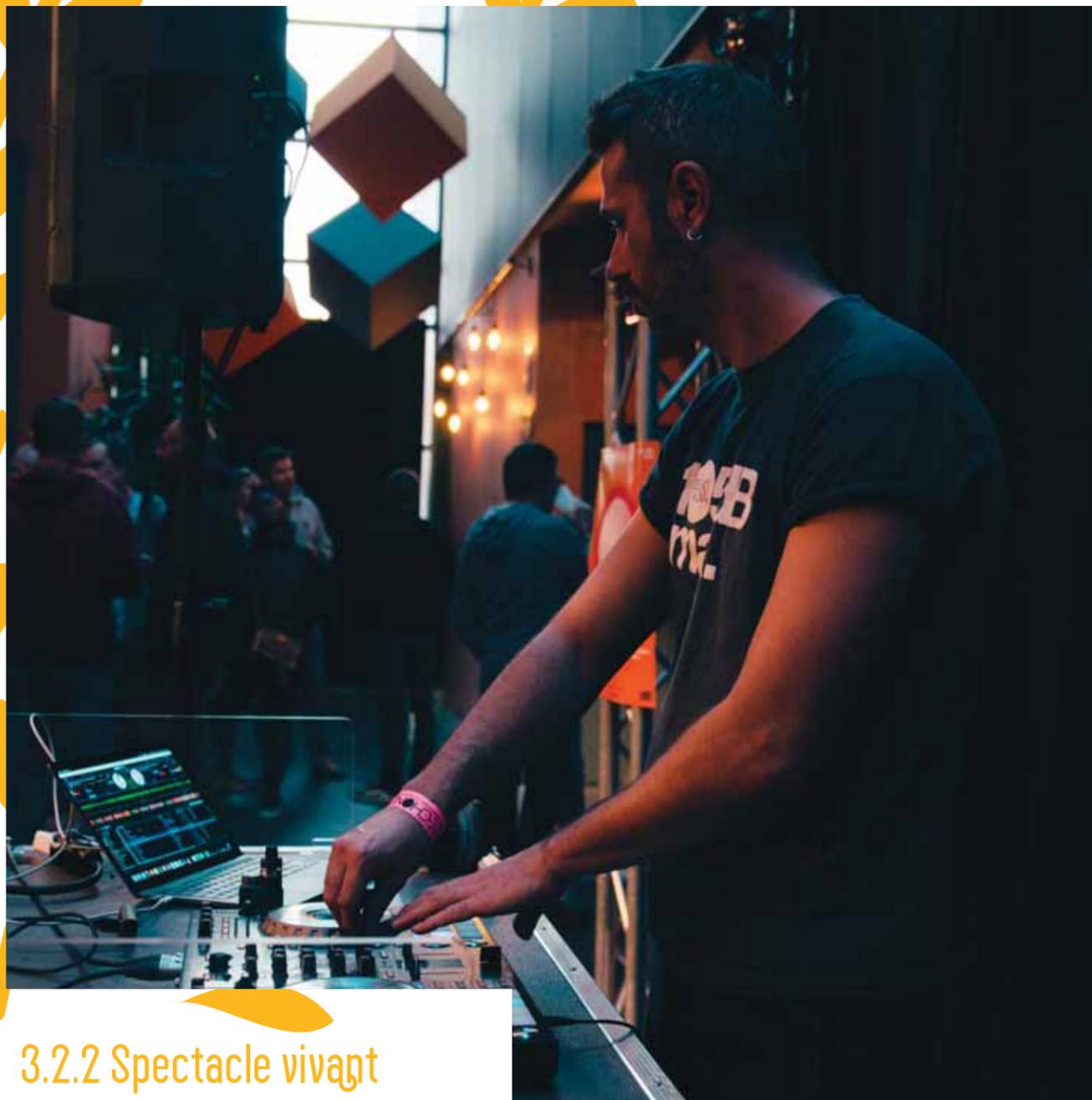
Ces actions culturelles interviennent pour dynamiser l'activité et renforcer les lectorats -notamment jeunes lecteurs- par une fréquentation accrue des équipements.



Site Déclic Tribu de l'agglomération



© GMVA



3.2.2 Spectacle vivant

L'ECHONOVA

Lieu de gravité des pratiques, l'équipement collabore avec de multiples opérateurs artistiques, associatifs ou institutionnels. La scène de musique actuelle propose une programmation artistique exigeante caractérisée par un soutien à l'émergence et un souci de la découverte, en particulier celle des artistes régionaux. L'Echonova mène également des actions de

diffusion hors les murs à l'échelle de l'agglomération, intervient dans le soutien à la création, notamment par des aides à la coproduction ou des résidences en partenariat avec les autres lieux de musiques actuelles en région. L'Echonova conduit un travail particulièrement complet de soutien aux artistes amateurs et professionnels grâce aux studios de répétition et d'enregistrement, de conseils, d'ateliers et de formations, et de dispositifs d'accompagnement (L'Echo des Studios, etc.).

© GMVA

3.2.3 Enseignement artistique : conservatoire et réseau "déclic Tempo"

Le Réseau « déclic Tempo » fédère les écoles de musique associatives ou communales de l'agglomération (Arradon, Baden, Theix-Noyal, Plescop, Elven, Séné, Saint-Avé) ainsi que le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) offrant ainsi, à travers un projet pédagogique de réseau « déclic Tempo », un maillage territorial pour l'enseignement de la musique.



Site Déclic de l'agglomération



© GMVA



© GMVA



Archi en Léporello, EAC VPAH © GMVA



3.2.4 L'éducation artistique et culturelle (EAC)

LE DISPOSITIF « DÉCLIC MÔMES » DE L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération porte depuis plusieurs années une offre de projets scolaires conséquente dans les domaines de la lecture et du livre (expression livre), du cinéma et de l'éducation à l'image (la fabrique du cinéma), de la musique (musique à l'école), de la culture bretonne (ma Bretagne à l'école) et du spectacle vivant (école du spectateur). Elle touche environ 500 classes chaque année et s'appuie sur les équipements culturels de l'agglomération (réseaux des médiathèques, Conservatoire à rayonnement départemental à Vannes et Sarzeau), les lieux de diffusion culturels présents dans l'agglomération (Le Dôme et l'Echonova à Saint-Avé, l'Hermine à Sarzeau, la Lucarne à Arradon, Grain de Sel à Séné, le Carré d'arts à Elven, la Passerelle à Theix-Noyal et les associations investies dans différents champs culturels (Cinécran, Ti ar Vro Bro, Kenleur, Petra Neue, festival du conte de Baden, studio de podcast Narrason, etc.).



Séance de croquis au Château de Trédion, EAC VPAH © Ville de Vannes



Site Déclic tribu de l'agglomération

Le dispositif repose sur un appel à projet auprès des établissements scolaires du premier degré (de la moyenne section au CM2). Les enseignants sont invités à s'inscrire en ligne sur un espace dédié. Une commission locale d'évaluation opère une sélection parmi les classes candidates selon des critères :

- d'équité entre écoles publiques et privées sous contrat,
- d'équilibre sur l'ensemble du territoire,
- de rotation afin de ne pas toujours accueillir les mêmes classes,
- de pertinence du projet des enseignants en adéquation avec les objectifs des parcours proposés.

Depuis 2019, le financement du transport est pris en charge par l'agglomération.

UNE AMBITION 100% EAC POUR LA VILLE DE VANNES

Le développement de l'EAC est un enjeu prioritaire pour la ville de Vannes. Au sein de la direction de la culture, un chargé de mission travaille depuis 2020 à l'obtention du label 100% EAC. La ville de Vannes et l'agglomération se sont associées pour s'engager vers la contractualisation d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) avec la DRAC.

Cette volonté commune a débouché sur une première année d'expérimentation dès l'année scolaire 2021-2022 avec deux projets EAC portés conjointement par la ville et par l'agglomération.

- *Crimpt*, piloté par le musée des Beaux-Arts de Vannes à partir d'une exposition d'art contemporain présentée dans le passage central de La Cohue. 6 classes ont bénéficié de rencontres avec des plasticiens, musiciens, chorégraphes pour comprendre le processus créatif et expressif qui aboutit à la réalisation d'une œuvre d'art.

- *Archi en Léporello*, développé dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire en partenariat avec le réseau des médiathèques de Vannes et celui de l'agglomération. A partir de l'observation du patrimoine bâti et paysager autour de leur école, 4 classes ont travaillé en binôme associant milieu urbain (école en zone prioritaire à Vannes) et milieu rural (écoles des zones blanches de Brandivy et Trédion) pour construire un livre accordéon avec le concours d'artistes :

- dessinateurs pour accompagner les élèves dans la réalisation des illustrations,
- plasticiennes pour la conception et le façonnage du livre,
- dumistes pour une création sonore.

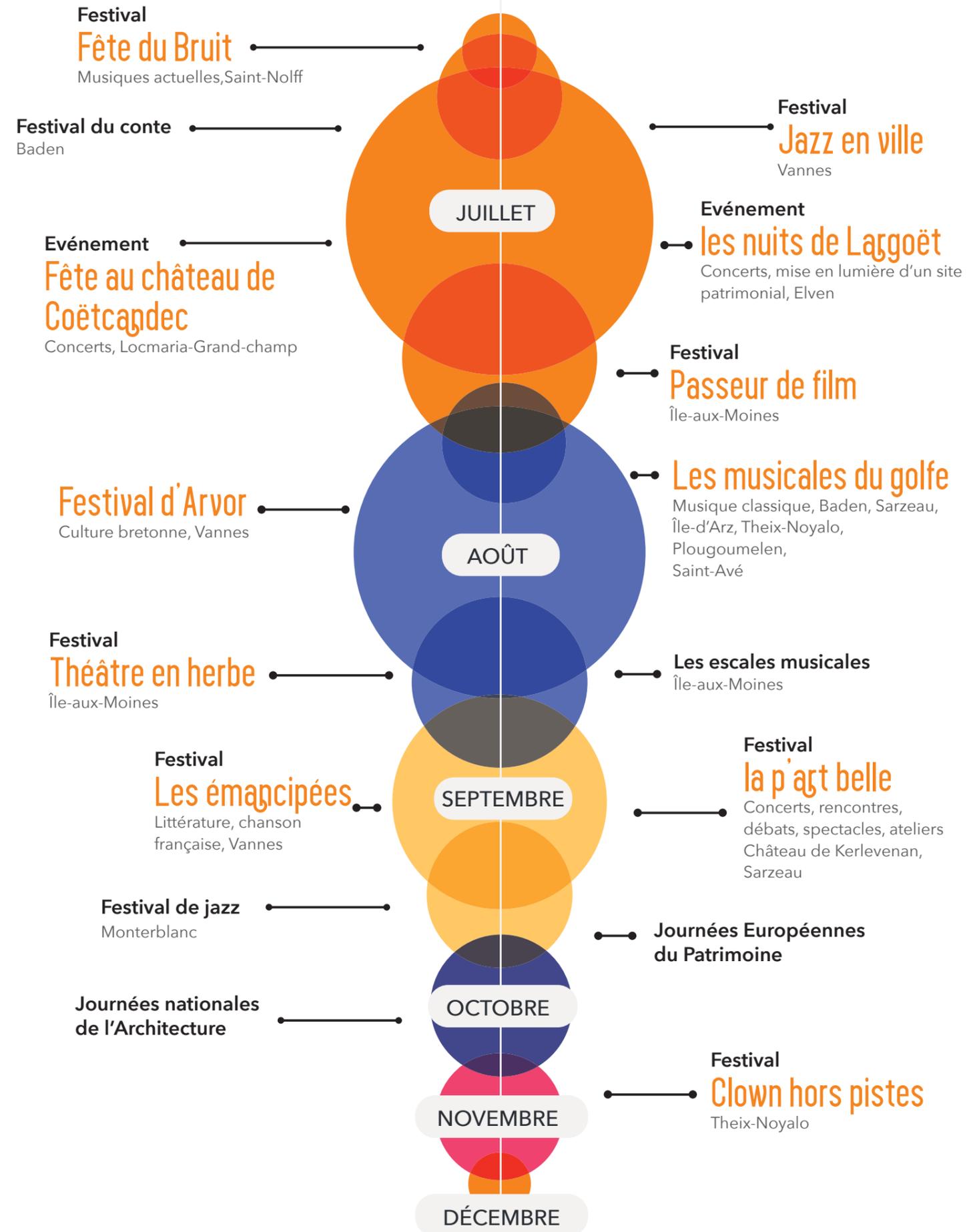
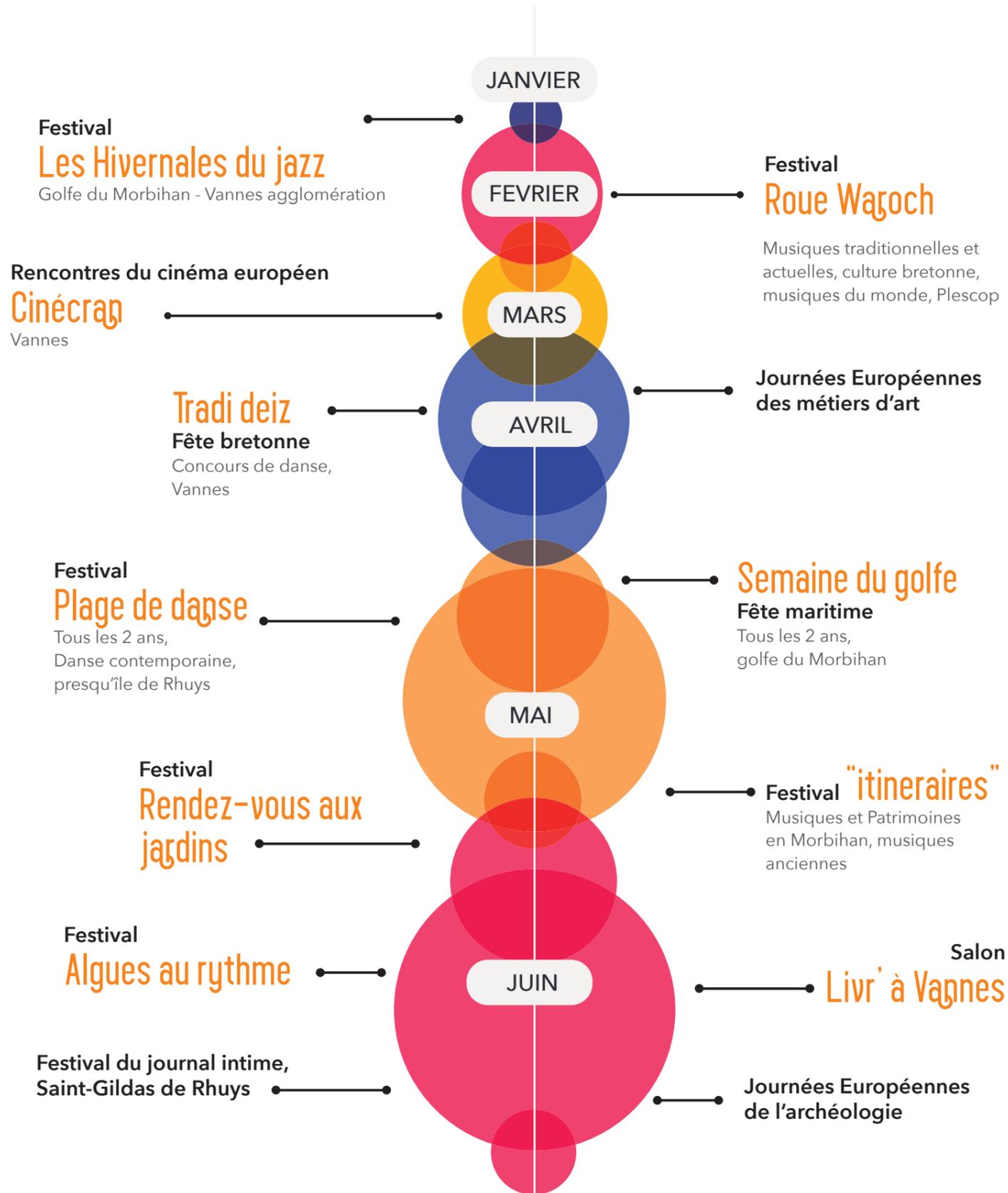


Séance de croquis à Vannes, EAC VPAH © Ville de Vannes



Séance de gravure, EAC VPAH © Ville de Vannes

3.3 Calendrier des manifestations et festivals



Eus al Lun d'ar Sul
15 a viz 21
MAE
2023

Sizhuniad ar Golfe morbihan

BRETAGNE

- ARADON
- ARZHON-REWIZ
- AN ALRE
- BADEN
- KRAC'H
- ENIZENAC'H
- AN ARZH
- AN ARVOR-BADEN
- AR BONOÙ
- HEZOÙ
- LOKMARIA-KAER
- PLOUGOUVELEN
- SARZHAV
- SINE
- SANT-ARMEL
- SANT-WELTAZ
- GWENED

MORBIHAN

Affiche de la Semaine du Golfe
Fête maritime, tous les 2 ans, golfe du Morbihan



Festival Jazz en ville, Vannes
© Ville de Vannes



Festival d'Arvor, culture bretonne, Vannes
© Ville de Vannes



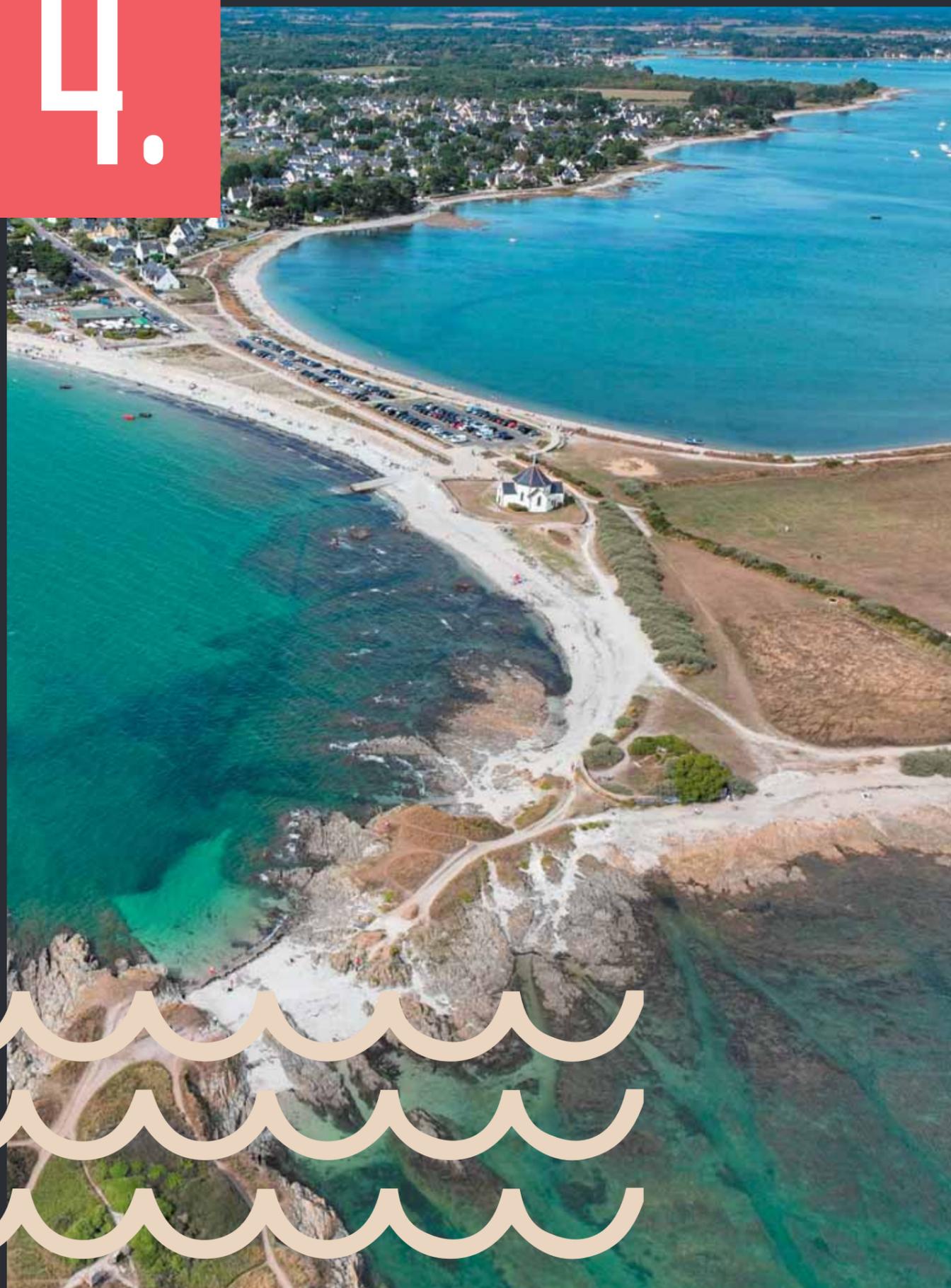
Tradi deiz, fête bretonne, concours de danse, Vannes
© Ville de Vannes



Les Hivernales du jazz
Concert à l'Echonova 2018
© GMVA



4.



Pointe de Penvins, Sarzeau
© A. Lamoureux

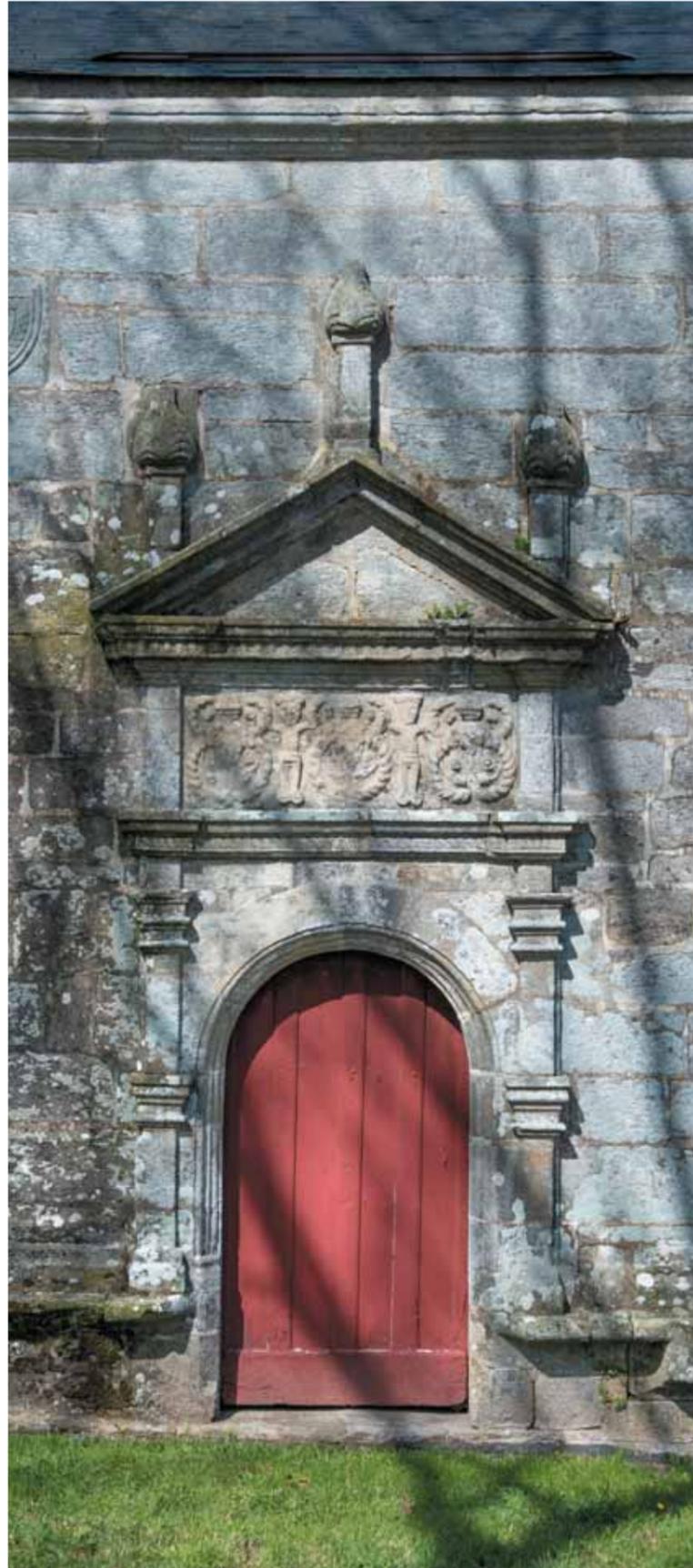
Politiques menées dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, des arts plastiques, de l'urbanisme, des paysages, du tourisme et de l'environnement.

La complexité des problématiques environnementales dans un territoire attractif, littoral, touristique, doté d'un très riche patrimoine et de paysages exceptionnels, la nécessité de réinterroger rapidement et radicalement des pratiques, de réinventer la façon de faire la ville, de rééquilibrer les flux touristiques, font de la transversalité un enjeu majeur au cœur de ces politiques.

De la capacité à mettre en relation les contraintes et les défis à relever dans chacun de ces champs naîtront des réponses à la hauteur des enjeux écologiques notamment.

Son positionnement transversal, à la croisée de disciplines complémentaires mais pas toujours associées, fait du futur Pays d'art et d'histoire un acteur utile pour faciliter les convergences.





Chapelle Notre-Dame de Kerdroguen, Colpo
© GMVA

4.1 Patrimoines

4.1.1 Actions de connaissance

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Depuis 1970, plusieurs opérations d'inventaire du patrimoine sont menées sur le territoire. Ces études constituent une importante source documentaire pour mieux connaître le bâti du territoire, ses caractéristiques et ses évolutions.



Les pré-inventaires et les inventaires topo-thématiques entre 1970 et 1992

Les pré-inventaires et inventaires topo-thématiques ont concerné les communes suivantes : Arradon (1990), Arzon (1992), Baden (1990), Brandivy (1981), Colpo (1983), Grand-Champ (1981), Île-d'Arz (pré-inventaire de 1976 et inventaire en 1990), Île-aux-Moines (pré-inventaire 1976 et inventaire en 1990), Larmor-Baden (1991), Le Hézo (1991), Le Tour-du-Parc (pré-inventaire 1974 et inventaire en 1992), Locmaria Grand-Champ (1983), Locqueltas (1983), Meucon (1983), Plaudren (1983), Plescop (1983), Ploeren (1990), Saint-Armel (1992), Saint-Avé (1991), Saint-Gildas de Rhuys (pré-inventaire 1974 et inventaire en 1992), Sarzeau (pré-inventaire de 1974 et inventaire de 1992), Séné (1990), Surzur (1991), Theix-Noyal (1985, 1991), La Trinité-Surzur (1991), Vannes Est (1970), Vannes Ouest (1990-1991).



Maison dite château de Since, colombier et élévation sud, 2^e moitié du XV^e siècle, 4^e quart du XVIII^e siècle, XIX^e siècle, Theix-Noyal
© Service de l'Inventaire



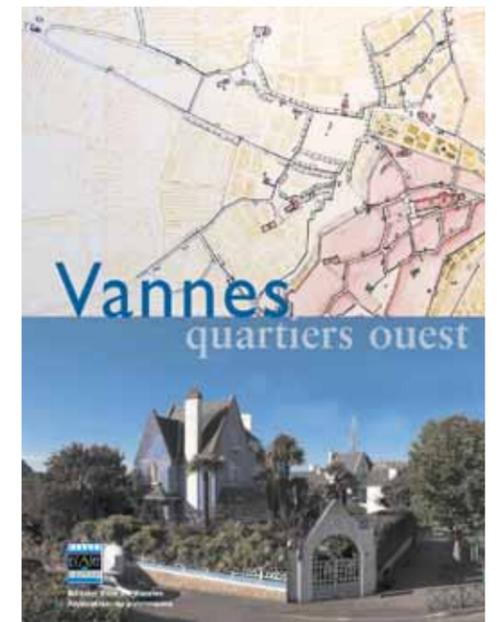
Ferme avec toit couvert en chaume, écart de Léano, Colpo, 1^{er} quart du XIX^e siècle
© Service de l'Inventaire

L'inventaire topographique de la ville de Vannes entre 1998 et 2015

L'étude d'inventaire du patrimoine bâti, avec pour limite chronologique 1940, s'est déroulée en plusieurs étapes : le recensement du quartier historique du port, des écarts ruraux, du quartier Jeanne d'Arc, des quartiers de la gare et du Mené, des quartiers ouest, etc. Au total ce sont 3089 dossiers d'étude qui sont publiés et disponibles sur le site patrimoine.bzh. En 2019, une nouvelle convention avec le Service de l'Inventaire a été passée pour mener l'inventaire du bâti vannetais plus récent. Cette opération d'inventaire est actuellement en cours.



Hôtel Havret construit vers 1900 sur les plans de l'architecte Joseph Caubert de Cléry et inventorié en 2004
© Ville de Vannes



Valorisation des données de l'inventaire sur les quartiers ouest de la ville (publication 2008)
© Ville de Vannes

INVENTAIRES TOPO-THÉMATIQUES : LE PATRIMOINE MARITIME

Ces dernières années, le patrimoine maritime a fait l'objet d'un intérêt particulier puisque deux opérations d'inventaire se sont déroulées sur le territoire :

- un inventaire du patrimoine maritime culturel de la commune de Séné mené, en 2008, par l'institut Géomer. 164 dossiers d'étude sont publiés sur patrimoine.bzh.
- un inventaire du patrimoine bâti maritime conduit par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sur les communes littorales situées dans le périmètre du PNR, finalisé en 2022. 14 dossiers d'étude et 1 193 notices de recensement sont publiés sur patrimoine.bzh.



Site du Parc naturel régional, héritages littoraux : inventaire du patrimoine bâti maritime

INVENTAIRES THÉMATIQUES

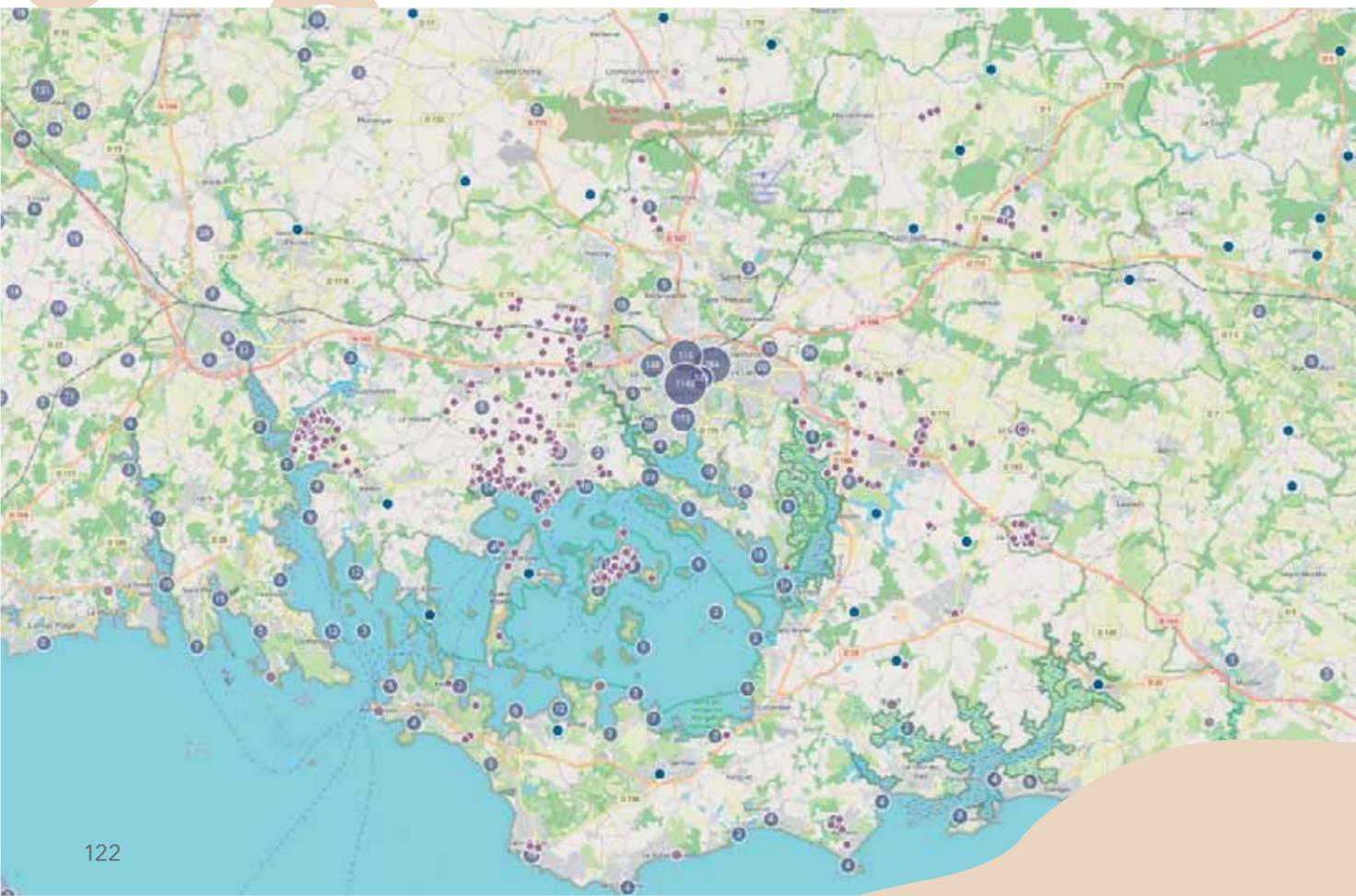
Plusieurs opérations d'inventaire menées à l'échelle régionale ont concerné les communes du territoire de l'agglomération et sont accessibles sur le site patrimoine.bzh :

- Châteaux du XIX^e siècle en Bretagne : 32 dossiers d'étude
- Patrimoine des sports : 13 dossiers d'étude
- Les moulins à marée en Bretagne : 10 dossiers d'étude
- Inventaire des commanderies templières et hospitalières de Bretagne : 1 dossier d'étude
- Eglises romanes de Bretagne : 1 dossier d'étude
- Canal de Nantes à Brest : 10 dossiers d'étude
- La statuare du Christ aux outrages : 1 dossier d'étude
- Inventaire des croix et calvaires de Bretagne : 138 notices de recensement.



Formation à la méthodologie de l'Inventaire avec les contributeurs bénévoles d'Arradon
© GMVA

Éléments bâtis recensés sur le territoire de l'agglomération, patrimoine.bzh

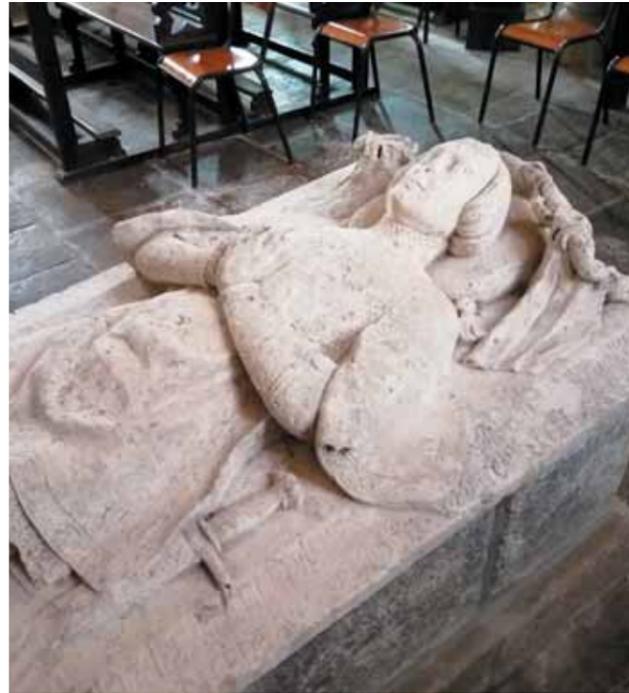


FILM - co-édition KUB et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Un film a été réalisé pour valoriser l'opération d'inventaire participatif de l'agglomération. Suivez les contributeurs bénévoles des communes de Sarzeau et de Le Bono.

Depuis l'automne 2020, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération coordonne l'opération d'inventaire participatif du patrimoine bâti dans 33 communes. Elle est organisée en partenariat avec le Service de l'Inventaire de la Région Bretagne. Les contributeurs bénévoles sont invités à recenser "ce qui fait patrimoine", du Néolithique à la fin du XX^e siècle. Plus d'une centaine de contributeurs bénévoles se sont manifestés pour participer à cette opération d'inventaire dans les communes. 2581 fiches de recensement ont été produites (mai 2023), dont 660 sont publiées et accessibles sur le site patrimoine.bzh.

Découvrez l'opération d'inventaire participatif du patrimoine bâti de l'agglomération :





Tombeau (gisant) de Guillaune Chohan, seigneur de Coëtcandec, limite XVI^e - XVII^e siècle. Eglise de Locmaria-Grand-Champ
© GMVA

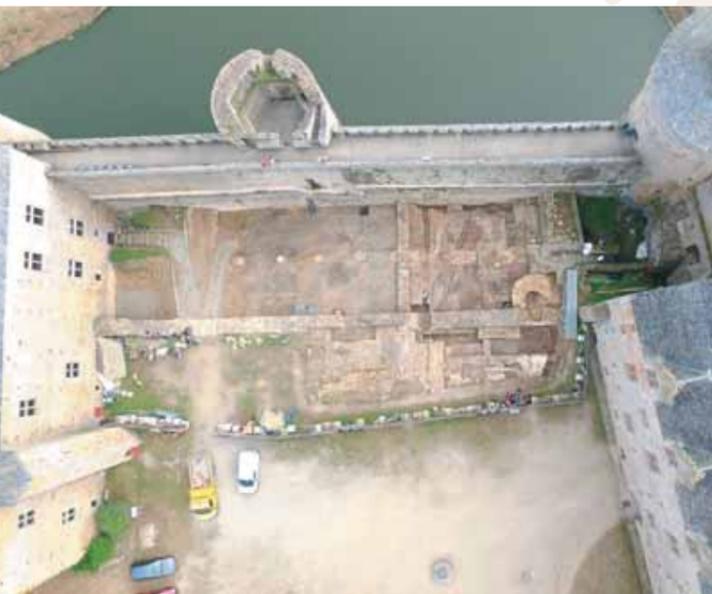
INVENTAIRE DES OBJETS MOBILIERS

Installée en 1985 au département du Morbihan, la mission de conservation des antiquités et objets d'art (CAOA) porte sur les objets mobiliers, privés ou publics, protégés au titre des monuments historiques. Rattaché à la direction régionale des affaires culturelles, le CAO A exerce ses fonctions de contrôle scientifique des collections au titre de l'Etat et enrichit régulièrement la liste des objets protégés, disponible sur le site du département. Il exerce parallèlement des missions de conservation du patrimoine pour le département qui contribuent à l'accompagnement des communes dans la connaissance et la préservation de leur patrimoine bâti ou mobilier. C'est un interlocuteur essentiel du futur Pays d'art et d'histoire.



La liste des objets mobiliers est à retrouver sur la base de données du ministère de la culture Palissy

LES RECHERCHES ET FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES



Fouilles du château de Suscinio, 2018
© K. Vincent

Le Service départemental d'archéologie du Morbihan (SDAM) est habilité par l'État pour réaliser des diagnostics et des fouilles pour les périodes allant de la Préhistoire à l'époque moderne. Le Centre d'études et de recherches du Morbihan (Céram) mène également des recherches archéologiques autorisées par le Service régional de l'archéologie (SRA) et qui intéressent l'Antiquité, le Moyen Âge et l'époque moderne. Concernant le territoire de l'agglomération, 305 rapports sont consultables sur la bibliothèque numérique du Service régional de l'archéologie (SRA), dont 149 concernent la commune de Vannes.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL (PCI) ET DE LA MATIÈRE CULTURELLE BRETONNE

Des opérations de collectage sont réalisées à l'échelle régionale par l'association Dastum qui conserve des enregistrements spécifiques du pays Vannetais. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan mène également des opérations de collectage des pratiques et des savoir-faire professionnels. Deux pratiques ont été inscrites en 2019 et 2020 à l'Inventaire national du PCI : la pêche professionnelle à la palourde et les savoir-faire chaumiers.

La direction de la culture de l'agglomération anime une démarche collaborative pour l'identification des pratiques et des acteurs du PCI sur le territoire ainsi que des vecteurs de transmission.



Ecoutez un chant à répondre du Morbihan. L'enregistrement date de 1969. On y entend Bejeb ar Gall (originaire de Languidic) et une assemblée.



Fixation des fils de ligature, savoir-faire chaumier
© PNRGM

Site du PNR :
Les savoir-faire chaumiers



Le 25 mars 2023 se sont déroulées les premières assises du PCI de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Membres d'associations, représentants d'établissements institutionnels, agents de l'agglomération se sont rassemblés autour d'enjeux communs pour préserver, transmettre et valoriser les cultures bretonnes, expressions du patrimoine culturel immatériel. Les conclusions de ces assises du PCI vont permettre de définir et d'adapter l'accompagnement de l'agglomération.

Assises du PCI, 25 mars 2023, Ti Ar Vro Bro Gwened
© GMVA



4.1.2 Actions de restauration et de réhabilitation



Chapelle Saint-Yves, charpente en cours de restauration, 2020
© Julien Gazeau

DE GRANDS PROJETS DE RESTAURATION ONT ÉTÉ MENÉS OU SONT EN COURS SUR L'AGGLOMÉRATION :



Chapelle Saint-Yves, vue aérienne du chantier
© Julien Gazeau



Tour du château de Coëtcandec après restauration, 2023
© Association Les amis de Coëtcandec



Hôtel de Montigny restauré, rue Noé, Vannes
© Ville de Vannes

Depuis 2017, l'agglomération propose plusieurs dispositifs de soutien pour la restauration et la réhabilitation des patrimoines.

À destination des communes :

Un fonds de concours pour la restauration et la réhabilitation de patrimoines exceptionnels, à conserver et à mettre en valeur (hors monuments classés et inscrits).

Ce fonds de concours a permis de restaurer et de réhabiliter plusieurs édifices dans les communes, dont les sablières du chœur de l'église Saint-Alban à Elven.



Restauration d'une des sablières du chœur de l'église Saint-Alban, Atelier Régional de Restauration
© Commune d'Elven

À destination des associations :

- Un appel à projet pour soutenir les associations qui contribuent à la valorisation des patrimoines.

L'agglomération a notamment participé au financement des travaux de restauration et de restitution du volume de la tour d'escalier et de stabilisation des maçonneries du château de Coëtcandec à Locmaria-Grand-Champ.

- Un dispositif de soutien aux travaux réalisés sur des bateaux d'intérêt patrimonial (BIP).



FILM - Le château de Coëtcandec (2022 - 13') - co-édition KUB et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Soutien aux propriétaires privés :

L'agglomération adhère à la fondation du patrimoine pour le soutien et le financement de travaux. Cette convention a pour objectif d'encourager les propriétaires à conserver l'architecture traditionnelle du territoire, par le biais d'octroi d'un label et de mesures fiscales incitatives.

4.1.3 Actions de valorisation

LIMUR. CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Situé au cœur de Vannes dans un hôtel particulier du XVII^e siècle, le centre d'interprétation est conçu pour accompagner les habitants dans la compréhension de l'évolution urbaine de leur territoire. La ville contemporaine et un espace dédié au jeune public, notamment scolaire, occupent le rez-de-chaussée. La maquette relatant l'évolution générale de Vannes est présentée à l'étage. Des expositions temporaires sur les projets urbains et des thématiques patrimoniales en partenariat avec la cité de l'architecture ou le département sont prévues. Une programmation de visites, ateliers, conférences et petites formes artistiques complète l'offre du lieu.



CRAP Limur, 2022
© GMVA

SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE DANS LE CADRE DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE (VPAH)

Une offre de médiation qui s'est enrichie et diversifiée au fil des ans depuis les années 1990 :

Visites des sites incontournables, samedis d'art et d'histoire pour les amateurs de patrimoine, croquez-vannes sur la pause de midi, découvertes de chantiers et d'architectures contemporaines pour les curieux, propositions décalées et insolites pour renouveler les regards, ateliers des petits découvreurs pour les jeunes et programme de médiation scolaire adapté aux projets des enseignants, etc.



FILM - co-édition KUB et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération



Visite VPAH " Petits découvreurs ", Vannes
© Ville de Vannes



Visite guidée avec une guide conférencière VPAH
© Ville de Vannes

En dehors de cette offre, d'autres acteurs participent et enrichissent l'offre de médiation culturelle. Plusieurs guides et professionnels du territoire ont obtenu la marque « Valeurs Parc naturel régional », au titre des visites et balades accompagnées.

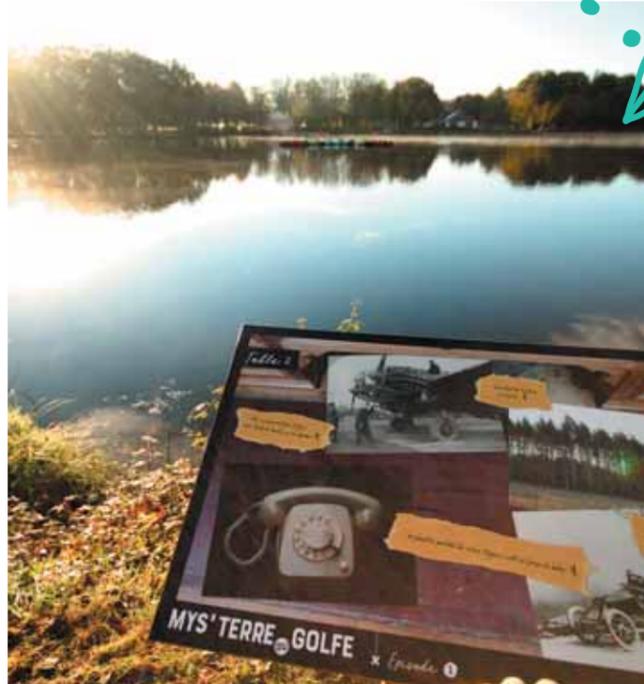
Visite guidée avec une guide conférencière VPAH
© Ville de Vannes

L'OFFRE DE DÉCOUVERTE EN AUTONOMIE

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération propose actuellement une découverte ludique et immersive du patrimoine, à travers le jeu « Mys' Terre du Golfe » qui se décline en plusieurs aventures. Les joueurs sont invités à se déplacer sur le territoire, à la découverte de lieux patrimoniaux inattendus et représentatifs de la diversité patrimoniale du Pays d'art et d'histoire.

L'agglomération pilote aussi le parcours de valorisation des mégalithes des Landes de Lanvaux, qui regroupe 38 sites mégalithiques sur 15 communes. Un parcours qui permet une découverte en autonomie des sites à partir de panneaux d'interprétation et de fiches complémentaires accessibles par QR code.

Les collectivités et les associations sont également à l'initiative de parcours d'interprétation et d'un grand nombre de publications qui valorisent l'histoire, le patrimoine, les paysages ou la mémoire locale.



Etang de Brandivy, Jeu Mys'terre du Golfe
© GMVA

L'OFFRE DE MÉDIATION TISSÉE ENTRE PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE

Paysages, édifices, faune, techniques ou savoir-faire, etc., l'objectif est de croiser les disciplines et les regards pour enrichir les connaissances, susciter les interactions, conjuguer les dynamiques. Déjà initié sur le territoire à travers l'animation de balades à plusieurs voix pour révéler un paysage ou un bâti dans toutes ses composantes, le montage de projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) réunissant des disciplines complémentaires ou l'organisation d'événements notamment sur des journées nationales, les partenariats entre les acteurs locaux de valorisation des patrimoines s'affinent pour parvenir à concevoir des programmations complètes en amont des saisons culturelles.



Visite des remparts de Kerjouanno, JEP 2022
© GMVA

Intervenant sur plusieurs domaines, le futur Pays d'art et d'histoire a vocation à faciliter le développement de médiations croisées réunissant des associations et des acteurs institutionnels engagés dans la valorisation des patrimoines. Des actions voient déjà le jour avec Paysages de Mégalithes, le Parc naturel régional, le Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement du Morbihan, Bretagne Culture Diversité, Bretagne Vivante, Arzon Evènements ou encore les comités de chapelles de l'est du territoire.

Les projets EAC en construction pour l'année scolaire 2023-2024 illustrent cette volonté.

Le projet *Mon histoire de mégalithe*, proposé à des classes sur le périmètre Unesco, est porté par le service Pays d'art et d'histoire avec le réseau des médiathèques de l'agglomération et Paysages de Mégalithes.

Objectifs et déroulement du projet :

- Découvrir le mégalithe le plus proche de l'école, adopter un mégalithe comme un patrimoine de proximité
- Acquérir des connaissances générales sur les mégalithes : le métier d'archéologue, comment se construit le discours scientifique
- S'immerger dans la littérature autour des mégalithes par l'écoute, par la lecture dans une médiathèque
- Imaginer un récit sur le mégalithe : un conte, un récit fantastique, une histoire avec un artiste (écrivain(e), conteur/euse) en travaillant sur l'écrit et l'oralité du récit
- Visiter l'exposition « 5000 ans avant J-C en Morbihan, le Néolithique s'explique », qui sera présentée à Limur en 2024
- Organiser un temps de restitution en classe

Le projet *Construire en terre* est porté par le Service Pays d'art et d'histoire avec le musée des Beaux-arts de Vannes, le Parc naturel régional, la briqueterie de Saint-Avé, l'Atelier Grappin, etc.

Objectifs et déroulement du projet :

- Découvrir l'exposition V.A.S.E. une exposition monumentale de Nicolas Barreau et Jules Charbonnet présentée dans le passage central de La Cohue
- Acquérir des connaissances sur la terre, son extraction
- Comprendre les interactions avec le milieu naturel dont on extrait les matériaux
- Expérimenter la construction en terre



Exposition VASE, La Cohue, 2023
© Ville de Vannes



//

Malgré la pente importante sur laquelle il prend place, à aucun endroit il n'apparaît comme monumental. Au contraire, il semble s'installer dans un pli du paysage, et partout à l'intérieur le regard file vers celui-ci.

Olivier Vadrot - Artiste plasticien

4.2 Architecture contemporaine

Collège Simone Veil, ELven
© Architecture Robert et Sur

4.2.1 Commagde publique architecturale

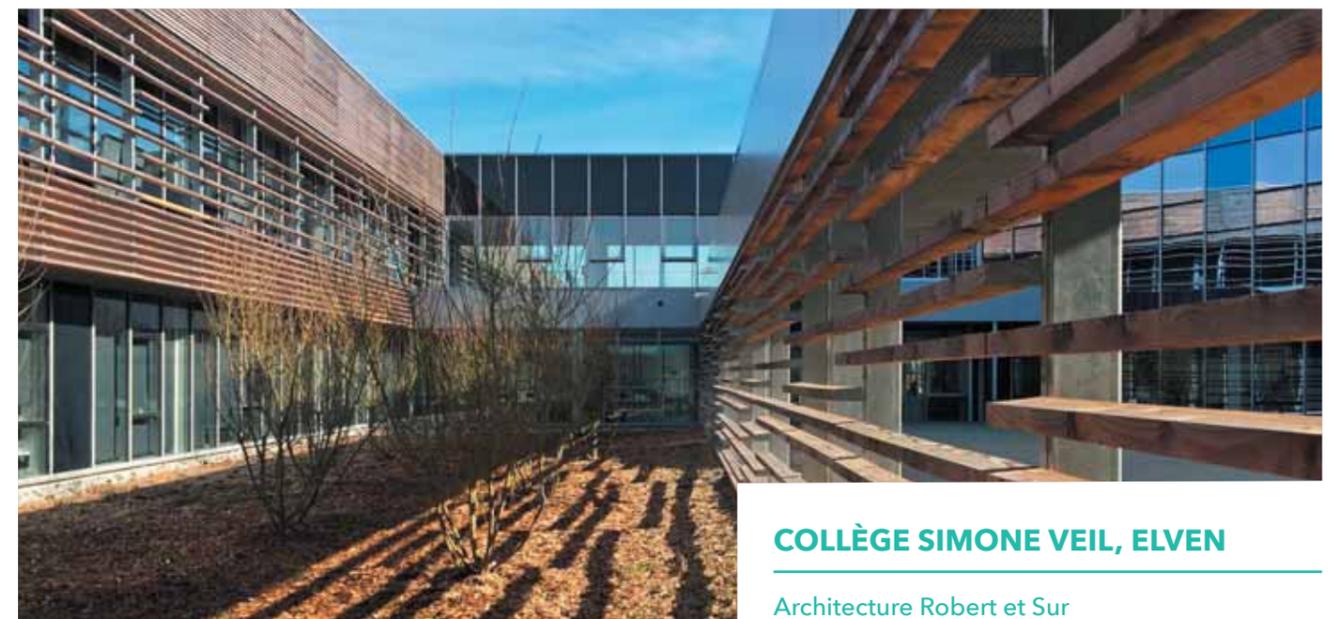
QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS REMARQUABLES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION :



© DLK Architecte

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM), VANNES

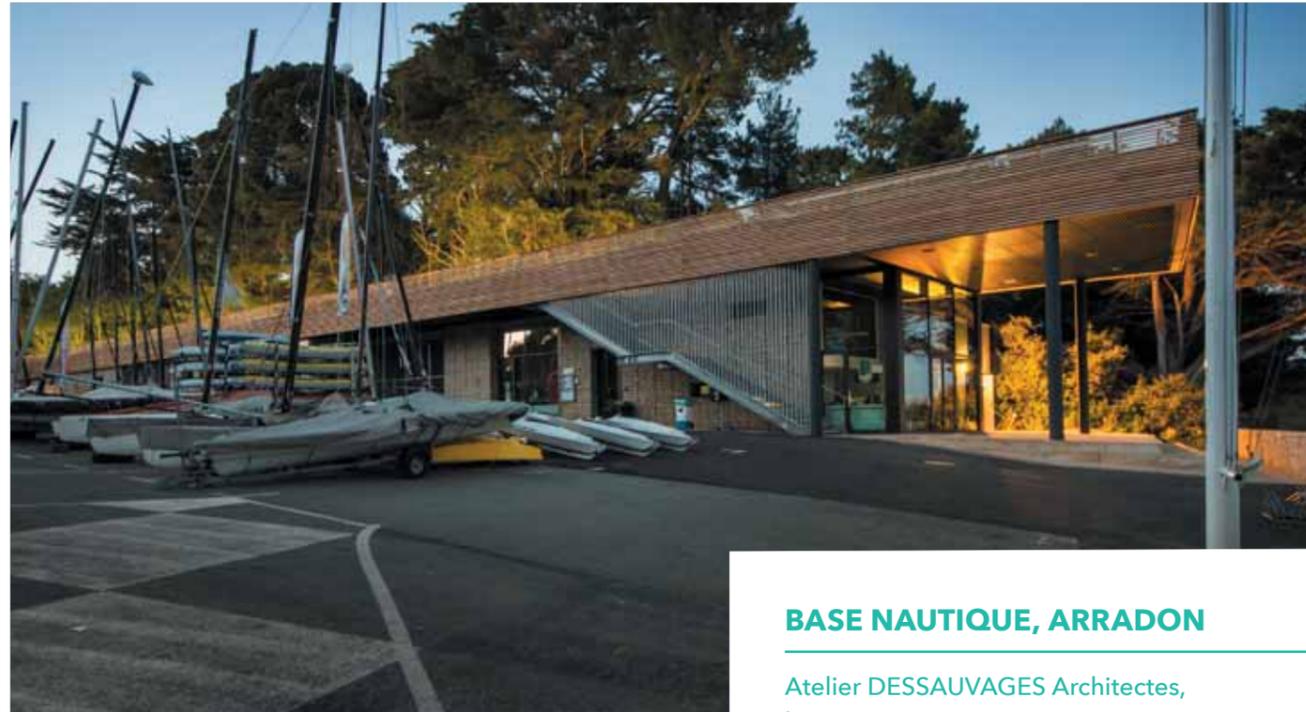
Agence DLK Architecture
Livraison 2016



© Architecture Robert et Sur

COLLÈGE SIMONE VEIL, ELVEN

Architecture Robert et Sur
Livraison 2017



BASE NAUTIQUE, ARRADON

Atelier DESSAUVAGES Architectes,
livraison 2015

© Dessauvages - Messia Photography



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH), ELVEN

Atelier 56S, livraison 2019

© Jeremias González

PRIX ARCHITECTURE ESPACES BRETAGNE

Ce prix, organisé par la Maison de l'architecture et des espaces en Bretagne (MAeB) récompense les architectes, urbanistes et paysagistes acteurs de la qualité de l'aménagement sur le territoire breton.

Liste des édifices primés, mentionnés ou sélectionnés sur le territoire de l'agglomération depuis 1992 :

- Gare maritime à Port Blanc, Pascal Debard, Baden, 1996
- Maison individuelle, Sébastien Chauchat, Vannes, 2004
- Gîtes ruraux, A'DAO Architecture, Baden, 2013
- Chantier ostréicole, Horizon vertical, Sarzeau, 2013
- Espace portuaire, Magnum Architectes et Urbanistes, Ile-aux-Moines, 2013 (Lauréat)
- Kergrid, Atelier Arcau, Vannes, 2014

- Dans la clairière, Atelier Arcau, Arradon, 2014
- Plus près de toi..., Atelier Arcau, Plescop, 2014
- Centre d'exploitation des déchets, DLW Architectes, Theix, 2016
- Centre d'incendie et de secours de la presqu'île de Rhuys, KRAFT Architectes, Sarzeau, 2016
- **Base nautique d'Arradon**, Atelier Dessauvages, Arradon, 2016
- Maison de vacances, RAUM, Sarzeau, 2016
- Réhabilitation du manoir de Randrécard, Onze04 Architectes, Treffléan, 2016
- **Bureaux de la DDTM**, AIA Architectes, Vannes, 2018
- **Centre de loisirs et école**, Atelier 56S, Elven, 2020
- Maison FD, David Cras Architectes, Vannes, 2020.



Esquisse du projet
© Agence Philippe Madec

OSTRÉAPOLIS

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION

LE TOUR-DU-PARC

Projet en cours

Lancement des travaux novembre 2021

Agence Philippe Madec

Au-delà de sa mission touristique, culturelle et patrimoniale, le centre d'interprétation est construit de manière exemplaire et sa conception intègre une approche haute qualité environnementale.

Le bâtiment est construit à partir de matériaux nobles et biosourcés, avec une gestion naturelle de la ventilation et de l'éclairage. Il est conçu en ossature bois avec une isolation en laine de bois et bardage bois (châtaigner breton). Les menuiseries sont en bois. Les sols sont en béton ciré ou en linoléum, avec 40 % de matières provenant de ressources naturelles et 59% de matières recyclées.

Dans le cadre du projet européen Interreg « CIRCLE » piloté par BUILDERS, Ecole d'ingénieurs de Caen, Ostréapolis constitue un des sites pilotes, où l'utilisation d'un béton coquillé aux propriétés drainantes est expérimentée sur 710m² d'aménagements extérieurs. Les huitres incorporées dans ce béton coquillé sont d'origine locale. Les avantages du projet sont multiples : valoriser un déchet, prévenir des inondations avec la mise en œuvre d'un béton drainant, ou encore réduire l'utilisation de ressources non-renouvelables pour la fabrication de béton.

4.2.2 Architecture contemporaine remarquable

La mise en valeur et la protection de l'architecture du XX^e siècle est un enjeu patrimonial pour le territoire.



Le label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) est attribué aux immeubles, ensembles et aménagements qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de moins de 100 ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.

Un édifice est labellisé sur le territoire : **l'église Saint-Guen**, construite en 1967, située dans le quartier de Ménimur à Vannes.

L'ensemble des remparts de Kerjouanno réalisé par l'architecte et urbaniste, Félix Madeline (1973) a obtenu, le 5 décembre 2022, un avis favorable de la CRPA pour l'obtention du label ACR. A ce jour, le dossier est en cours d'instruction, en attente d'un arrêté préfectoral.

Labellisée en 2006, **la façade de l'ancien cinéma L'Eden**, à Vannes, date de 1923. Le label ACR étant réservé aux édifices de moins de 100 ans, depuis la loi LCAP adoptée en 2018, elle perdra son label cette année. Il n'y a pas de procédure de protection engagée aujourd'hui pour cet édifice.

Église Saint-Guen, Vannes
© Ville de Vannes



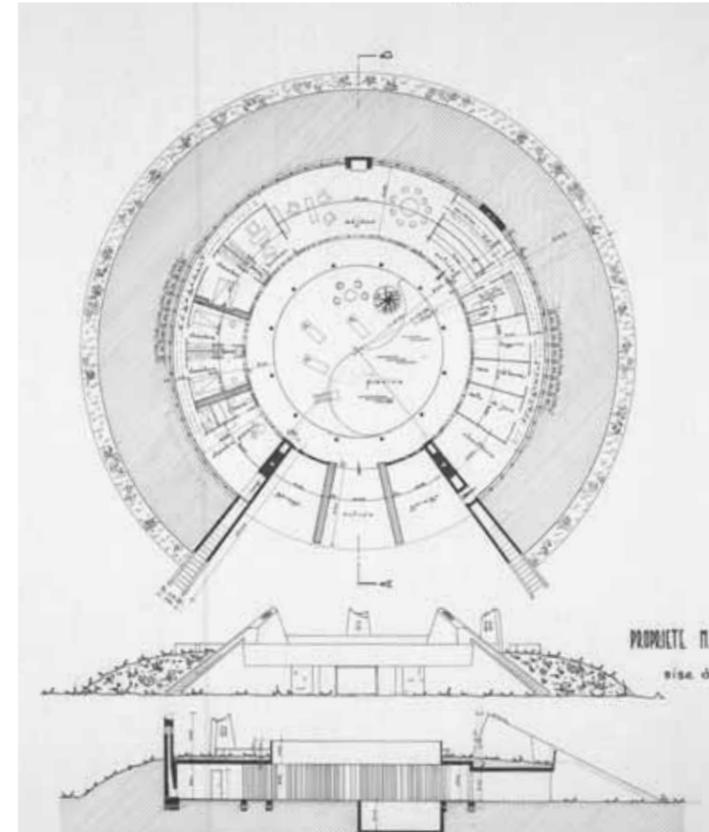
L'église Saint-Guen racontée par Jacques-Henri Maisonneuve.
Film co-édité par Kub et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.



Les remparts de Kerjouanno, Arzon
©GMVA



Façade du cinéma l'Eden, Vannes
© Ville de Vannes



© Fonds Le Flanhec, Centre d'archives d'architecture contemporaine

Par arrêté du 7 juin 2020, la maison Le Bras, située à Baden et réalisée par l'architecte Roger Le Flanhec, entre 1968 et 1972, a été inscrite au titre des monuments historiques.

Plan du projet de maison Le Bras.
© Fonds Le Flanhec, Centre d'archives d'architecture contemporaine

LE TROPHÉE DES HERMINES
Manifestation créée en 1988, elle récompense les meilleures réalisations architecturales et, d'une manière générale, encourage la qualité urbaine et architecturale sur l'ensemble de la ville de Vannes. Le jury, composé principalement d'élus et d'architectes, visite sur site les constructions qu'il a auparavant pré-sélectionnées, avant de déterminer la liste des lauréats dans différentes catégories.

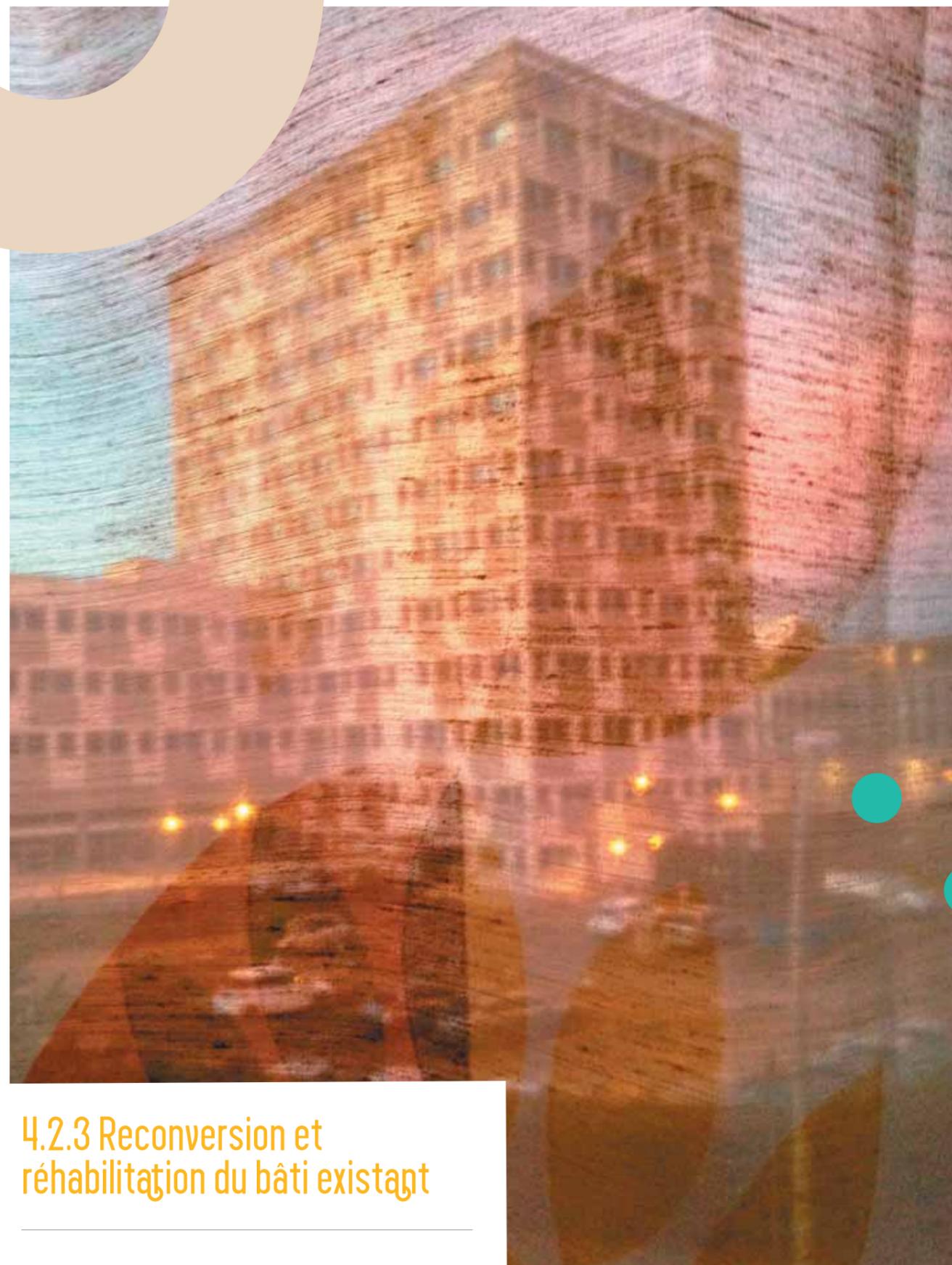
Des actions de sensibilisation et de valorisation de l'architecture contemporaine sont réalisées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et de la candidature au label Pays d'art et d'histoire. Les contributeurs de l'opération inventaire participatif du patrimoine bâti (GMVA) sont sensibilisés à l'architecture contemporaine à travers des visites architecturales, des conférences et des projections documentaires, notamment en partenariat avec le CAUE du Morbihan.



Sensibilisation à l'architecture du XX^e siècle avec les bénévoles de l'inventaire, Arradon
© GMVA - CAUE 56



Croquez Vannes, Architecture XX^e.
© Ville de Vannes - CAUE 56



4.2.3 Reconversion et réhabilitation du bâti existant

Exposition FENÊTRE(S) SUR TOUR, Le Kiosque, Vannes 2021
© Bettina Clasen

Réhabiliter, construire à partir de l'existant, est un enjeu écologique majeur. Cette nouvelle manière d'aménager et de construire nécessite de faire évoluer les pratiques et les regards et de trouver des solutions pour conserver, transformer et adapter le bâti aux exigences et usages contemporains.

Transformer l'ancienne tour de bureaux de la CPAM, construite à Vannes en 1970 par l'architecte nantais Yves Liberge, en logements constitue à ce titre un chantier d'exception, tant par son ampleur que par la démarche engagée. Il est mené par le groupe Giboire avec l'agence rennais Latitude, fondée en 2013 par les architectes Jacques Gefflot et Marc Vitel. Faire le choix de la reconversion plutôt que de la destruction a permis une réduction majeure de l'impact carbone de la construction et évité une production considérable de déchets. La totalité du béton issu de la déconstruction des ailes latérales a été transportée sur le site « Ecoterre de Guernevé » à Theix, concassée et revalorisée pour être réutilisable dans le cadre de nouvelles constructions.



Exposition FENÊTRE(S) SUR TOUR, Le Kiosque, Vannes 2021

© Bettina Clasen

Fenêtre(s) sur tour, film KUB.

EXPÉRIMENTATION ARCHITECTURALE AUTOUR DE LA RÉHABILITATION D'UN CABANON OSTRÉICOLE, SÉNÉ

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Mondes nouveaux » lancé par le Ministère de la culture, le projet est porté par l'Atelier Grappin, qui se donne pour objectif de « faire de la conception un processus collaboratif » et de « la construction un moment d'apprentissage ». Des ateliers collectifs d'expérimentation sur la matière autour de la vase et de l'huître et de réappropriation de techniques anciennes (bois brûlé, chaume de roseaux) ont été animés sur le site à l'été 2022 pour réaliser les enduits, les façades ou la couverture du cabanon. La démarche participative et le résultat des recherches avec les matériaux, tous en lien avec l'environnement du cabanon (roseau, coquille d'huître, bois, zostère, vase, etc.), ont fait l'objet d'une exposition présentée d'abord à Séné puis au cours de l'été 2023 au centre d'interprétation de Limur.



Cabanon ostréicole après l'intervention de l'Atelier Grappin, Séné

© E. Blanchet



site des Ateliers Grappin

4.3 Arts plastiques

LE 1 % ARTISTIQUE

Le dispositif 1% artistique permet de créer du lien entre l'architecture et la création artistique. Le recensement des œuvres sera effectué dans le cadre du Pays d'art et d'histoire. Il permettra notamment de constater leur état de conservation et de les valoriser en partenariat avec les établissements.



© DLK Architecte



© Isabelle Daëron



La fresque reproduit une projection cartographique du Morbihan installée tel un vitrail sur toute la hauteur et la largeur des vitrages donnant sur le patio, compris entre le rez-de-chaussée et le premier étage (6 x 20 m). Le dessin original a été réalisé à la main à l'aquarelle (échelle 1/8°).

Une multitude de touches de pinceaux, déclinant des teintes de verts et de bleus, reproduisent la terre et la mer. L'orientation de ces touches a pour origine le patio.

Isabelle Daëron



Gwalenner/Les Arpenteurs

œuvre réalisée en 2020 par Isabelle Daëron pour le bâtiment de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan, Vannes.

Le Stabile

œuvre monumentale, de 7 mètres de haut, située dans le cour du lycée Jean Guéhenno à Vannes, réalisée par Francis Pellerin en 1964. Elle est visible depuis la rue, au 79 avenue de la Marne.



© CAUE 56

Mire de 3 couleurs

proposée à cinq endroits du bâtiment, de la taille d'une banderole (40cm de hauteur sur 5m de longueur), réalisée par l'artiste Olivier Vadrot pour le collège public Simone Veil à Elven, 2017.



© Olivier Vadrot

Bas relief

réalisé par Francis Pellerin pour l'école Anne de Bretagne (1966-1968), Vannes.

Le Stabile

© Archives départementales du Morbihan

4.4 Urbagisme

HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DU TERRITOIRE

L'urbanisation du territoire prend naissance à Vannes, à partir du port antique, en lien étroit avec la campagne proche et l'arrière-pays. En dehors de la ville, l'habitat s'organise en bourgs et en villages dispersés. Les bourgs sont à l'origine constitués de quelques maisons localisées autour de l'église ; les fermes, isolées et regroupées en villages, ponctuent l'espace rural.

C'est à partir du XIX^e siècle que l'évolution urbaine et la structuration des bourgs s'opèrent principalement. À Vannes, les lotissements se développent pour donner naissance à de nouveaux quartiers, notamment près de la gare. Sur le littoral, les premières maisons de villégiature apparaissent.

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, le phénomène de périurbanisation va transformer considérablement les paysages du territoire, en créant une rupture avec la structuration traditionnelle de l'habitat. On observe alors une densification des centres-bourgs et un étalement du tissu urbain en périphérie par la création de lotissements et de zones à vocation économique, la plupart du temps sans lien avec le tissu urbain existant. Dans l'espace rural, les constructions dispersées et éloignées des bourgs sont nombreuses et alimentent le phénomène de « mitage » du territoire.

Aujourd'hui, l'artificialisation des sols est l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Cet étalement urbain a également des impacts socio-économiques importants avec, entre autres, l'éloignement des services publics et de l'emploi, l'allongement de la durée des déplacements et la dépendance à la voiture.

Des engagements sont pris pour maîtriser l'urbanisation, repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. La loi Climat et Résilience fixe l'objectif d'atteindre en 2050 « l'absence de toute artificialisation nette des sols », dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années (2021-2031). Cet objectif doit être intégré dans les documents de planifications (SCOT, PLU).

Le service Pays d'art et d'histoire, en lien avec l'ensemble des services et acteurs concernés, a vocation à être au cœur des différents dispositifs et outils de gestion qui visent à la préservation du patrimoine et à la qualité du cadre de vie.



Vue aérienne de l'étang au duc, Vannes
© PNRGM



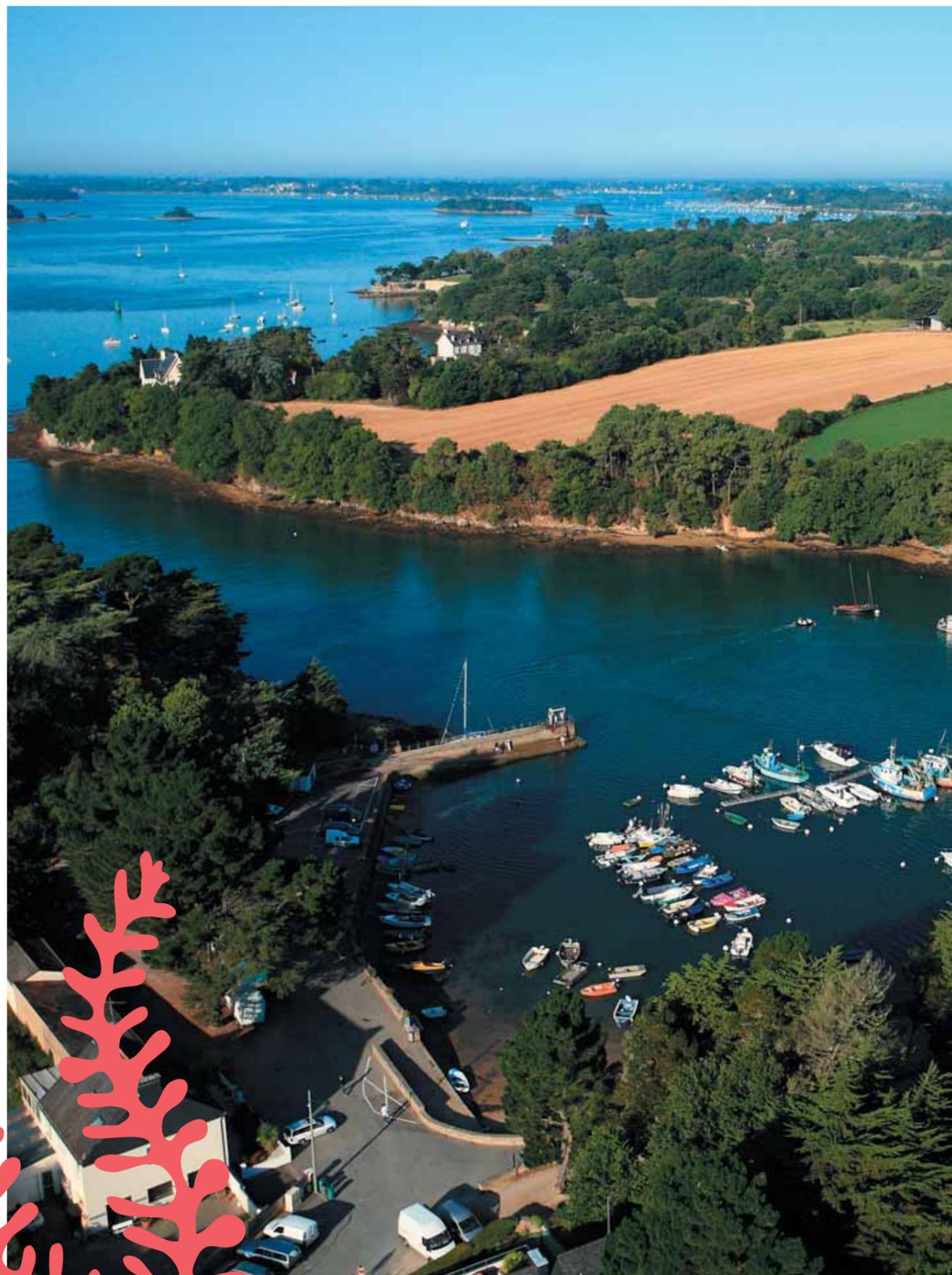
Vue aérienne du Petit Rulliac, Saint-Avé
© PNRGM



Vue aérienne du village de Norbrat, Meucon
© PNRGM



Vue aérienne du bourg de Theix, Theix-Noyal
© PNRGM



Port Anna, Séné
© PNRGM

4.4.1 Outils de gestion et de planification urbaine

SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM) DU GOLFE DU MORBIHAN

Le SMVM du Golfe du Morbihan a été adopté le 25 août 2020. Outil local de gestion intégrée de la mer et du littoral, ce schéma fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral et contribue à améliorer la coexistence de l'ensemble des activités littorales et maritimes et le bon état écologique du milieu marin. Il couvre les 19 communes riveraines du golfe : Arradon, Arzon, Auray, Baden, Le Bono, Crac'h, Ile-aux-Moines, Île-d'Arz, Larmor-Baden, Le Hézo, Locmariaquer, Plougoumelen, Pluneret,

Saint-Armel, Saint-Gildas de Rhuys, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal et Vannes.

Le patrimoine est pris en compte par le programme d'actions du SMVM du Golfe du Morbihan. Ainsi, l'action 19 ambitionne d'« établir un recensement des éléments du patrimoine, culturel, bâti et paysager (dont marin et sous-marin) et de favoriser sa valorisation ».

Le SCoT et le PLU doivent être compatibles avec ce document stratégique.

CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Cf. p 21



Conseil communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
© GMVA

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

L'agglomération a approuvé le 13 février 2020 son schéma de cohérence territoriale (SCoT). Celui-ci fixe les orientations d'aménagement et de préservation du territoire pour 20 ans.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est traduit par des objectifs et orientations opérationnelles qui visent à inscrire l'exemplarité architecturale et urbaine dans les développements urbains du territoire (objectif 4.3) afin de répondre à un risque de banalisation des paysages au regard des productions résidentielles contemporaines majoritairement peu valorisantes. Le développement urbain, tant en renouvellement qu'en extension se doit d'être un vecteur de qualification des paysages et de valorisation du cadre de vie. En ce sens, le SCoT rappelle qu'il est essentiel d'apporter de la qualité architecturale et urbaine dans les nouvelles opérations.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du

SCoT fixe également une ambition de valoriser tous les patrimoines (objectif 4.2) en allant au-delà de la protection des grands paysages emblématiques et du patrimoine protégé. Il s'agit pour le SCoT de préserver l'identité architecturale et patrimoniale du territoire. Ainsi le SCoT indique que les documents d'urbanisme doivent :

- Prendre en compte ces éléments de patrimoine, afin de ne pas dénaturer ni déqualifier le caractère et le paysage de l'espace dans lequel les nouvelles opérations d'aménagement s'insèrent ;
- Fixer, le cas échéant, les conditions d'évolutions possibles des éléments du patrimoine qu'ils auront repérés en vue de conserver leurs typicités et les caractéristiques locales.

Le SCoT incite les communes à effectuer l'inventaire des éléments de patrimoine et à instaurer des mesures de protection par le biais des PLU au titre de la Loi Paysage.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Les 34 communes disposent d'un PLU. Il n'y a pas de PLUI à l'échelle de l'agglomération.

Le volet patrimonial des PLU est abordé en fonction de la volonté des communes qui réalisent des inventaires et proposent des mesures de protection du patrimoine.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques sont mises en place pour la prise en compte des patrimoines. La ville de Vannes finalise une OAP pour la protection du patrimoine situé en dehors du site patrimonial remarquable (SPR).



Vue aérienne du bourg de l'Île-d'Arz
© PNRGM

LE RÔLE DE LA DIRECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Le service « Planification » de l'agglomération accompagne les communes qui souhaitent faire évoluer leur PLU en abordant notamment le volet patrimonial. Une OAP thématique intitulée « qualité urbaine » aborde les grands principes d'aménagement suivants :

- La trame viaire, les déplacements doux et le stationnement,
- Le traitement paysager et la nature en ville,
- La qualité architecturale et urbaine.

D'autres OAP thématiques sont en cours sur les thématiques de l'énergie et de la nature en ville.

Afin d'accompagner l'intégration paysagère et patrimoniale des nouveaux projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation du bâti existant, l'agglomération dispose d'architectes conseil au sein de la direction aménagement et urbanisme.

Ils veillent à faire en sorte que :

- Les nouveaux projets de construction ou d'aménagement s'intègrent au mieux dans le bâti existant.
- Les projets de réhabilitation du bâti existant ou d'extension de celui-ci soient réalisés dans le respect du patrimoine.
- Les projets situés dans le périmètre des monuments historiques ne portent pas atteinte à ces derniers.

Ce travail est mené en collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

LE RÔLE DU FUTUR SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le service est amené à apporter son expertise dans le domaine du patrimoine (connaissance et inventaire du patrimoine bâti, préconisations de restauration, accompagnement pour les protections, etc.) et de la rénovation architecturale, et à travailler à l'élaboration des outils de planification urbaine dans une démarche transversale aux côtés de la direction aménagement et urbanisme.

4.4.2 Les grands projets pour le renouvellement et le développement urbain



Bourg de Sarzeau et sa mairie
© A. Lamoureux

DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Le dispositif « Petites Villes de Demain » a pour objectif de donner aux élus qui exercent des fonctions de centralité dans les communes, les moyens de concrétiser des projets de revitalisation de leur centre pour rester ou redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement.

Les communes de Sarzeau, Elven et Grand-Champ, pôles d'équilibre définis dans le SCoT, ont été retenues pour ce programme. Le 5 octobre 2021, une Convention d'adhésion a donc été signée entre l'État, les 3 communes et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

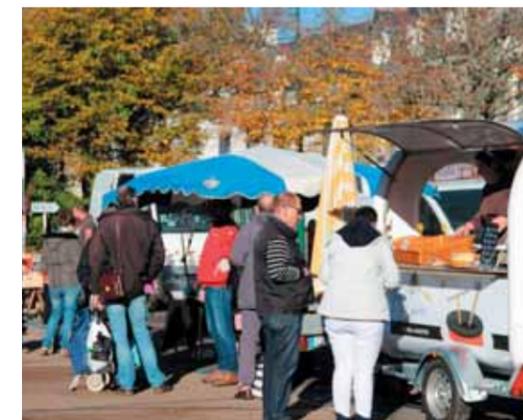
Les ambitions portées par les 3 communes au titre de « Petites Villes de Demain » (PVD) :

Grand-Champ s'inscrit dans une continuité de son dynamisme en faveur des cultures pour tous, d'une programmation de création/réhabilitation de logements et de l'implantation de nouveaux équipements et services aux habitants.

Elven se dirige vers l'élaboration d'un plan guide pour une projection de la commune à horizon 2030 et poursuit sa dynamique en matière d'accueil de nouveaux habitants grâce à une politique habitat ambitieuse.

Sarzeau engagée dans une opération « Cœur de Bourg », souhaite renforcer l'attractivité de son centre, permettre une offre plus large, plus accessible en matière de logement et ambitionne la mise en valeur de son patrimoine historique.

* Ces premiers éléments ne forment nullement une liste exhaustive des projets à venir au titre de PVD, qui se veut un dispositif souple et adaptable aux singularités de chacune des 3 communes.



Marché de Grand-Champ
© Commune de Grand-Champ



Vue aérienne du bourg d'Elven
© P. Hupa



Perspective, bourg de Grand-Champ
© Commune de Grand-Champ

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM) GARE DE VANNES

Les travaux de ce grand projet ont débuté en 2023 pour une livraison prévue en 2025. Les enjeux sont de créer un lien urbain nord - sud tout en favorisant les modes de transport actifs (non motorisés et non-polluants comme la marche, le vélo, le roller, etc.), de dynamiser l'image de porte d'entrée de l'agglomération, de favoriser l'inter-modalité et les mobilités douces, de requalifier les espaces, d'améliorer la qualité des services, de préparer le quartier à son évolution future et de l'ouvrir sur le centre-ville.



Esquisse projet d'aménagement de la passerelle
© Ney & Partners



Esquisses projet d'aménagement, Plescop
© Cabinet CBI et Menguy Architectes



APPEL À PROJET

« INNOVE LA VILLE, HABITONS L'ANTHROPOCÈNE »

À travers cet appel à projet, issu des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH), l'agglomération accompagne les communes dans leur projet de renouvellement urbain pour répondre aux enjeux urbanistiques actuels au regard des défis environnementaux, énergétiques et d'accès au logement.

Il s'agit de :

- stimuler la créativité et l'innovation avec des opérations exemplaires qui permettront de réinventer les villes pour habiter en adéquation avec le nouveau contexte sociétal et climatique,
- faire des émules et générer une nouvelle dynamique de conception de l'habitat sur l'agglomération,
- proposer des logements innovants et abordables pour la population.

Un projet a été retenu pour la phase de mise en œuvre opérationnelle sur la commune de Plescop.

4.4.3 Les grands projets pour l'amélioration du cadre de vie

« ACTION CŒUR DE VILLE »

Dans le cadre du programme " Action coeur de ville ", une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), est engagée dans le centre-ville de Vannes pour une durée de 5 ans (2021-2026). Cette opération, lancée en juillet 2021, s'insère dans un projet urbain global pour répondre aux enjeux sociaux de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, fonciers liés à l'attractivité du centre-ville, patrimoniaux et économiques.

Concernant la préservation du patrimoine bâti et la qualité du cadre de vie, une nouvelle campagne de ravalement obligatoire est en cours depuis 2022.

Pour inciter les propriétaires privés à restaurer un bâti parfois délaissé, la Ville de Vannes accorde des aides financières pour les travaux effectués dans le site patrimonial remarquable (SPR) sur des façades visibles de l'emprise publique. Plusieurs campagnes de ravalement obligatoire, ouvrant droit à des aides majorées, ont été menées dans le SPR, quartier du port, rue Saint-Vincent, place du Poids public. La dernière est conduite depuis 2022 sur les quartiers Saint-Patern et Porte Prison dans le cadre de l'OPAH-RU en lien avec Golfe du Morbihan-Vannes agglomération. La révision du SPR, qui a donné lieu à un diagnostic de l'état du bâti, a permis d'améliorer la connaissance des maisons à pans de bois du centre-ville et la qualité des restaurations.



Exemple d'un projet de restructuration complète d'un immeuble à pans de bois accompagné par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération



© GMVA



REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DE LA RABINE

© Ville de Vannes

Mené en 2021-2022, ce chantier d'embellissement d'un lieu de promenade historique à Vannes a permis :

- de répondre à des enjeux écologiques essentiels en favorisant la biodiversité et la perméabilité des sols (plantation d'arbres fruitiers, de 200 tilleuls, installation de 12 nichoirs par la Ligue de Protection des Oiseaux),
- de faciliter les mobilités douces avec l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée et d'un chemin de halage,
- d'inciter à la détente et au lien social avec la réalisation d'un boulo-drome, d'une vaste pelouse, de trois placettes ombragées, l'installation de transats et de tables de pique-nique.



OPÉRATION RÉNOVÉE

Depuis 10 ans, l'agglomération accompagne les propriétaires désireux de réduire leur facture énergétique. Elle aide également ceux qui doivent adapter leur logement aux défis du vieillissement et du handicap. Ce dispositif est soutenu par la Région Bretagne et l'ADEME et est intégré dans le réseau national France Rénov'. Tous les propriétaires occupants de l'agglomération peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement, de conseils techniques et d'aides financières pour réaliser leurs travaux.

Les projets sont étudiés en lien avec le service d'autorisation droit des sols et les architectes conseils afin d'anticiper les interventions sur le bâti à valeur patrimoniale.

Au 1^{er} janvier 2021, l'agglomération a revu ses aides financières aux travaux permettant d'encourager davantage la rénovation performante, globale et qualitative. En plus de l'aide définie suivant le gain énergétique (minimum de 25%), l'agglomération peut apporter deux aides complémentaires :

- Une aide à l'atteinte du niveau BBC rénovation grâce à la mise en œuvre d'un projet de travaux de rénovation globale.
- Une aide pour le recours aux matériaux biosourcés (pour tous les propriétaires occupants) afin d'encourager l'utilisation de ces matériaux notamment sur des logements anciens ou selon les modes constructifs.



© GMVA

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024

A travers le Programme local de l'habitat (PLH) adopté le 27 juin 2019, l'agglomération définit pour 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de tous en logement et en hébergement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les objectifs de production de logements du PLH ont été définis individuellement avec chacune des communes en fonction de leurs projets de développement. Une attention particulière est portée aux questions de renouvellement urbain et d'économie d'espace, aux questions énergétiques, ainsi qu'à la qualité du bâti ancien.

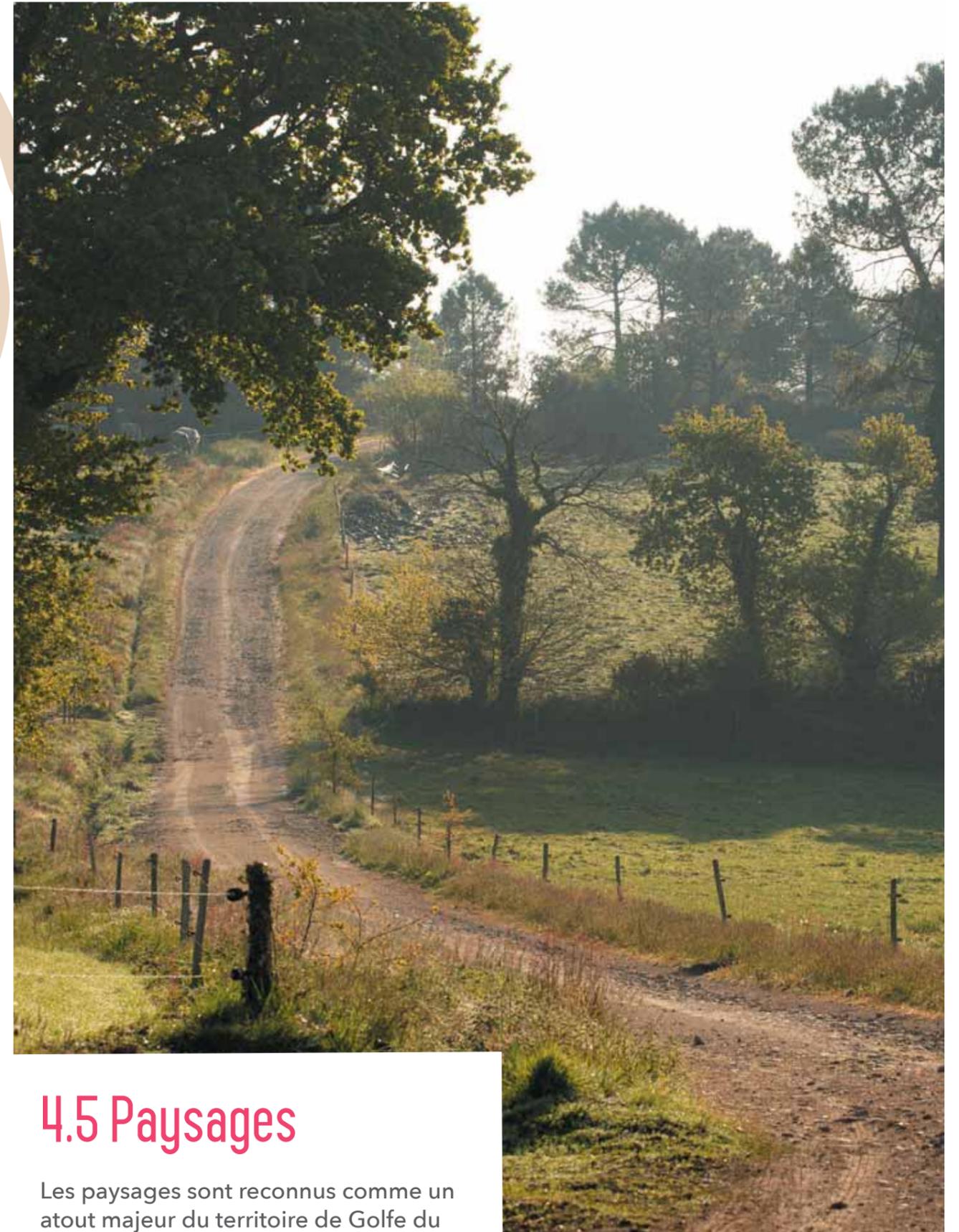
TRAITEMENT DES ENTRÉES DE VILLE

En matière de planification, le SCoT fixe des orientations afin de permettre un meilleur traitement des entrées de ville, par la mise en œuvre d'objectifs qualitatifs, et plus globalement en terme de gestion des transitions entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels. Assurer des transitions douces en limite d'urbanisation est un enjeu à la fois de connexion et d'intégration entre les deux types d'espaces : urbanisés ou non. En frange urbaine, l'aspect paysager des transitions qui seront réalisées est d'autant plus important que, au regard des enjeux de préservation des terres agricoles et naturelles, il s'agira de limites à l'urbanisation à long et très long terme.



RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ

La publicité est soumise à une réglementation stricte. Elle est interdite hors agglomération sauf dans le cadre d'un règlement local de publicité (RLP). Cette interdiction est étendue aux communes appartenant au Parc naturel régional (hors règlement local de publicité), aux sites classés et inscrits, sur et à proximité des monuments historiques, dans une zone spéciale de conservation ou de protection (réserve, etc.), à l'intérieur du site patrimonial remarquable.



4.5 Paysages

Les paysages sont reconnus comme un atout majeur du territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Chemin dans la campagne bocagère, Sulniac
© PNRGM

4.5.1 Outils de gestion

SCoT DE L'AGGLOMÉRATION

Le SCoT fixe les grandes orientations en matière de paysage et de patrimoine tant dans sa mise en valeur que sa protection réglementaire. Les PLU des communes doivent décliner de façon opérationnelles ou réglementaires ces orientations.

PLANS DE PAYSAGE

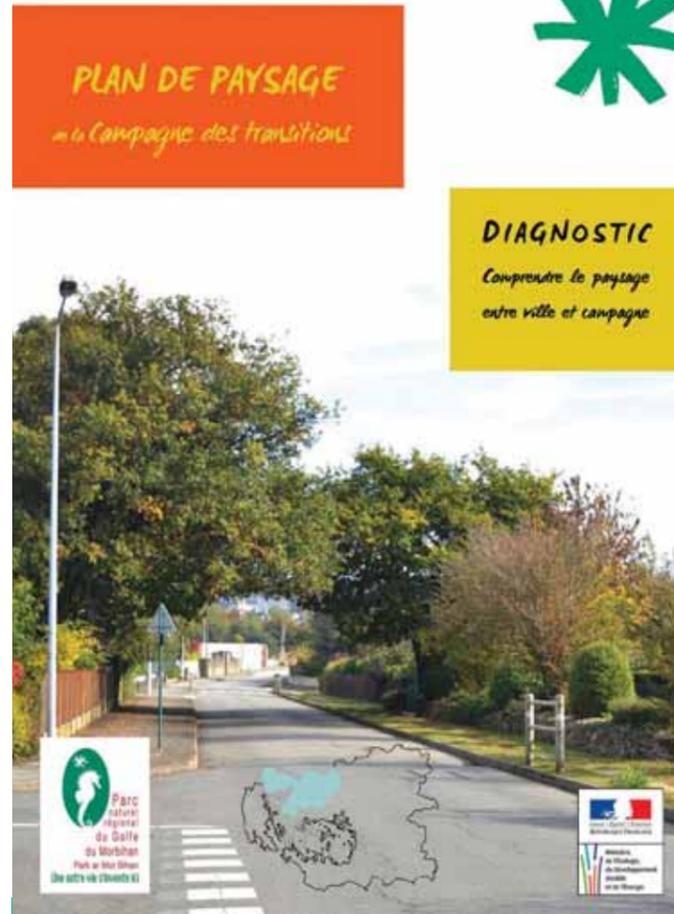
Le PNR du Golfe du Morbihan coordonne sur son périmètre la création de plans de paysage. Deux plans de paysage ont été réalisés : celui de la « Campagne des transitions » et celui pour le « Renouveau de la végétation arborée des rivages du golfe ». Ces documents élaborés collégialement (Etat, collectivités, chambres consulaires, associations et citoyens) présentent des fiches actions pour aider les communes à intégrer les enjeux paysagers. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinables dans les documents de planification.

CHARTE DU PARC

Cf. p 21

SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM)

Cf. p 145



Dans le cadre du projet d'inscription des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial, l'association Paysages de mégalithes est lauréate de l'appel à projet Plan de paysage (2021). Le Plan de paysage constituera un élément fondamental du plan de gestion du Bien UNESCO.

4.5.2 Actions de connaissance

ATLAS DES PAYSAGES DU MORBIHAN

L'Atlas des paysages du Morbihan a été réalisé entre fin 2008 et début 2011, piloté par le CAUE du Morbihan. Il permet de dresser un portrait des différents grands paysages qui composent le département. Le territoire de l'agglomération se trouve dans deux grands ensembles paysagers :

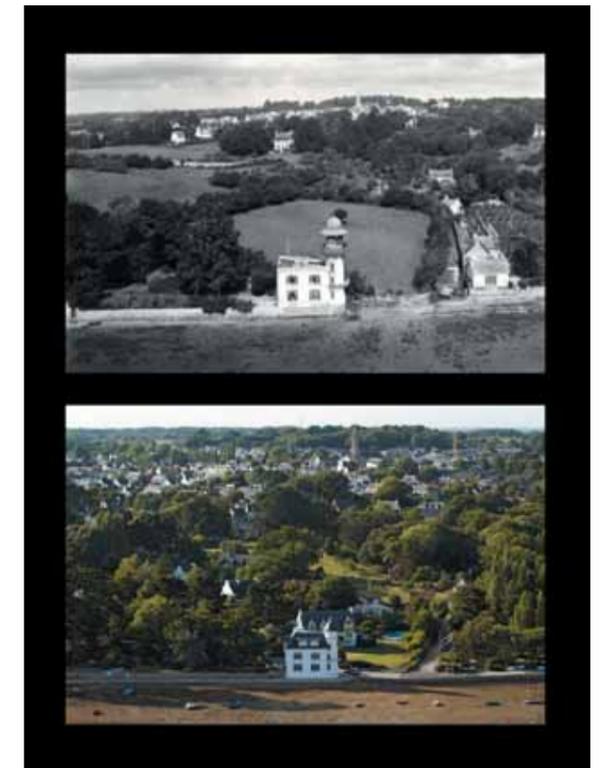
- L'ensemble des reliefs des Landes de Lanvaux,
- L'ensemble « Armor morbihannais ».



Site de l'atlas des paysages du Morbihan

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Afin d'évaluer l'évolution des paysages du golfe du Morbihan, le Parc naturel régional a mis en place, depuis 2004, un Observatoire Photographique des Paysages qui permet de suivre annuellement l'évolution de 60 points de vue répartis sur les 35 communes du Parc. Cet observatoire est mobilisé pour évaluer l'évolution du territoire et les effets de la mise en œuvre de la Charte du Parc par son syndicat mixte, ses collectivités membres et l'Etat.



Y-A PAS PHOTO !

Exposition réalisée en 2012 par le PNR sur l'évolution des paysages en 50 ans. Ci-dessus, des prises de vues des communes de Sarzeau et d'Arradon.



Erosion du trait de côte, Île-d'Arz
© PNRGM

OBSERVATOIRE DE L'ÉROSION

Le Parc conduit un observatoire de l'érosion côtière afin de la quantifier et d'en observer les dynamiques pour mieux y faire face. Le golfe du Morbihan est particulièrement sensible aux risques côtiers du fait de sa faible altimétrie, de la nature de son substrat et des impacts cumulés des usages importants du golfe et des réactions des écosystèmes. Ainsi les effets liés à l'élévation du niveau de la mer, les submersions marines et l'érosion du littoral imposeront des évolutions des paysages et des façons de les habiter.

4.5.3 Actions de sensibilisation

Le Parc naturel régional accompagne les collectivités dans leurs décisions et propose des actions de sensibilisation pour la prise en compte des paysages : parcours de lecture des paysages, guide d'intégration architecturale et paysagère. Depuis 2017, le Parc anime le réseau des Aires éducatives de son territoire. Les établissements scolaires peuvent bénéficier de l'accompagnement du Parc pour leur projet d'éducation au développement durable.



Observation des oiseaux avec David Lédan, PNR
© A. Lamoureux



© A. Lamoureux

4.6 Tourisme

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération fait partie de la destination « Bretagne Sud Golfe du Morbihan » et a été désignée avec Auray Quiberon Terre Atlantique, structure facilitatrice par la Région Bretagne, pour animer la destination, qui regroupe 7 intercommunalités, soit environ 23% des lits marchands régionaux.

La stratégie de la destination comprend des objectifs phares :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie commune pour optimiser l'itinérance et faciliter l'accès aux offres touristiques,
- Structurer les activités de villégiature, favoriser

le développement du tourisme d'affaires, des courts séjours, et intégrer les problématiques touristiques aux politiques publiques, en lien avec les acteurs privés.

L'agglomération a particulièrement en charge la question des mobilités touristiques avec pour ambition l'optimisation de l'itinérance sur le territoire pour faciliter l'accès à l'offre touristique, avec pour objectifs :

- Optimiser les transports pour assurer une desserte sur l'ensemble du territoire,
- Faire du vélo un moyen de déplacement et un vecteur de découverte du territoire.



© A. Lamoureux

SCHÉMA TOURISTIQUE DE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION

En 2017, l'agglomération a produit son schéma de développement touristique. De nombreuses actions ont été engagées depuis 2017, notamment dans le domaine patrimonial (ouverture du CIAP Limur, candidature pour l'extension du label VPAH, opération d'inventaire du patrimoine, développement de l'offre patrimoniale dans les communes rétro-littorales, développement de l'itinérance douce, etc.).

VERS UN DEUXIÈME SCHÉMA TOURISTIQUE

Une réflexion est en cours pour l'élaboration d'un nouveau schéma touristique, des enjeux et du plan d'actions. Les ambitions du Pays d'art et d'histoire seront intégrées à ce nouveau schéma.

L'office de tourisme « Golfe du Morbihan - Vannes Tourisme » œuvre à la promotion de l'offre touristique. Cette promotion s'articule autour de cinq thématiques : la mer, la culture, le terroir, la nature, les mégalithes.

LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »

La marque, promue localement comme au national, se déploie sur des prestations d'hébergement, de restauration, de pêche professionnelle à la palourde, ainsi que de visites et balades accompagnées du territoire. Elle distingue des acteurs engagés dans la préservation et la valorisation de l'environnement et des patrimoines du Parc naturel régional (29 des 34 communes de l'agglomération), ancrés sur le territoire et porteurs de valeurs sociales.

4.7 Environnement

Dans un contexte de changement climatique et de recul de la biodiversité, l'attention portée à la préservation et à la restauration des milieux naturels est essentielle pour maintenir la qualité du cadre de vie. Par ailleurs, la transition énergétique engagée au niveau national doit être vue comme une opportunité, par la mise en œuvre de solutions diversifiées et adaptées aux spécificités du territoire.

4.7.1 Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Avec le PCAET, les intercommunalités sont au cœur de la politique climat-air-énergie et sont désignées « coordinatrices de la transition énergétique » pour leur territoire. Elaboré concomitamment au SCoT et au PDU / PLH, il intègre les grands enjeux du territoire et est le lieu de convergence

de nombreuses actions. À l'inverse, la stratégie du PCAET se décline dans les politiques de l'agglomération de manière à rendre possible l'atteinte des objectifs de transition énergétique.

Le plan d'actions du PCAET 2020-2025 a été approuvé par le conseil communautaire du 13 février 2020. Il se décline en 10 axes :

1. AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR ANTICIPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Quelques actions phares :

- > Optimiser les besoins en énergie dans les opérations d'aménagement, intégrer la gestion de l'énergie dans les documents d'urbanisme
- > Redonner place à la nature et à l'eau dans l'espace urbain
- > Prendre en compte la santé, en lien avec le changement climatique dans les opérations d'aménagement

2. AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

Exemple d'une action phare :

- > Réhabiliter et améliorer le parc privé existant et son efficacité énergétique

3. AGIR SUR LES MODES DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION ET DE CONSOMMATION

5. PORTER À 32% LA PART DES ENR EN 2030

7. PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

9. AGIR SUR LA QUALITÉ DE L'AIR, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Exemple d'une action phare :

- > Prendre en compte la nature dans la ville, les espaces naturels et forestiers comme sources de santé et de bien-être

6. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

8. ANIMER ET ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN

10. RENFORCER LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DU CARBONE SUR LE TERRITOIRE, LA BIODIVERSITÉ ET LA RÉSILIENCE

Exemples d'actions phares :

- > Faire de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la bonne gestion de la ressource locale en eau un outil de résilience au changement climatique
- > Valoriser les friches comme espaces de stockage de carbone et source de biodiversité



Verger de pommiers, Sulniac
© PNRGM

4.7.2 Actions pour la connaissance et la restauration des milieux naturels

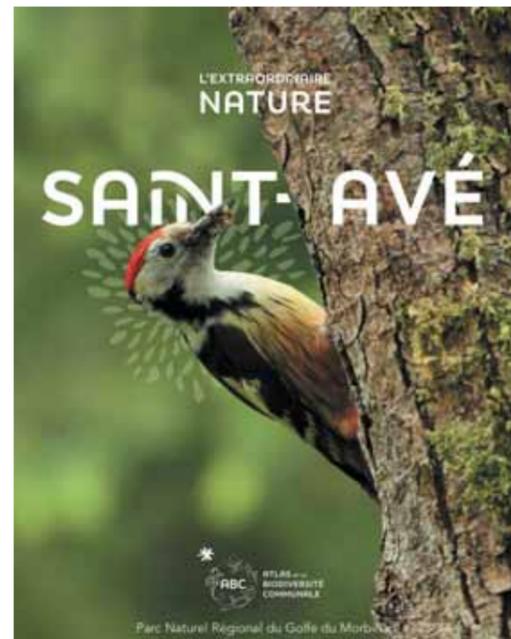
Quelques exemples d'actions pour la connaissance des milieux naturels :

ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ

Le Parc est partenaire de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour la conduite de l'atlas de la biodiversité communale. Une première phase a concerné 8 communes de l'agglomération (2018-2020) : Elven, Meucon, Plescop, Ploeren, Saint-Avé, Sulniac, Surzur et Vannes.

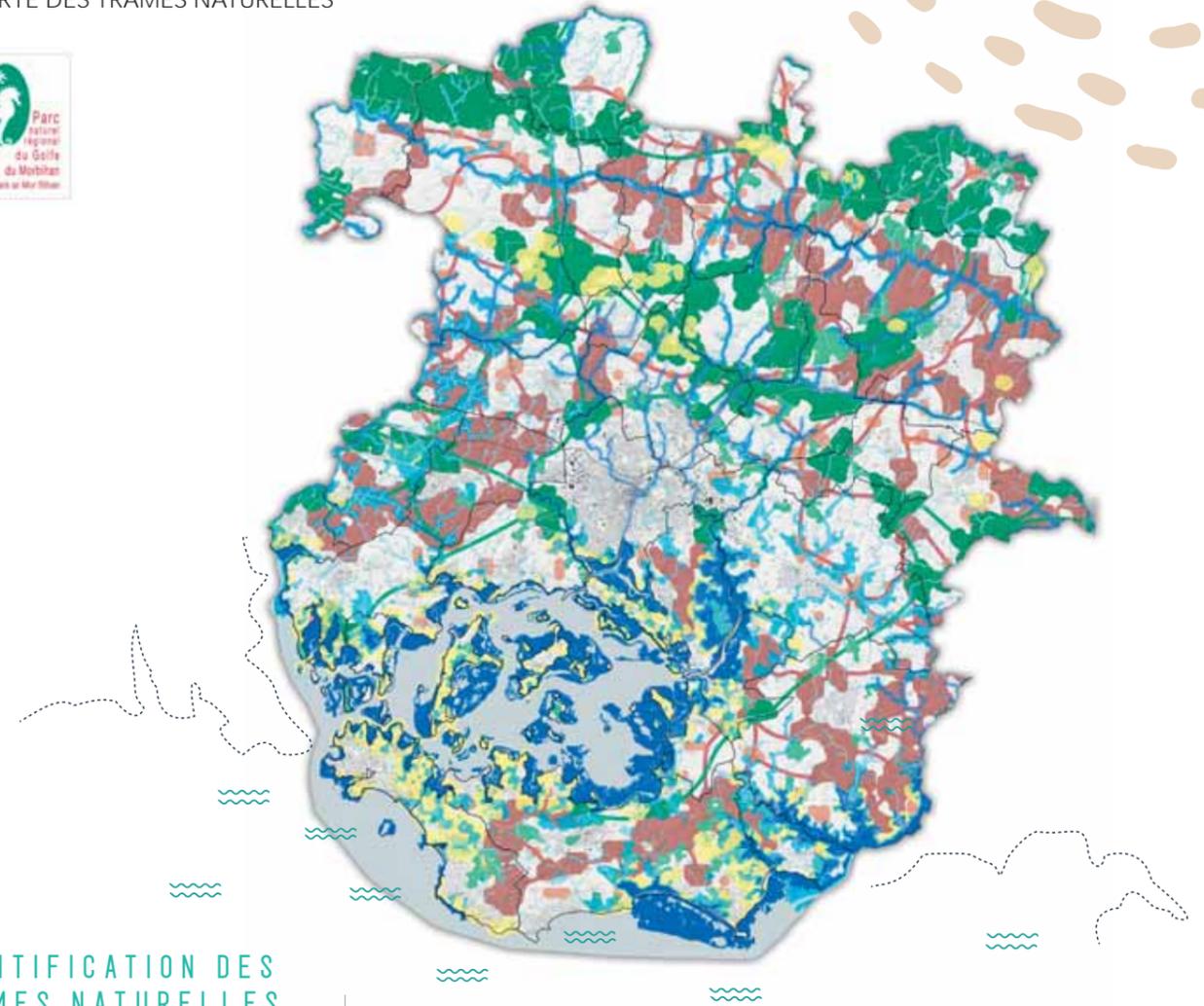
La seconde phase (2021-2023) concerne les 10 communes suivantes : Arradon, Arzon, Le Bono, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas de Rhuys, Saint-Nolff, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal.

Une 3^e phase concerne les communes de Baden, Larmor-Baden, l'Île-d'Arz, l'Île-aux-Moines, Le Hézo, la Trinité-Surzur, Treffléan, Monterblanc.



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN CARTE DES TRAMES NATURELLES

Périmètre de Golfe du Morbihan
Vannes agglomération



IDENTIFICATION DES TRAMES NATURELLES

Le Parc s'attache à identifier, valoriser et préserver l'ensemble de la trame verte et bleue du territoire. Il s'agit de conforter les corridors écologiques en précisant leur état de conservation et leur fonctionnalité, ainsi qu'en favorisant leur restauration. Les trames naturelles sont intégrées aux documents d'urbanisme.

SOUS-TRAME COURS D'EAU

- Réservoir de biodiversité
- Corridor

& ZONES HUMIDES

- Réservoir de biodiversité
- Milieu de diffusion

SOUS-TRAME LANDES, PELOUSES ET TOURBIÈRES RÉSÉROIR DE BIODIVERSITÉ

- Lande
- Pelouse
- Tourbière

CORRIDOR

- Pelouse littorale

SOUS-TRAME LITTORALE

- Milieu de dispersion terrestre
- Réservoir de biodiversité maritime
- Réservoir de biodiversité terrestre

- Zone bâtie
- Voie ferrée
- RÉSEAU ROUTIER
 - RN - 2x2 voies
 - Route départementale
- SOUS-TRAME FORESTIÈRE
 - Corridor
 - Zone relais
 - Réservoir de biodiversité
- SOUS-TRAME BOCAGÈRE
 - Corridor
 - Zone relais
 - Réservoir de biodiversité

Sources : PNRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRGM - Janvier 2023

Quelques exemples d'actions pour la restauration des milieux naturels :

RESTAURATION DES COURS D'EAU

Les cours d'eau constituent des écosystèmes fragiles, dont l'équilibre a été bousculé par de nombreux aménagements au fil du temps. Dans le cadre de sa compétence obligatoire GEMAPI qui correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, un programme de restauration des milieux aquatiques, particulièrement ambitieux, a été élaboré sur 6 ans (2022-2027). Il prévoit la restauration de 250 km de cours d'eau sur l'agglomération. Ce programme de travaux de renaturation piloté par l'agglomération va permettre notamment de redessiner les cours d'eau du territoire pour qu'ils retrouvent leur lit d'origine et de ralentir les écoulements pour permettre l'infiltration dans le sol, le maintien et le développement des zones humides.

Les travaux ont démarré en 2022 sur du foncier public des communes de Plescop et de Saint-Avé. Les travaux sur le foncier privé se dérouleront à partir de 2023.



Renaturation du bassin versant, Saint-Avé
© GMVA



Renaturation du bassin versant, Saint-Avé
© GMVA



Travaux de restauration des talus et plantation, février 2023, Plaudren
© GMVA

RESTAURATION DU BOCAGE

Cette démarche, à travers le dispositif Breizh bocage, s'inscrit dans la politique de gestion intégrée de l'eau de l'agglomération. En effet, maintenir et restaurer le bocage est essentiel pour préserver durablement la ressource en eau. Il permet de lutter contre l'érosion des sols et le transfert des polluants. Il limite aussi l'importance des inondations et contribue à la recharge en eau des nappes souterraines. S'adressant principalement aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers propriétaires de foncier, Breizh Bocage vise à reconstituer un maillage bocager par la plantation et le regarnissage de haies bocagères mais aussi par la création et la restauration de talus au sein de parcelles agricoles, afin, notamment, d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne. Une stratégie bocagère est en cours d'élaboration et sera adoptée en 2023, portant sur trois axes : protection, gestion et valorisation du bocage.



Travaux de plantation, décembre 2022, Treffléan
© GMVA

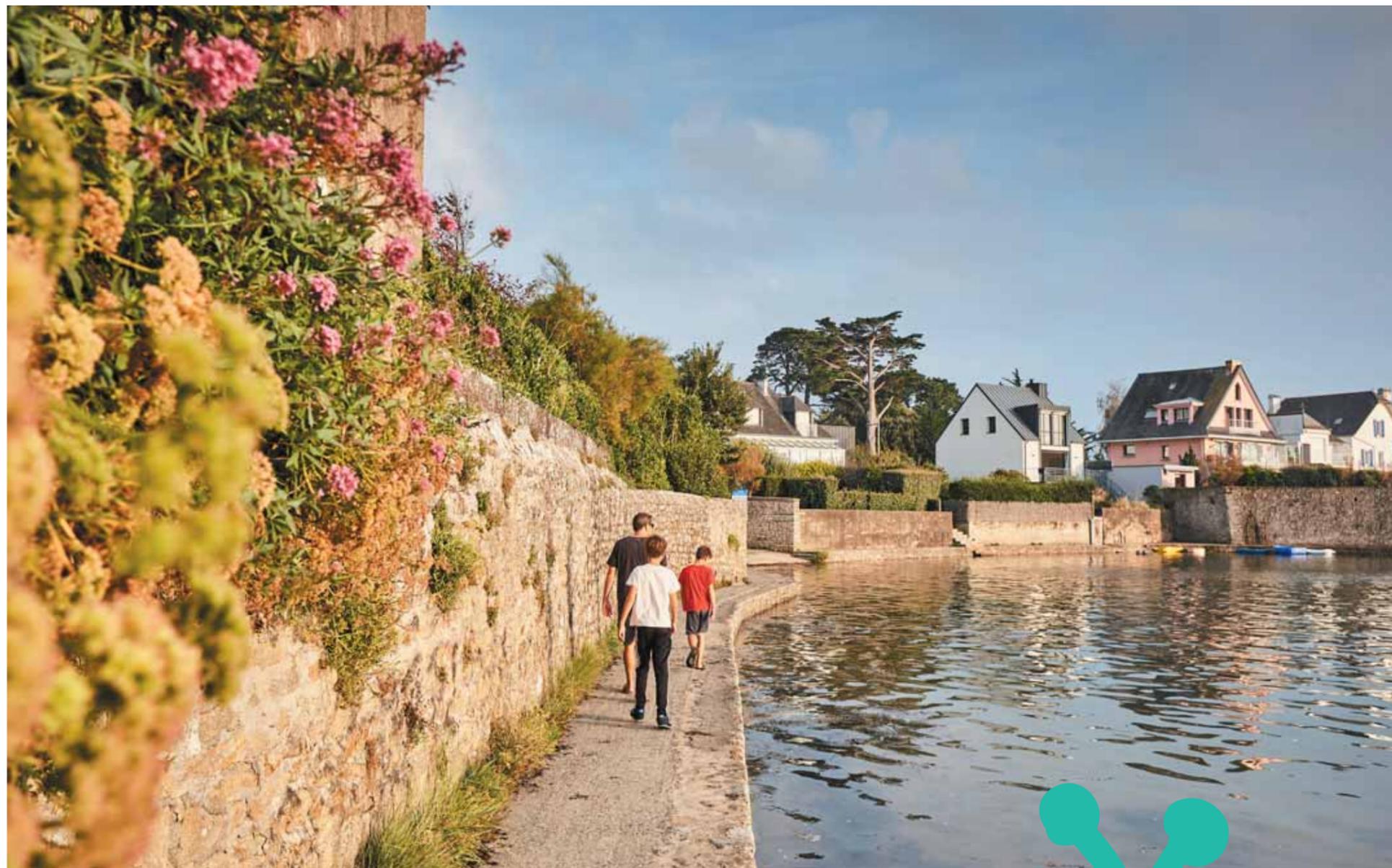


Paysage de bocage en bordure du golfe du Morbihan
© PNRGM

4.7.3 Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte

Le recul du trait de côte constitue un paramètre important dans l'évolution du territoire ces prochaines années et décennies, renforcé par le changement climatique. L'agglomération s'est donc engagée dans la définition d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte afin de pouvoir s'adapter aux trois aléas que sont l'érosion, la submersion marine et l'élévation du niveau marin lié au changement climatique.

Cette stratégie doit permettre de préparer le territoire en renforçant la connaissance et le suivi des phénomènes, la surveillance des ouvrages de défense contre la mer et des massifs dunaires. La lutte contre l'érosion passera par des modalités de lutte active souple pour éviter de dénaturer les paysages et ne pas créer de points durs qui viennent perturber les processus hydrosédimentaires naturels. Les ouvrages seront gérés en ayant une approche patrimoniale, notamment pour les ouvrages maçonnés dont le linéaire important constitue une des caractéristiques du littoral. Le sentier côtier est considéré dans cette approche comme d'intérêt général devant être durablement préservé. L'agglomération est par ailleurs gestionnaire de systèmes d'endiguement au titre de la compétence Prévention des Inondations.



Muret piétonnier sur le littoral, Arradon
© A. Lamoureux

5.

Le projet du Pays d'art et d'histoire

Avec cette candidature, l'agglomération porte l'ambition d'étendre l'exigence du label au périmètre des 34 communes du territoire. Ce changement d'échelle implique de nouveaux enjeux, une gouvernance et des moyens renouvelés. L'engagement politique des élus de l'agglomération pour répondre à l'ambition du label se traduit dans le projet du Pays d'art et d'histoire en présentant le cadre, les moyens et le programme d'actions pour 10 ans (2023-2033).

La création d'un service Pays d'art et d'histoire organisé autour d'un pôle ressources et d'un pôle valorisation, la volonté de faire de Limur un lieu de convergence des actions sont des axes structurants du projet.

Notre territoire est fort de ses acteurs et des dynamiques en cours. La gouvernance, à travers ses instances et ses groupes de travail, permettra de mener les projets en transversalité et de fédérer les partenaires du territoire.

Fils rouges du projet de Pays d'art et d'histoire, nos actions s'appuieront sur trois axes thématiques : habiter, marquer et transmettre les savoir-faire. L'élaboration d'un récit pour ce jeune territoire est un objectif auquel s'attèlera le service Pays d'art et d'histoire, dès la labellisation obtenue.

5.1 Méthodologie de la candidature

UNE CANDIDATURE CONSTRUITE AVEC TOUS LES ACTEURS

L'agglomération a souhaité construire cette candidature en associant les élus, les partenaires et les habitants. Pour ce faire, plusieurs instances ont été mobilisées à différentes étapes de la candidature : l'élaboration du diagnostic, la définition des enjeux et des orientations du programme d'actions.

Un schéma de gouvernance a été constitué dès le début du projet avec la création :

- d'un comité de pilotage
- d'un comité technique
- d'un conseil scientifique et culturel
- d'une équipe projet
- et la désignation de référents (élus et/ou techniciens) dans les communes.

Le conseil scientifique rassemblait des spécialistes représentatifs de la diversité des patrimoines du territoire : **Bernard André**, géographe spécialiste en archéologie industrielle, **Olivier Delavallade**, directeur artistique et éditorial, Domaine de Kerguéhennec, **Anne-Marie Fourteau**, ingénieure d'études chargée de la gestion du Morbihan au Service régional de l'archéologie, **Julie Léonard**, ethnologue, de l'association Bretagne Culture Diversité, **Heleen Statius-Muller**, chargée de mission sensibilisation au CAUE 56, **Catherine Toscer**, conservatrice du patrimoine et chercheuse émérite à l'Inventaire, expert en patrimoine bâti et en histoire locale, **Jean-Marie Flageul**, artiste graveur, membre du collectif « La maison ». Réuni quatre fois au cours de l'année 2021, il a eu pour mission de faire

émerger puis de définir précisément les cinq enjeux supports de la candidature.

Des ateliers participatifs organisés avec les référents des communes et les partenaires ont ensuite été réunis pour réfléchir collectivement et dessiner les orientations de programmation du Pays d'art et d'histoire. Les discussions menées au sein du comité technique, composé des partenaires associatifs et des directeurs des services de l'agglomération, ont permis d'affiner ce programme d'actions rédigé par l'équipe projet.

Le lien avec les habitants a été tout particulièrement entretenu à travers les médias de communication de l'agglomération, l'ouverture puis le lancement de la programmation du Centre d'interprétation de Limur, la presse et les projets menés par le service Pays d'art et d'histoire (expositions temporaires, inventaire participatif du patrimoine bâti, escapades et rando-patrimoine pour initier un programme de visites dans les 34 communes du territoire).



5.2 Gouvernance et animation



COMMISSION D'ÉVALUATION DU LABEL

Objectif :

Elle est la garante du label. Elle permet d'évaluer régulièrement le travail mené dans le cadre du label, de réorienter ou de conforter les orientations du programme d'actions.

Membres :

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Région, Département, Président de l'agglomération et élus référents, 3 représentants des communes de l'agglomération, un représentant de la ville de

Vannes, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Office de tourisme, Association Paysages de Mégalithes, Education nationale.

Rythme des réunions :

tous les 3 ans

COMITÉ DE PILOTAGE DU LABEL

Objectif :

Il valide les orientations de la programmation annuelle du Pays d'art et d'histoire et dresse un bilan des actions menées dans l'année passée.

Membres :

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Région, Département, 3 représentants des communes

de l'agglomération, Président de l'agglomération et élus référents, un représentant de la ville de Vannes, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Rythme des réunions :

1 fois/an.

LES RÉFÉRENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES COMMUNES

Désignés dans les communes de l'agglomération, les référents, élus et techniciens, sont chargés de suivre les projets du Pays d'art et d'histoire et de faire le lien entre les communes et l'agglomération. Le service Pays d'art et d'histoire les réunira une fois par an pour une journée de présentation de la programmation à venir

couplée à une visite d'un site patrimonial.

Rythme des réunions :

1 fois/an.

COMITÉ TECHNIQUE

Objectif :

Il est caution de la transversalité des actions du Pays d'art et d'histoire. Il discute les grandes orientations annuelles de la programmation et les projets transversaux structurants. Il prépare le comité de pilotage.

Membres :

Directions et services de l'agglomération : aménagement/urbanisme, culture, tourisme, environnement, habitat, communication.

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

(UDAP), Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Office de tourisme, Association Paysages de Mégalithes

Rythme des réunions :

2 fois/an.

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Objectif :

Les groupes de travail permettent d'animer et de nourrir la mise en œuvre du programme d'actions du Pays d'art et d'histoire. Ils ont pour objectif de travailler en transversalité sur les projets. Les thématiques ne sont pas figées, elles peuvent évoluer en fonction des orientations du programme d'actions.

Membres :

La composition des groupes de travail est définie en fonction des objets traités. Ils peuvent réunir des élus, des partenaires et des techniciens parmi :

- **les référents PAH des communes** (communes associées en fonction des projets).
- **les partenaires** : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,

Archives départementales du Morbihan, Service de l'Inventaire, Office de tourisme, Association Paysages de Mégalithes, Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Bretagne Culture Diversité (BCD), direction de la culture et de l'évènementiel de la ville de Vannes, Centre d'études et de recherche archéologique du Morbihan (Céram), Maison de l'architecture et des espaces en Bretagne (MAEB), etc.

- **les directions et services de l'agglomération** : aménagement/urbanisme, culture, tourisme, environnement, habitat, communication.

Rythme des réunions :

À définir en fonction des besoins des projets.

LES THÉMATIQUES SUIVANTES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES :

Inventaires et études du patrimoine

Objets du groupe de travail : l'inventaire participatif et l'inventaire du patrimoine du XX^e siècle

Membres : Service de l'Inventaire, CAUE, chercheurs/doctorants, référents PAH

Rythme des réunions : 1 fois par semestre

Sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme

Objets du groupe de travail : journées nationales de l'architecture, visites de chantier, journées d'étude et de formation, outils de sensibilisation, expositions sur les projets urbains de Limur

Membres : UDAP, MAEB, CAUE, référents PAH, directions et services urbanisme

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Accompagnement des projets de restauration

Objets du groupe de travail : accompagnement scientifique et développement de la médiation autour des projets de restauration

Membres : UDAP, référents PAH, direction tourisme

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Education artistique et culturelle

Objets du groupe de travail : projets autour de l'architecture et du patrimoine

Membres : Education nationale, PNR, Paysages de Mégalithes, chargées de mission EAC

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Réinterroger les pratiques et agir pour les transitions

Objets du groupe de travail : mobilités douces, outils de sensibilisation, journées d'études thématiques

Membres : direction environnement, direction aménagement et urbanisme, PNR, CAUE, référents PAH

Rythme des réunions : 1 fois par semestre

Programmation du PAH à Vannes

Objets du groupe de travail : la programmation individuels et groupes, la programmation des événements et des journées nationales, les projets EAC, la programmation dans la cour et les jardins de Limur

Membres : élu au patrimoine de Vannes, directrice culture et événementiel de Vannes, etc.

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Patrimoine culturel immatériel

Objets du groupe de travail : programmation et événements autour du PCI, place des langues bretonnes dans la médiation

Membres : direction de la culture, direction de la communication, référents PAH, Parc naturel régional (PNR)

Rythme des réunions : 1 fois par semestre

Droits culturels et mobilisation citoyenne

Objets du groupe de travail : démarche participative dans la construction de la programmation, des expositions, des événements

Membres : direction de la culture, de la communication, référents PAH, habitants, etc.

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

Quel récit pour le territoire ?

Objets du groupe de travail : construction d'un récit sur le territoire, préparation d'un ouvrage sur l'histoire, l'évolution, les spécificités du territoire.

Membres : référents PAH, direction communication, Centre d'études et de recherche archéologique du Morbihan (Céram), Conservateur aux antiquités et objets d'art (CAOA), etc.

Rythme des réunions : 1 fois par trimestre

5.3 Positionnement du service Pays d'art et d'histoire

Le service Pays d'art et d'histoire est organisé en deux pôles sous la direction de la cheffe de projet Pays d'art et d'histoire. C'est un service transversal positionné au sein de la direction tourisme, patrimoine et événementiel. Celle-ci fait partie du pôle Attractivité et services à la population qui regroupe 4 directions ou services : tourisme, patrimoine et événementiel, sports et loisirs, culture, solidarité.

Historiquement, la direction du tourisme porte les projets liés à la politique patrimoniale de l'agglomération :

- Soutien financier aux projets de restauration
- Développement du jeu Mys'Terre du Golfe
- Valorisation du patrimoine mégalithique et accompagnement de la candidature Unesco
- Mise en œuvre de l'inventaire participatif.

Recrutée en 2019 pour construire la candidature d'extension du label, la chargée de mission Pays d'art et d'histoire a été intégrée à la direction du tourisme, alors renommée direction du tourisme, patrimoine et événementiel. Elle a été rattachée au service Pays d'art et d'histoire lors de sa création en janvier 2022. Celui-ci a la gestion du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine de Limur depuis son ouverture au public en mai 2022.

Le service Pays d'art et d'histoire est installé dans les locaux annexes de l'hôtel de Limur, 31 rue Thiers.

Au sein de l'agglomération, il est amené à piloter des projets ou à participer à leur mise en œuvre avec d'autres directions. Compte tenu de ses missions, il entretient des liens privilégiés avec les directions de la culture, de l'urbanisme, de la communication, de l'environnement et de l'habitat.

Au sein de la direction de la culture, les partenariats sont particulièrement développés avec :

- la chargée d'actions Patrimoine Culturel Immatériel - Cultures bretonnes,
- la chargée d'actions culturelles du Réseau des médiathèques de l'agglomération,
- la chargée de projets enseignement musical et éducation artistique.

Organisation du service Pays d'art et d'histoire en deux pôles

PÔLE RESSOURCES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

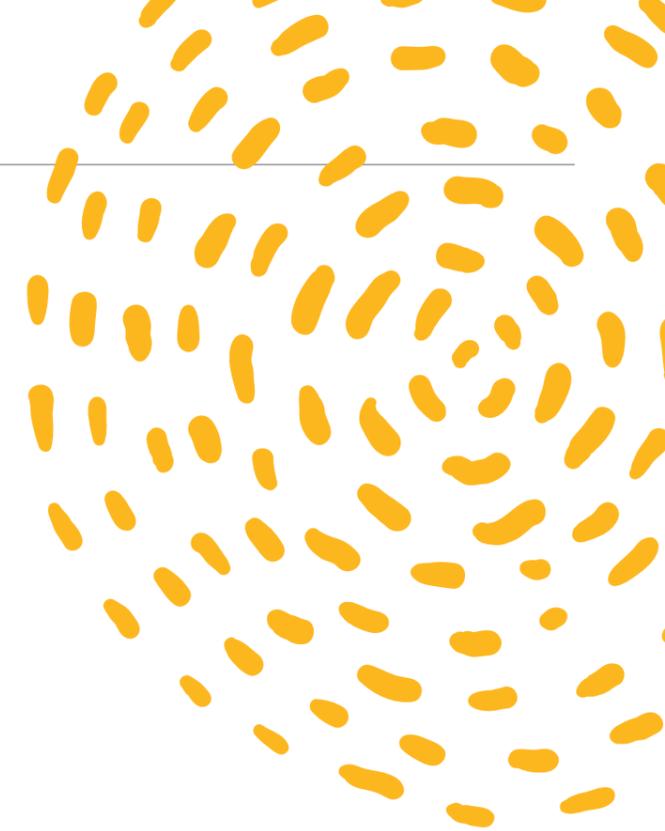
AXES : ÉTUDES, COLLECTE ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES, ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION

Missions : recherche, inventaires des patrimoines, expositions temporaires, éditions, études patrimoniales, projets participatifs, animation de réseaux de professionnels, formations, accompagnement et conseils.

Publics cibles : élus, partenaires (université, PNR, PDM, CAUE, UDAP, MAEB, etc.), associations, professionnels, étudiants.

Postes :

- Chargée d'étude et de recherche
- Chargée du développement et de la diffusion des connaissances



PÔLE VALORISATION DU TERRITOIRE

AXES : MÉDIATION, EXPÉRIMENTATION, TRANSMISSION

Missions : gestion et programmation du centre d'interprétation de Limur, développement de l'EAC, programmation d'événements et d'animations sur le territoire, expérimentation de différentes formes de médiation, accompagnement de résidences d'artistes, d'architectes, d'artisans.

Publics cibles : scolaires, jeunes publics, habitants, touristes.

Postes :

- Chargé(e) des publics
- 5 guides conférenciers
- 2 médiateurs du centre d'interprétation de Limur
- Assistante administrative (gestion de la médiation)
- Chargée d'accueil et boutique du centre d'interprétation de Limur

5.4 Les 5 enjeux

Les 5 enjeux du Pays d'art et d'histoire définis par le conseil scientifique et culturel sont les suivants :

1

Valoriser l'ensemble du territoire pour rééquilibrer l'attention.

2

Capitaliser sur toutes les entités pour révéler l'identité du territoire.

3

Répondre à la complexité du territoire en intégrant les enjeux actuels.

4

Diversifier les approches, multiplier les regards et innover auprès des publics.

5

Transmettre la curiosité aux jeunes générations sans figer une identité ou une représentation du patrimoine.

ENJEU 1 : VALORISER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR RÉÉQUILIBRER L'ATTENTION

En réponse au constat suivant :

Il existe un déséquilibre très marqué entre les zones littorales et rétro-littorales.

Sur le littoral, les sites emblématiques sont très fréquentés, notamment pendant la saison estivale. Ailleurs, des sites patrimoniaux d'intérêt existent mais sont méconnus, peu accessibles et mal valorisés. La complémentarité entre les sites du territoire doit permettre de gérer et de répartir les flux.

Objectifs (1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4) :

- 1.1 Identifier, valoriser les patrimoines méconnus et les rendre accessibles
- 1.2 Se réappropriier autrement les patrimoines emblématiques.
- 1.3 Contribuer à la mise en réseau des sites
- 1.4 Mettre en scène et en récit le projet de territoire

ENJEU 1

ENJEU 2 : CAPITALISER SUR TOUTES LES ENTITÉS POUR RÉVÉLER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

En réponse au constat suivant :

Il s'agit de conforter et de valoriser une représentation plurielle du territoire s'appuyant sur l'existence de plusieurs entités géographiques et culturelles, sans chercher à homogénéiser le territoire. L'objectif est de révéler et d'améliorer la connaissance des spécificités du territoire et de les valoriser à travers des thématiques transversales.

Objectifs (2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4) :

- 2.1 Connaître et affirmer ces entités
- 2.2 Tisser du lien et identifier des thématiques transversales
- 2.3 Analyser et valoriser la spécificité des relations terre-mer
- 2.4 Développer l'itinérance

ENJEU 2

ENJEU 3 : RÉPONDRE À LA COMPLEXITÉ DU TERRITOIRE EN INTÉGRANT LES ENJEUX ACTUELS

En réponse au constat suivant :

Les patrimoines sont indispensables au maintien de la qualité du cadre de vie du territoire. Ils sont aussi une source d'enseignements et d'inspiration. Afin de répondre à l'enjeu de la transition écologique, la connaissance des patrimoines doit être prise en compte pour apporter des réponses adaptées aux spécificités du territoire, et réinterroger les pratiques.

Objectifs (3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4) :

- 3.1 Connaître le territoire, son histoire et son évolution, pour construire des réponses adaptées
- 3.2 Analyser la place de l'humain et sa relation au territoire
- 3.3 Répondre de manière adaptée aux défis climatiques et écologiques
- 3.4 Préserver les patrimoines, la qualité architecturale et le cadre de vie

ENJEU 4 : DIVERSIFIER LES APPROCHES. MULTIPLIER LES REGARDS ET INNOVER AUPRÈS DES PUBLICS

En réponse au constat suivant :

La médiation doit permettre d'enrichir la perception des patrimoines auprès des publics. Elle doit s'appuyer sur l'expérimentation et l'innovation mais aussi sur les connaissances des experts et des habitants.

Objectifs (4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4) :

- 4.1 Expérimenter et innover dans les formes de médiation
- 4.2 Soutenir les dynamiques portées par les acteurs locaux
- 4.3 Co-construire, développer les projets participatifs
- 4.4 Développer des partenariats avec les structures du territoire et au-delà

ENJEU 5 : TRANSMETTRE LA CURIOSITÉ AUX JEUNES GÉNÉRATIONS SANS FIGER UNE IDENTITÉ. UNE REPRÉSENTATION DU PATRIMOINE

En réponse au constat suivant :

La transmission des patrimoines auprès des jeunes générations est un enjeu fondamental. Il s'agit de transmettre une curiosité, les clefs pour voir et pour comprendre, sans figer une identité ou une représentation des patrimoines, pour développer un sentiment d'appropriation et permettre aux jeunes de s'engager et de devenir des acteurs du territoire.

Objectifs (5.1 ; 5.2 ; 5.3 ; 5.4) :

- 5.1 Susciter l'intérêt
- 5.2 Donner les clefs pour comprendre et s'approprier
- 5.3 Prendre soin des personnes, des savoir-faire, des paysages et des patrimoines
- 5.4 Donner les outils pour devenir acteur de son territoire

De ces enjeux découle le programme d'actions.

5.5 Les thématiques

Le projet du Pays d'art et d'histoire s'articulera autour de trois axes thématiques :

H I E R / A U J O U R D ' H U I / D E M A I N

1. Habiter le territoire :

- Typologies d'habitats et « modes d'habiter » sur le territoire (patrimoine rural, maritime, urbain, etc.)
- Utilisation, gestion des ressources naturelles (l'eau, le vent, la pierre, la terre/ le sable, le végétal, le vivant, le sel, etc.) et des milieux naturels (rivière, mer, estran, bocage, etc.)
- Le rôle des patrimoines dans la transition écologique.

2. Magner le territoire :

Le grand geste architectural, le remarquable et l'exceptionnel (le patrimoine mégalithique, le patrimoine religieux, les manoirs, les châteaux, la création architecturale contemporaine, etc.).

3. Transmettre les savoir-faire du territoire :

Le geste de l'artisan, de l'architecte, les techniques et l'immatériel.



5.6 Le programme d'actions

DÉVELOPPER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES
ET DE L'ARCHITECTURE
ENJEUX 1, 2 ET 3

Améliorer la connaissance de l'ensemble des patrimoines (bâti, naturel, immatériel, mobilier, paysager) et de l'architecture

- Poursuivre l'inventaire participatif du patrimoine bâti à l'échelle de l'agglomération.
- Mener des inventaires thématiques (architectures des XIX et XX^e siècles, patrimoine maritime, œuvres du 1% artistique, etc.).
- Définir des programmes d'études et de recherches sur le territoire avec les universités.
- Collecter et valoriser la connaissance des habitants à travers des projets participatifs.
- Analyser le lien terre-mer par l'étude des rivières, en tant qu'entités patrimoniales structurantes du territoire.

Développer des outils et des projets pour transmettre les connaissances

- Développer les publications Pays d'art et d'histoire (parcours, focus).
- Proposer une programmation d'expositions temporaires à Limur.
- Concevoir et éditer un ouvrage général, un récit du territoire qui présente l'histoire, les patrimoines, l'architecture et les spécificités du territoire.
- Diffuser « la gazette du Pays d'art et d'histoire » (bimestrielle).
- Poursuivre la co-production de web-documentaires sur les patrimoines et l'architecture.
- Développer le site internet du Pays d'art et d'histoire.
- Créer et animer un dispositif de podcasts « à l'écoute du territoire » consacré aux patrimoines et à l'architecture.

AU PROGRAMME DE LA GAZETTE DU PAH

Diffusée numériquement tous les deux mois, la gazette a vocation à informer sur le programme d'animation du PAH, à Limur et hors Limur, mais également à apporter des connaissances à travers de courts articles qui se feront l'écho des dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Elle crée un lien régulier entre les habitants et le PAH.

LES RUBRIQUES DE LA GAZETTE

- **dans l'actu :** une actualité sur le Pays d'art et d'histoire
- **coup de projecteur sur :** une opportunité pour communiquer sur un patrimoine, une architecture ou une politique d'urbanisme pour saluer une démarche remarquable
- **coup de chapeau à :** un article qui met en lumière un savoir-faire, une initiative portée par les hommes et les femmes artisans de la préservation du patrimoine ou de la qualité architecturale
- **coup d'œil à Limur :** une brève sur Limur pour susciter l'envie de s'y rendre
- **coup de cœur du mois :** une visite, un évènement essentiel.

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER
LES COMMUNES POUR LA
PRÉSERVATION ET LA
VALORISATION DES PATRIMOINES
ENJEU 3

- Positionner le service Pays d'art et d'histoire comme un pôle ressources.
- Sensibiliser, informer sur l'architecture, les patrimoines, les enjeux et le rôle des patrimoines dans la transition écologique.
- Organiser des programmes de sensibilisation à destination des élus et techniciens des communes
- Accompagner une politique de soutien pour la préservation, la restauration et la valorisation des patrimoines.
- Accompagner les approches patrimoniales dans les outils de planification en lien avec la direction aménagement et urbanisme, via l'inventaire du patrimoine bâti.
- Accompagner les projets de valorisation des patrimoines et structurer une offre de médiation à l'échelle de l'agglomération.
- Contribuer à la montée en compétences des prestataires de visites et balades accompagnées labellisés Valeurs Parc naturel régional.



DÉVELOPPER DES PARTENARIATS
ET ANIMER LES RÉSEAUX
(PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS,
ÉLUS) POUR CAPITALISER ET
VALORISER LA CONNAISSANCE
ENJEUX 2 ET 3

Animer des groupes de réflexion composés de professionnels des patrimoines et de l'architecture (architectes, urbanistes, paysagistes, artisans, universitaires)

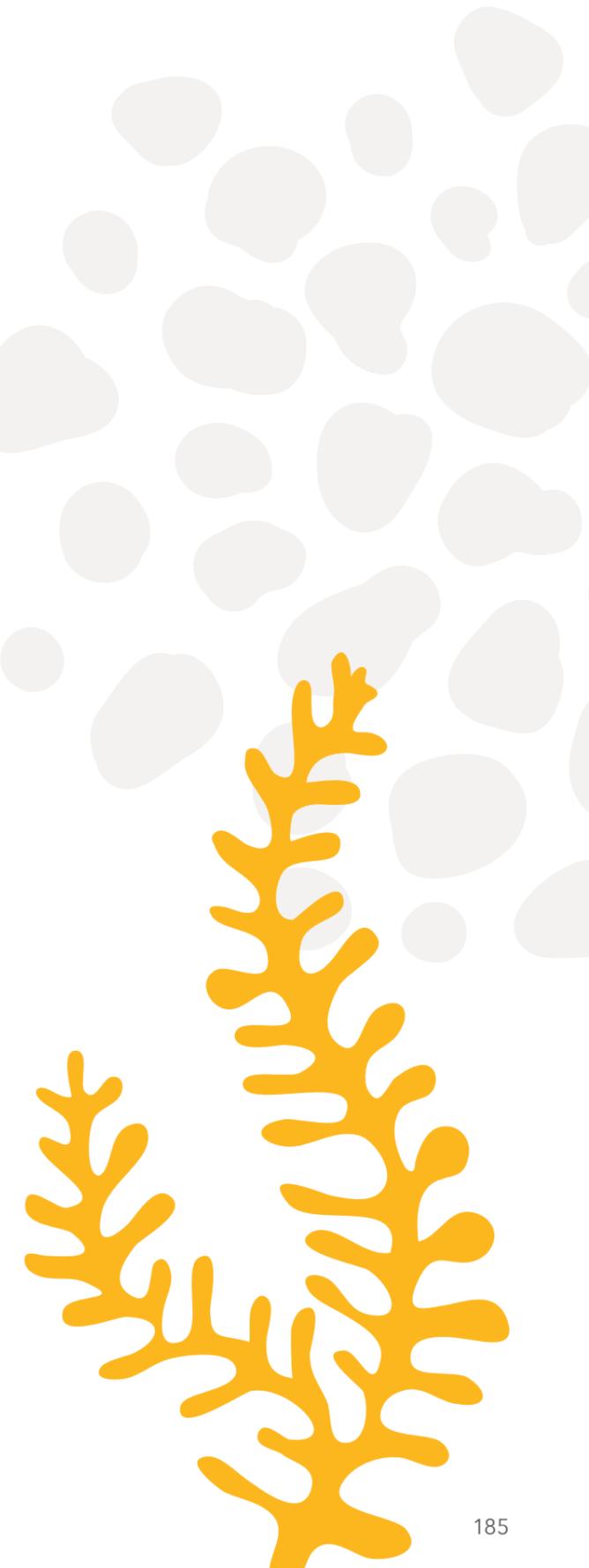
- Développer la connaissance et l'expertise pour la préservation, la rénovation, la restauration du bâti et des espaces.
- Favoriser les liens entre les sciences du patrimoine et les sciences environnementales.
- Créer des outils, en partenariat avec les professionnels du patrimoine, pour sensibiliser à la qualité architecturale et paysagère.
- Développer et valoriser la connaissance de l'architecture contemporaine.
- Contribuer à l'enrichissement de la liste des édifices labellisés Architecture Contemporaine Remarquable sur le territoire.

Intégrer, accompagner et valoriser les dynamiques des partenaires autour des patrimoines

- Participer au projet d'atlas collaboratif des rivières de Bretagne.
- Participer au projet de valorisation du patrimoine maritime mené par le Parc naturel régional.
- Poursuivre l'observatoire photographique des paysages en partenariat avec le Parc naturel régional.
- Développer des partenariats pour valoriser le patrimoine mégalithique sur l'ensemble du territoire.
- Accompagner l'inscription et la valorisation du Bien Unesco en partenariat avec Paysages de Mégalithes.
- Travailler avec les professionnels du tourisme et en collaboration avec l'Office de Tourisme.

AU PROGRAMME DU PAH !

- **Les incontournables** : visites de sites remarquables proposées pendant les vacances et adaptées aux visiteurs de passage.
- **Les parcours thématiques** : des visites, ateliers, évènements, éditions (chapelles peintes, mégalithes, patrimoine maritime, etc.) sur un même sujet, déclinées sur toute une année pour former un parcours de découverte complet et cohérent à destination des habitants et des amateurs de patrimoine.
- **Les Croquez Vannes et Croq'Archi** : des visites courtes sur le temps du midi proposées hors saison estivale sur des thèmes très divers adaptés aux publics pressés.
- **Les randos-patrimoines** : proposées l'été, de grandes promenades ponctuées de découvertes d'édifices pour un public de randonneurs.
- **Les Samedis d'art et d'histoire** : hors saison estivale, des visites longues et très complètes destinées à un public d'amateurs.
- **Les visites participatives de quartiers ou de bourgs** : hors saison estivale des visites conduites par des guides conférenciers préparées et animées avec les habitants et acteurs du territoire.



POSITIONNER LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LIMUR COMME UN LIEU DE CONVERGENCE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

ENJEUX 1 ET 4

- Valoriser les projets et les dynamiques associatives.
- Développer un programme d'expositions temporaires cohérent, mettant en valeur le territoire et construit avec nos partenaires (Département, Cité de l'architecture, MAeB, CAUE, PNR, etc.) : des expositions régulièrement renouvelées privilégiant une approche ludique, une démarche participative, adaptées à l'ensemble des publics.
- Mettre en résonance les expositions du centre d'interprétation avec le territoire et créer des passerelles sur le territoire.
- Renouveler régulièrement les supports exposés dans le parcours permanent et actualiser les données accessibles dans les dispositifs multimédias.
- Donner une attention particulière aux publics en situation de handicap en proposant une offre régulière et adaptée.
- Développer et faciliter l'accueil du public scolaire pour inscrire Limur dans les parcours scolaires.
- Ouvrir Limur à disposition des associations et des structures poursuivant des missions de valorisation de l'architecture et du patrimoine pour leurs rencontres ou leurs événements.
- Inscrire Limur dans les parcours touristiques avec l'Office de Tourisme.
- Donner les capacités de développer son propre regard et transmettre l'envie de s'engager pour son territoire à travers un programme de conférences et de rencontres.

AU PROGRAMME DE LIMUR

Limur au quotidien : une programmation assurée quotidiennement par les médiateurs, des visites courtes sur des thématiques toujours renouvelées en lien avec l'actualité du site, une médiation volante pour accompagner les visiteurs, des ateliers petits découvreurs pour les enfants en particulier pendant les vacances scolaires, des projections, des lectures, des conférences.

Limur Événements : des temps forts liés aux journées nationales : journées européennes du patrimoine, rendez-vous aux jardins, journées européennes de l'archéologie, journées nationales de l'architecture, journées européennes des métiers d'art.

Des événements festifs qui accompagnent l'actualité locale et scandent l'année : inauguration des expositions, fête de la musique, chasse à l'œuf pour Pâques, soirées contées, nocturnes estivales, etc.

Un programme annuel d'expositions :

- 2 à 3 expositions par an sur les projets urbains du territoire et les grandes questions actuelles liées à l'urbanisme et à l'architecture en lien avec la direction aménagement et urbanisme, les communes, la DDTM, l'UDAP, etc.
- 1 à 2 expositions par an, accueillies ou co-produites avec le département, la Cité de l'architecture, etc. pour mettre en valeur le patrimoine du territoire et ses acteurs.
- Dans la cour, une exposition estivale enrichie par des jeux de sensibilisation à l'architecture à disposition des visiteurs.

EXPÉRIMENTER DES MÉDIATIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE POUR TOUS LES PUBLICS

ENJEUX 1 ET 4

Améliorer la connaissance des publics

- Etablir des partenariats avec l'enseignement supérieur pour améliorer la connaissance de nos publics.

Développer l'accessibilité et l'attention à tous les publics

- Développer des programmes d'actions spécifiques pour les publics empêchés ou en difficulté en partenariat avec les structures ou les associations engagées auprès de ces publics : publics handicapés, personnes hospitalisées, en incapacité de se déplacer, en Ehad, en prison, populations migrantes, etc.
- Développer la programmation « hors Limur » sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux, les structures socio-culturelles et les équipements culturels de l'agglomération et des communes pour sensibiliser aux patrimoines et à l'architecture.
- Développer une programmation s'appuyant sur la mise en œuvre des droits culturels.
- Développer un programme de visites de quartiers et de bourgs participatives, co-construites et co-animées avec les habitants.
- Concevoir des visites ou des parcours (visites, ateliers, événements) à plusieurs voix pour croiser les regards, les expériences et les expertises de différentes disciplines.

Développer une programmation culturelle toute l'année

- Déployer sur tout le territoire une programmation rythmée par les journées nationales : journées européennes du patrimoine, journées européennes de l'archéologie, rendez-vous aux jardins, journées nationales de l'architecture, etc.
- Créer et organiser un événement annuel durant la semaine des métiers d'arts autour de la restauration et des métiers du patrimoine, en organisant sur tout le territoire un temps fort de la découverte des métiers du patrimoine.

- Valoriser le potentiel pédagogique du territoire et de ses patrimoines pour aborder les enjeux liés au changement climatique et écologique.
- Transmettre une attention au territoire et une capacité à l'interroger pour qu'il évolue sans se figer en accompagnant les grands chantiers (projets urbains, rénovations, reconversions, etc.).
- Développer les parcours thématiques du Pays d'art et d'histoire sur des thématiques en lien avec son actualité.

Communiquer sur le Pays d'art et d'histoire

- Editer des outils de communication en respectant la charte graphique du label Ville et Pays d'art et d'histoire pour inscrire les actions du PAH dans un réseau national.
- Proposer une communication sur des supports variés pour diffuser l'information auprès de l'ensemble des publics.
- Décliner les outils de communication sur 3 périodes distinctes (janvier-juin, juillet-septembre, octobre-décembre) pour les adapter à la variation saisonnière des publics et à leurs attentes.

Accompagner le développement de résidences d'artistes, d'architectes, d'artisans ou de professionnels du patrimoine sur le territoire

- Encourager l'expérimentation et la création architecturale.
- Organiser des rencontres sur les chantiers de restauration pour illustrer le travail de conservation, de sauvegarde et la notion de mémoire.

Favoriser les rencontres et la transversalité des projets dans les lieux patrimoniaux.

TRANSMETTRE UNE ATTENTION AU TERRITOIRE AUX PLUS JEUNES

ENJEUX 5

- Développer les ateliers des Petits Découvreurs (3-6 ans et 6-12 ans hors temps scolaire) favorisant l'expérimentation sur tout le territoire.
- Créer une collection de jeux à destination du jeune public et des familles pour diffuser connaissances et compréhension du patrimoine, de l'architecture et des paysages en s'appuyant sur la création d'artistes locaux.
- Créer des parcours de découverte pour les familles qui favorisent un processus d'acquisition des connaissances par l'expérimentation sur le temps long.
- Créer des outils pédagogiques ressources à disposition des enseignants sur les grandes thématiques patrimoniales.

Développer l'EAC

- Développer des projets EAC jumelant des classes provenant de lieux différents du territoire pour croiser les regards.
- Inscrire des projets EAC transversaux (connaissances historiques, transmission de savoir-faire, rencontres avec des acteurs et des témoins) dans le dispositif des aires éducatives terrestres et marines pour développer un sentiment d'implication et de responsabilité par rapport au territoire.
- Développer des projets EAC sur les mégalithes.
- Développer des projets EAC accompagnant les chantiers de restauration, reconversion ou construction pour transmettre une sensibilité aux savoirs-faire et aux métiers du patrimoine.

AU PROGRAMME DES EXPLORATEURS

Mise en œuvre avec une pédagogie qui privilégie les rencontres, l'expérimentation et la créativité, la médiation scolaire est organisée autour des thèmes suivants :

LIRE LA VILLE

Aller à la rencontre de son cadre de vie : observer les maisons, l'agencement des rues, reconnaître les matériaux, etc. Comprendre la ville d'aujourd'hui à la lumière de son histoire.

COMPRENDRE UN TERRITOIRE

Observer et analyser un territoire comme un tout : paysage, urbanisme, activité humaine, construction historique pour devenir un acteur sensible à son évolution.

VISITER UNE ÉPOQUE

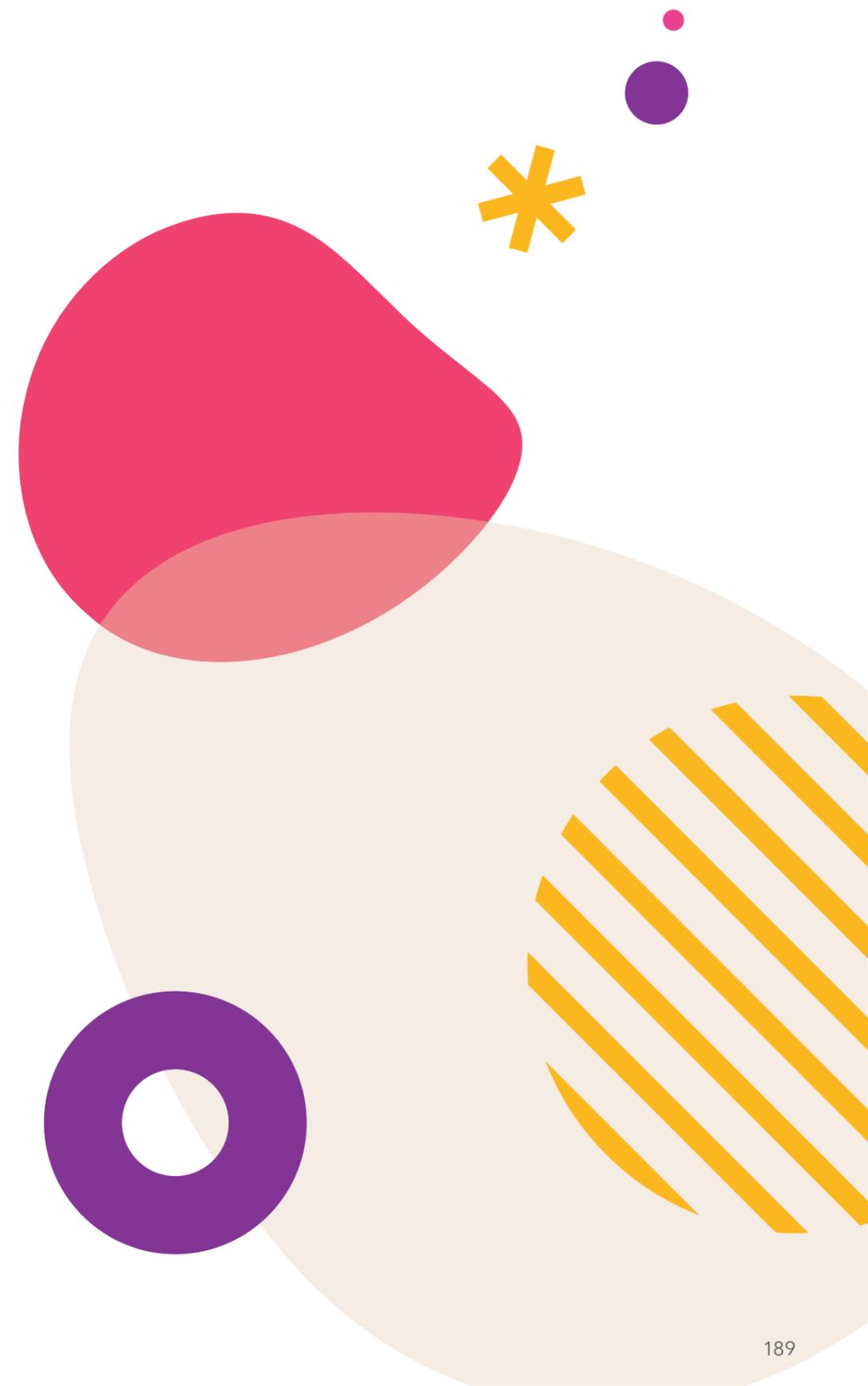
S'immerger dans une période historique, aller à la rencontre de ses habitants pour se représenter leur vie quotidienne et leur environnement.

S'INITIER AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE

Rencontrer des professionnels du patrimoine, s'initier aux gestes techniques des métiers de création (luthier, architecte, restaurateur, graveur, artiste verrier, etc.) et des métiers de valorisation (archéologue, conservateur, médiateur, etc.).

EXPLORER UN MONUMENT

Observer et décrire l'architecture d'un édifice pour en comprendre les techniques de construction, le style et les usages au cours de son histoire.



Remerciements

COORDINATION ET RÉDACTION :

Christelle Nicolas,
chargée de mission Pays d'art et
d'histoire, Golfe du Morbihan -
Vannes agglomération

Nathalie Defrade,
cheffe de projet et responsable
du service Pays d'art et d'histoire,
Golfe du Morbihan-Vannes
agglomération

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :

Régine Gaucher-Loaëc,
47NORD

CONTRIBUTEURS :

Claire Lainé,
chargée de patrimoine, Ville de
Vannes/ Golfe du Morbihan-Vannes
agglomération

Gwenola Le Chêne,
chargée de communication,
Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération

Dorothee Hebert,
technicienne SIG, Golfe du
Morbihan-Vannes agglomération

Olivier Delavallade,
commissaire d'exposition

Sébastien Daré,
chercheur au Céram

REMERCIEMENTS :

La direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC Bretagne)

Xavier de Saint-Chamas, conservateur des monuments historiques, référent des Villes et Pays d'art et d'histoire

Marie-France François, conservatrice des monuments historiques

Les membres de l'équipe projet : Muriel Hascoët, Nathalie Defrade, Christelle Nicolas, Morgane Méresse, Françoise Berretrot, Claire Lainé

Les membres du comité de pilotage : élus des communes, élus communautaires, DRAC, Parc naturel régional (PNR), Département, Région, direction de la culture et de l'événementiel de la ville de Vannes

Le comité technique : Vincent Ropert, Agathe Louis, Josiane Touzé, Samuel André, Arnaud Burel, Morgane Dallic.

Le conseil scientifique et culturel : Catherine Toscer, Julie Léonard, Bernard André, Anne-Marie Fourteau, Olivier Delavallade, Heleen Status-Muller, Jean-Marie Flageul

Les experts et partenaires associés : Diego Mens Casas, Sébastien Daré, Emilie Heddebaux

Les élus communautaires et élus des 34 communes de l'agglomération

La direction du tourisme, du patrimoine et de l'événementiel

La direction de la culture

La direction de l'aménagement et de l'urbanisme

La direction de l'environnement

La direction de la communication

La direction des systèmes d'information

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

L'association Paysages de Mégalithes

Le service de l'Inventaire de la Région Bretagne

Golfe du Morbihan-Vannes Tourisme

Annexe



LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Dénomination	Protection	Localisation	Commune
Église Saint-Alban	Inscrit partiellement	Le Bourg	ELVEN
Allée couverte	Inscrit	Le Palastre	PLESCOP
Allée couverte du Net	Classé	Net	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Allée couverte sous tumulus	Classé	Le Rocher	LE BONO
Anciens remparts, Porte Calmont	Classé		VANNES
Bastion de Haute-Folie	Inscrit		VANNES
Butte de Tumiac ou de César	Classé	Tumiac	ARZON
Calvaire de la cathédrale Saint-Pierre	Inscrit	Rue des Chanoines	VANNES
Calvaire du cimetière	Inscrit	Chemin du Calvaire	LOCQUeltas
Camp protohistorique de Kastel Ker Nevé	Classé	Lann en Hostel, Parc d'Orlin	SAINT-AVÉ
Cathédrale Saint-Pierre	Classé	Place Saint-Pierre	VANNES
Chapelle Notre-Dame	Inscrit	Mangolérien	MONTERBLANC
Chapelle Notre-Dame	Inscrit	Kerdroguen	COLPO
Chapelle Notre-Dame de Becquerel	Inscrit	Kermarquer	LE BONO
Chapelle Notre-Dame de Béléan	Inscrit	Béléan	PLOEREN
Chapelle Notre-Dame de Bon Secours	Classé	Cran	TREFFLÉAN
Chapelle Notre-Dame de Burgo	Classé	Burgo	GRAND-CHAMP
Chapelle Notre-Dame de Lézurgan	Inscrit	Lézurgan	PLESCOP
Chapelle Notre-Dame la Blanche	Inscrit	Place de la Chapelle	THEIX-NOYALO
Chapelle Saint-Avé d'en Bas	Classé partiellement	Place Notre-Dame du Loc	SAINT-AVÉ
Chapelle Saint-Clément et croix monolithe sur le placître	Inscrit	Saint-Clément	ELVEN
Chapelle Saint-Guen (ancien portail)	Inscrit	Saint-Guen	VANNES
Chapelle Saint-Michel	Inscrit	Saint-Michel	SAINT-AVÉ
Chapelle Saint-Michel	Inscrit	Brangolo	THEIX-NOYALO
Chapelle Saint-Yves	Inscrit	Place Maurice-Marchais	VANNES
Chapelle Sainte-Anne	Inscrit	Sainte-Anne	SAINT-NOLFF
Chapelle Sainte-Brigitte	Classé	Loperhet	GRAND-CHAMP
Chapelle Sainte-Hélène	Inscrit	Brarun	SURZUR
Château de Coët candec	Inscrit	Coët candec	LOCMARIA-GRAND-CHAMP
Château de Ferrières	Inscrit	Les ferrières	SULNIAC
Château de Kerampoul	Inscrit	Route de la Grée	SARZEAU
Château de Kerlevenan	Classé partiellement	Kerlevenan	SARZEAU

Dénomination	Protection	Localisation	Commune
Château de Largoët	Classé partiellement (1862) Inscrit partiellement (1932) Protection totale (2000)	Largoët	ELVEN
Château de Rulliac	Inscrit partiellement	Rulliac	SAINT-AVÉ
Château de Suscinio	Classé	Suscinio	SARZEAU
Château du Plessis-Josso	Inscrit	Le Plessis-Josso	THEIX-NOYALO
Chapelle du Rohic	Inscrit partiellement	Le Rohic	VANNES
Cimetière	Inscrit	Place de l'Église	SULNIAC
Cimetière, croix	Inscrit partiellement	Place de l'église	SAINT-AVÉ
Cohue	Inscrit partiellement	Place Saint-Pierre	VANNES
Chapelle des Ursulines	Classé	3, rue Thiers	VANNES
Croix dans l'ancien cimetière	Classé	Place de l'église	PLOUGOUMELEN
Croix de chemin	Inscrit	Le Moustoir des Fleurs	GRAND-CHAMP
Croix de la Brassée	Inscrit	Le Bois de Saint-Laurent	SÉNÉ
Croix de Montsarrac	Inscrit	Montsarrac	SÉNÉ
Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	Bizole	TREFFLÉAN
Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	Chemin de Grand-Champ	MEUCON
Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	Saint-Bily	PLAUDREN
Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	Chemin de Grand-Champ	GRAND-CHAMP
Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	Saint-Colombier	SAINT-NOLFF
Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	Le Rannuec	SAINT-NOLFF
Croix du 16 ^e siècle	Inscrit	Le Rohic	VANNES
Croix du chemin de Coët candec	Inscrit	Route de Bignan	LOCQUeltas
Croix Fitzgerald	Inscrit	Cimetière Boismoreau	VANNES
Cromlech de Kergonan	Classé	Kergonan	ÎLE-AUX-MOINES
Cromlech et ilot d'Er Lannic	Classé	Er Lannic	ARZON
Dolmen	Classé	Coëtby	TRÉDION
Dolmen	Classé	Graniol, Tal er Men Guen	ARZON
Dolmen	Classé	Port aux Moines	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Dolmen d'Er-Roh	Classé	Route de Bernon	SARZEAU
Dolmen de Gornevèse	Classé	Bodilin, Le Gorneveze	SÉNÉ
Dolmen de Mane Ven Guen	Inscrit	La Grotte	BADEN
Dolmen de Pen Hap	Classé	Er Golo Taul	ÎLE-AUX-MOINES
Dolmen du Petit Mont	Classé	Petit-Mont	ARZON
Dolmen sous cairn dit de la pointe de Bilgroix	Classé	Bilgroix	ARZON
Eglise Notre-Dame de la Nativité	Classé	Place de l'église	ÎLE-D'ARZ
Eglise Saint-Gildas	Classé	Place Monseigneur Ropert	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Eglise Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Impasse Fontaine Saint-Jean-Baptiste	SULNIAC
Eglise Saint-Mayeul	Inscrit	Saint-Mayeul	SAINT-NOLFF
Eglise Saint-Patern	Inscrit	Rue de la Fontaine	VANNES
Ferme	Inscrit	Allée du château de Kerat	ARRADON
Fontaine de Burgo	Classé	Burgo	GRAND-CHAMP
Fontaine de Gorvello	Inscrit	Le Gorvello	SULNIAC
Fontaine de Loperhet	Inscrit	Loperhet	GRAND-CHAMP
Fontaine Saint-Servais et son lavoir	Inscrit	Route des Vénètes	LA TRINITÉ-SURZUR

Dénomination	Protection	Localisation	Commune
Hôtel Mynier (ancien hôtel de Francheville)	Inscrit partiellement	1, place des Lices	VANNES
Hôtel de Limur	Classé	3, rue Thiers	VANNES
Hôtel de Ville	Inscrit	Place Maurice-Marchais	VANNES
Hôtel du Parlement de Bretagne dit Château-Gaillard	Classé	2, rue Noé	VANNES
Hôtel Saint-Georges	Inscrit	11,13, rue des Orfèvres	VANNES
Immeuble Petit-Fers	Inscrit partiellement	1 bis et 3, rue Alain Legrand	VANNES
Maison	Classé	19, rue Saint-Guénhaël	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	29, rue Saint-Guénhaël	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	32, rue des Chanoines	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	10, rue Saint-Salomon	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	17, rue Saint-Guénhaël	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	21, rue Saint-Guénhaël	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	5, place Henri IV	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	23, rue Saint-Guénhaël	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	23, rue des Halles	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	2, place Henri IV	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	6, place Henri IV	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	3, place Henri IV	VANNES
Maison	Inscrit partiellement	31, rue Saint-Guénhaël	VANNES
Maison de prêtre de Chanticoq	Inscrit partiellement	Chanticoq	GRAND-CHAMP
Maison de prêtre de Locmiquel	Inscrit partiellement	Locmiquel	GRAND-CHAMP
Maison dite de Saint-Vincent	Inscrit	17, place Valencia	VANNES
Maison dite de Saint-Yves	Inscrit	2, rue du Port	VANNES
Maison dite de Vannes et sa femme	Inscrit	Rue Noé	VANNES
Maison dite des Trois Piliers et maison voisine	Inscrit	1, rue Thiers	VANNES
Maison Le Bras	Inscrit	Rue du château d'eau, Mané Cosquer	BADEN
Maison Renaissance dite Guillanton	Inscrit	Place Duchesse Anne	SARZEAU
Maison Renaissance dite Le Sommer	Inscrit partiellement	Place Duchesse Anne	SARZEAU
Maisons	Inscrit partiellement	25, 27 rue Saint-Guénhaël	VANNES
Manoir de Coëtdigo, Malenfant	Inscrit partiellement	Rue de Coëtdigo	SAINT-AVÉ
Manoir de Cohanno	Inscrit	Cohanno	SURZUR
Manoir de Kérat	Inscrit	Kérat	ARRADON
Manoir de Kergal	Inscrit partiellement	Kergal	BRANDIVY
Manoir de Kerléguen	Inscrit	Kerléguen	GRAND-CHAMP
Menhir	Classé	Liorh, Larzonnec	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Menhir de Clos-et-Bé	Inscrit	Croix-de-By	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Menhir de Pen Guen	Inscrit	Le Ruello de la Manigan	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Menhir dit Fuseau ou Quenouille de Jeannette	Inscrit	Motte d'Argueven	SARZEAU
Menhir dit Men en Palud	Inscrit	Les Champs-sur-le-Plud-Net	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Menhir dit Pierre Jaune de Kercambre	Inscrit	Le Ligno	SAINT-GILDAS DE RHUYS
Menhirs taillés dits Babouin et Babouine	Classé	Bois du Prieur	TRÉDION
Moulin à marée de Kervilio	Inscrit	Kervillio	LE BONO
Murailles auxquelles est accolé le bastion dit Notre-Dame	Inscrit	Rue Emile Burgault	VANNES
Partie des remparts allant de la Porte Prison à la Porte Saint-Jean	Classé		VANNES
Partie des remparts allant du bastion Notre-Dame à la rue Saint-Salomon	Classé		VANNES

Dénomination	Protection	Localisation	Commune
Partie des remparts avec la Tour Joliette	Classé		VANNES
Pont suspendu	Inscrit	Le Vieux Pont	LE BONO
Porte et bastion de Gréguennic	Inscrit	Place de la Poissonnerie	VANNES
Porte Poterne, terrasse et portion des remparts	Classé		VANNES
Porte Prison et tour y attenant	Classé	Rue Porte Prison	VANNES
Porte Saint-Jean	Classé	Rue Brizeux	VANNES
Porte Saint-Vincent	Classé	Rue Saint-Vincent	VANNES
Préfecture	Inscrit	Place du Général de Gaulle	VANNES
Prieuré	Inscrit partiellement	Rue du Vrai-Secours	ÎLE-D'ARZ
Remparts, éperon de la Garenne	Inscrit		VANNES
Retranchement dit Mur des Vénètes	Inscrit	Pointe du Blair	BADEN
Sépultures circulaires sous tertre tumulaire	Classé	Le Rocher	LE BONO
Soubassement de la tour gauche qui flanque la Porte Prison	Classé	Rue Porte Prison	VANNES
Terrains compris entre les remparts, la rue Porte Poterne et le ruisseau de la Garenne	Classé		VANNES
Tour d'escalier	Inscrit	11, place des Lices	VANNES
Tour dite Saint-François, partie des remparts y attenant et partie des murs dits Sarrazins	Inscrit		VANNES
Tour dite Tour des Filles et portion des anciens remparts lui faisant suite vers l'Est	Classé		VANNES
Tour du Connétable et parties de remparts attenantes	Classé		VANNES
Tour Poudrière et parties attenantes des remparts	Classé		VANNES
Tour Trompette et partie des remparts	Inscrit		VANNES
Tumulus, dolmen	Inscrit	Rue du presbytère	LARMOR-BADEN
Tumulus, dolmen de Gavrinis	Classé	Gavrinis	LARMOR-BADEN
Villa Coët Ilhuel	Inscrit	Coët Ilhuel	SARZEAU





VANNES,
GOLFE DU MORBIHAN
ENTRE PETITE MER ET PAYS VERT

GWENED, MOR-BIHAN
BRO C'HLAS

VANNES, GOLFE DU MORBIHAN - ENTRE PETITE MER ET PAYS VERT
GWENED, MOR-BIHAN - BRO C'HLAS

DOSSIER DE CANDIDATURE
TEULIAD EMSTRIVAN